

MEMOIRES MINORITAIRES

Ce document est mis en ligne par l'association Mémoires minoritaires sous la licence Creative Common suivante : CC-BY-NC. Vous pouvez ainsi librement utiliser le document, à condition de l'attribuer à l'auteur.trice en citant son nom. La reproduction, la diffusion et la modification sont possibles, en revanche l'utilisation ne doit pas être commerciale. Pour plus d'information : <https://creativecommons.org/>

Pour soutenir notre initiative indépendante, merci de faire un don à l'adresse suivante : [DONNER](#)

Votre don permettra de pérenniser la libre diffusion des archives LGBTQI+.
Exemple : 5 € = 1 fanzine, 10 € = 1 numéro de revue...

Nous ne sommes pas responsables des propos ou des images des documents numérisés : ceux-ci peuvent être destinés à un **public averti** et **majeur** (langage violent, images pornographiques, discussion sur des sujets sensibles, destruction du patriarcat, jets de paillettes, etc...).

Si vous êtes propriétaire d'un document numérisé, merci de nous contacter rapidement à l'adresse mail suivante : contact@memoiresminoritaires.fr . Nous retirerons le document dans les plus brefs délais et nous serons heureux.ses de discuter avec vous des modes de diffusion futurs.



ARCADIE

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Numéro spécial

QUE SAVONS-NOUS
DE
L'HOMOPHILIE ?

82

SEPTIÈME ANNÉE.

OCTOBRE 1960

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois
France, Italie, Union Française	27 NF	14 NF
Etranger	38 NF	20 NF

« Arcadie » est toujours expédiée sous pli fermé

Prix de ce numéro spécial : **4 NF**

Abonnement de soutien : 1 an : 35 NF

Abonnement d'Honneur : 100 NF, donnant droit
à la dédicace des textes par les auteurs.

Abonnements - Correspondances - Envoi de textes

« **ARCADIE** »

74, boulevard de Reuilly, PARIS-12^e

Chèque bancaire ou C.C.P. Paris n° 10 664-02

au nom de « ARCADIE »

La Direction reçoit uniquement sur rendez-vous.

*Les Auteurs qui sont avertis que leur texte n'est pas accepté
peuvent le reprendre à la Direction. Celle-ci décline toute
responsabilité pour les manuscrits qui lui sont confiés.*

*Les textes publiés engagent la seule responsabilité des Auteurs.
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.*

Timbre pour toute correspondance.

0,50 NF pour tout changement d'adresse

Der Kreis-Postfach Fraumunster 547. Zurich 22.

C.O.C. postbox 542. Amsterdam. Hollande.

Forbundet af 1948, Postbox 1023. Copenhague. K.

Forbundet av 1948. Postboxes 1305. Oslo. Norvège.

Riksförbundet för sexuellt likaberättigande

Box 850. Stockholm. I. Suède.

Journal of Sexology. Whiteway Building. Bombay. Inde.

Boîte postale n° 1. Forest 3. Bruxelles (Belgique).

Mattachine, Mission Street, 693, San Francisco (U.S.A.)

One, 232 South Hill Street. Los Angeles 12 (U.S.A.)

Der Neue Ring, Alsterchaussee, 3, 11, Hamburg, 13

Renseignements à « Arcadie »

Copyright « Arcadie 1960 »

— Le Directeur A. BAUDRY - Imp. Nouvelle —

Dépôt légal 1960. N° 363 - Imprimé en France

A R C A D I E

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

SEPTIÈME ANNÉE

OCTOBRE 1960

S O M M A I R E

EDITORIAUX :

La volonté d'*Arcadie*, par ANDRÉ BAUDRY ... 517

L'homosexualité fléau social ? 524

HISTOIRE :

Les lumières de l'Histoire, par MARC DANIEL .. 527

Les homophiles dans les camps de concentration
de Hitler 616

SCIENCE :

Le fait homosexuel, par SERGE TALBOT 544

MORALE :

Homophilie et Société,
par ANDRÉ-CLAUDE DESMON 560

RELIGION :

Religion et homosexualité, par ROBERT AMAR .. 572

ACTUALITÉS :

Deux réalités, par PIERRE NEDRA 585

Un exemple, une leçon, un avertissement 598

Lettre au Docteur Touraine, par LUCIEN FARRE. 610

Toute action, en elle-même, n'est ni bonne ni mauvaise: rien de ce que nous faisons n'est beau en soi, mais tout peut le devenir par la manière dont l'action s'accomplit. Il en est de même de l'amour: tout amour est beau qui nous incite à aimer la beauté.

PLATON

Nous appelons contre nature ce qui advient contre la coutume.

MONTAIGNE

Il est bon de savoir quelque chose des mœurs des divers peuples afin de juger des nôtres plus sainement, et que nous ne pensions pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule et sans raison.

DESCARTES

LA VOLONTÉ D'ARCADIE

par

ANDRÉ BAUDRY

La volonté d'*Arcadie*, c'est simplement la mise en pratique de cet *esprit d'Arcadie* dont j'ai tracé les impératifs en avril dernier, dans cette revue.

Je ne pensais pas alors devoir exposer aussi prochainement cette volonté bien déterminée de le voir compris, admis, respecté et observé.

C'est donc également affirmer que ce ne sont pas des événements récents — et imprévus — qui nous contraignent à énoncer des principes de circonstance.

Il suffirait de relire le numéro 1 de janvier 1954 pour s'en convaincre. J'écrivais alors : « Toute recherche est sacrée. Tout ce qui concourt au bien-être des hommes ici-bas, tout ce qui est promesse de lucidité, de paix, de confiance, a le droit de s'exprimer librement sans contrainte... Nous voudrions enfin être admis, être étudiés avec objectivité. Nous sommes à côté des autres; autant que les autres... *Arcadie* répondra ainsi à beaucoup de détresses, d'inquiétudes, et indirectement — mais sûrement et infailliblement — permettra une vie meilleure pour tous, donc, pour la Société elle-même. »

Et pendant sept années nous avons répété : *tolérance et dignité*.

Nous n'accepterons pas de condamnation.

Nous sommes d'ailleurs convaincus qu'il n'est dans les intentions de personne de vouloir une modification telle du Code pénal que *l'homosexualité soit condamnée en tant que telle*.

Il n'est pas possible de condamner des centaines de milliers d'hommes et de femmes à une vie illégale ou clandestine, en tout cas dramatique, qui engendrerait combien de névroses, de crimes, de misères morales et spirituelles sans nom.

La notion de liberté individuelle s'y oppose, en France, plus que partout ailleurs. La notion de *dignité* — qui fait que l'homme est maître de sa vocation spirituelle et charnelle — s'y oppose.

Voilà un principe absolu, net, tranchant. Qui oserait y toucher se voudrait donc comme un Dieu, mais un dieu bien ridicule et un peu trop plein de superbe !

Toutes les études entreprises dans le monde entier, ces dernières années, aboutissent toutes à la défense de la nature ontologique de l'homophilie. Etudes scientifiques pures : biologie, médecine, psychanalyse; études plus spéculatives : morale, théologie.

Mais s'il y a l'*homophilie*, il y a les *homophiles*.

Et parmi eux, il y a toutes les espèces d'individus.

Arcadie le sait mieux que personne.

Ce n'est pas elle, pourtant, qui jettera l'anathème sur certaines espèces d'homophiles. Ce serait trop simple, trop injuste.

Les moralisateurs oublient trop vite qu'ils sont les premiers responsables de certains excès. Je l'ai déjà écrit en cette revue : on voudrait tous les homophiles équilibrés, sains, vertueux. Mais on se garde bien de les comprendre, de les aider, de les éduquer quand l'heure est à ce difficile mais passionnant travail. C'est ce qu'André-Claude Desmon écrit un peu plus loin, en ce même numéro.

Levez-vous donc, si vous existez, homophiles qui à l'heure de la découverte de votre nature profonde avez rencontré sur votre chemin un père, une mère, un éducateur, un prêtre, un ami à qui vous avez pu vous ouvrir, et de qui vous avez reçu une éducation morale ?

Comme ils sont peu nombreux... Ainsi donc, personne ne peut se montrer trop sévère envers certains homophiles faibles, névrosés, déséquilibrés. Nous ne demandons pas pour eux de la pitié, mais de la justice. Une justice humaine.

Ils ont été seuls, terriblement seuls, pour voir clair en eux, pour se créer une morale personnelle.

Les uns ont réussi, grâce à des dons naturels, à une forme de culture reçue, à une volonté première déjà forte... D'autres ont échoué, c'est vrai, et ils sont ces homosexuels que nous connaissons tous, que nous rencontrons parfois, que les tribunaux ont à connaître après des déchéances et

des excès, que les autres jugent sévèrement, avec la tendance à croire que c'est tout le lot homosexuel qui leur ressemble... *Arcadie* les connaît aussi, puisqu'elle voudrait les prendre en charge pour leur redonner une dignité de vie, pour les aider à connaître une certaine pureté de sentiment, afin qu'ils découvrent, enfin, ce à quoi ils ont droit comme n'importe qui : de la sympathie, de l'amitié.

Ah ! ne jugeons pas !... Je connais maintenant l'histoire de plusieurs milliers d'homophiles, et je demande à être entendu si l'on veut les précipiter dans de nouveaux gouffres.

Et puis, homophiles glorieux ou homophiles obscurs, équilibrés ou névrosés, installés dans la vie ou toujours en quête, *Arcadie* les prend tous, puisqu'aussi bien, on voudrait les condamner tous.

Notre volonté est donc d'éduquer les homophiles.

Des lois répressives ne peuvent être qu'à l'origine de plus de délits, de plus de chantage, de plus de déséquilibre, de plus de souffrance. Il est impossible de punir les homosexuels de ce qu'ils sont, alors qu'ils sont homophiles sans l'avoir voulu.

A la base de tout délit, il y a la notion de responsabilité.

L'homophile n'est pas responsable de sa vocation homophile.

Il s'agit d'éduquer les homophiles : les jeunes d'abord afin qu'ils puissent conduire leur vie, éclairés, instruits, alors que leurs aînés sont parvenus à leur stature d'homme vaille que vaille.

Il s'agit d'éduquer les homophiles adultes qui, trop faibles, ne savent pas et ne peuvent pas, seuls, vivre dignement.

Tous ceux qui ont une mission morale dans le pays doivent y songer. Il est bien évident qu'*Arcadie*, plus que quiconque, revendique cette mission.

La société n'a pas besoin de lois contre les homophiles.

Mais les homophiles ont besoin d'une âme, d'un corps spirituel pour les aider à mieux vivre.

Et départageons bien : homophilie et vice. Homophiles et vicieux.

Trois faits, trois délits, nous en convenons.

Nous ne défendons pas le vice, ni les excès, ni les fautes graves qui portent atteinte à la liberté d'autrui.

Et nous tenons à ce que chacun sache que les auteurs de ces délits ne sont pas *toujours* et *obligatoirement* des homophiles de nature.

PREMIER FAIT : LA PROSTITUTION

Il y a une prostitution masculine partout. Ailleurs comme en France. En France, dans toutes les grandes villes.

Elle doit être réglementée comme la prostitution féminine.

En décembre 1956, je l'ai demandé en évoquant ce problème dans cette revue.

Chacun est libre de son corps, c'est vrai. Nous faisons nôtres les paroles de M. le Ministre de la santé publique et de la population que nous rapportons plus loin.

Il y a des abus dans la prostitution masculine. Que l'Etat veuille y mettre de l'ordre, nous applaudissons.

(Pour la vérité, nous ferons remarquer que beaucoup de ces jeunes garçons qui vivent de la prostitution masculine ne sont pas des homophiles. C'est un métier, ce n'est pas une nature. Eux aussi, jeunes gens sans éducation, sans contrainte morale, ils ont trouvé là une situation facile, bien rétribuée, d'autant mieux rétribuée si l'on est mineur de moins de 21 ans et que l'on ajoute à cette première profession, la seconde de maître-chanteur.)

DEUXIÈME FAIT : L'OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

Qu'il y ait des abus, aucun homme honnête ne pourra dire le contraire. La rue ne peut être le théâtre d'actes impudiques.

Il faudrait dire que les hétérosexuels en font volontiers le vestibule de la chambre à coucher... il faut, hélas ! reconnaître, que nombre de vicieux, de malades, de déséquilibrés en font déjà la chambre à coucher. Oui, beaucoup ont des circonstances atténuantes. Personne mieux que moi ne le sais.

Mais cela ne me permet pas d'approuver.

C'est ici que l'éducation doit jouer. Il ne peut pas être vrai, que dans ses heures de lucidité, l'être qui se laisse aller à ces faits, ne les réprouve lui-même, et ne souhaite un autre amour.

LA VOLONTÉ D'ARCADIE

Il se voudrait plus fort, il prend la résolution de ne plus recommencer, il a déjà payé cher cette servitude, et pourtant, parce qu'il est seul, sans ami, sans affection, il y retourne.

Il n'est pas fier de lui, un peu moins chaque fois, mais il ne sait pas vouloir.

D'autres doivent l'aider à fortifier sa volonté.

L'Etat qui doit veiller à la moralité publique est bien obligé d'intervenir.

Mais je ne crois pas que la seule peur de la police, de la correctionnelle soit suffisante pour guérir de cette habitude.

Est-il besoin de dire qu'*Arcadie* est là pour les aider à se sauver, pour leur donner une autre vision des choses et des êtres ?

TROISIÈME FAIT : LE DÉTOURNEMENT DE MINEUR,

L'INCITATION DU MINEUR A LA DÉBAUCHE

Rappelons que l'Ordonnance du 8 février 1945 condamne ces faits (article 331 du Code pénal).

Et il suffit d'examiner les jugements rendus par les Tribunaux pour constater que l'Ordonnance est réellement appliquée.

Il semble donc que la protection du mineur doive actuellement être surtout assurée par certains services compétents, plus que par de nouvelles lois.

Je ne reviendrai pas sur ce sujet, délicat entre tous, et dont j'ai entretenu nos lecteurs il y a peu de temps (octobre 1959 et janvier 1960). Il y a là des abus, c'est vrai. Moins qu'on ne pense cependant. Ne donnons pas la palme du martyr ou la couronne de la sainteté à tous les adolescents. Mais, demandons aux pédérastes de respecter la loi, demandons-leur même de sublimer, par l'ascèse, leur orientation sentimentale et sexuelle.

La volonté d'*Arcadie* est donc de projeter plus de lumière sur un problème humain très important.

Elle est d'aider les pouvoirs publics en certaines tâches, comme la lutte contre la prostitution, contre les bandes de jeunes voyous qui vivent de l'homosexualité en attaquant les homophiles.

Elle est d'obliger les homophiles qui ont besoin de secours moral.

Et faut-il le redire ? : modestement. Sans propagande, naturellement. Nos sept années prouvent d'ailleurs que nous n'avons jamais utilisé aucune forme de propagande, de publicité en faveur de l'homophilie. Nous condamnons toute propagande homosexuelle.

Le destin de l'homophile, lourd et mystérieux, difficile déjà à assumer par celui qui est marqué de ce sceau, ne saurait être donné à d'autres, par des procédés de ridicule publicitaire.

Est set celui qui croit que lecture, théâtre, exemples, grands noms peuvent créer un homophile.

Il s'agit de bien autre chose.

Ce « moi » est ineffable. Il est, il « est », voilà tout.

Au cours des siècles, les Etats, les Eglises, les moralistes, les éducateurs, ont souvent condamné souverainement l'homophilie.

Les innombrables et diverses découvertes ou études de ces dernières années ont conduit nombre d'entre eux, à des positions plus justes, plus nuancées, plus humaines.

Le rapport Wolfenden en Angleterre, les Commissions gouvernementales d'Allemagne et d'Autriche, les travaux de divers savants et spécialistes, en France, citons Gabriel Marcel, de l'Institut, A. Hesnard, Henri Ey, le Dr Eck, l'abbé Oraison, tout récemment le *Dictionnaire du Catholicisme*, ont le mérite d'élucider quelque peu ce problème crucial.

Le « Bilan » publié le mois dernier, ici même, indique ce que nous avons apporté à la communauté dans cette recherche de la vérité.

Le problème homophile peut donc être vu sous un angle différent de celui d'autrefois.

Il suffit d'un minimum d'objectivité et de loyauté.

Nous voulons espérer que ces deux qualités existent en-
core.

Vouloir changer les homophiles ? Utopie !

Vouloir condamner les homophiles ? Injustice !

Vouloir agir contre les abus ? Nécessité !

Vouloir obliger les homophiles ? Devoir !

Tel est l'esprit d'*Arcadie*.
Telle est la volonté d'*Arcadie*.

Telle a déjà été, telle sera, plus que jamais, en toute tranquillité, avec la certitude d'être dans le *vrai*, et de militer pour la *dignité de l'homme* et pour sa *grandeur*, comme pour sa *joie intérieure*, telle sera, avec tous les hommes sincères, homophiles ou non, *l'action d'Arcadie*.

ANDRÉ BAUDRY.

L'HOMOSEXUALITÉ

FLÉAU SOCIAL ?

Après bien des années d'hésitations et de faux départs, le gouvernement est décidé à juguler certains fléaux sociaux. Conscient de ses devoirs vis-à-vis de la Nation, le Parlement lui a donné les pouvoirs de prendre toutes ordonnances nécessaires en ce sens. Des millions de Français applaudissent. Mais de quels fléaux s'agit-il ?

*De l'alcoolisme ;
de la prostitution ;
de l'homosexualité.*

Or, autant le terme de fléau est justifié en parlant de l'alcoolisme (dont les victimes, par cirrhose, delirium, folie, accidents, meurtres en état d'ivresse, augmentent en nombre chaque année) et du proxénétisme (il n'est pas, en effet, dans les intention du gouvernement d'interdire la prostitution, mais de poursuivre les proxénètes et particulièrement ceux qui s'adressent aux jeunes) (1), autant il est absurde et dangereux de parler de fléau à propos de l'homosexualité.

I. — L'homosexualité n'est pas, ne peut pas être un délit en soi. Elle est une tendance naturelle, inscrite en l'être même et commandée par le fonctionnement glandulaire, et comme telle ne saurait être condamnée plus que n'importe quelle autre particularité psychologique ou physique.

II. — L'homosexualité, en soi, est strictement inoffensive. Que l'amour s'adresse à une personne de sexe opposé

(1) « En réalité la convention et le projet de loi ne visent pas directement la prostitution, qui reste un phénomène individuel, qui pose un problème moral et un problème de conscience personnelle. La convention et le projet de loi qui vous sont soumis visent essentiellement la traite des êtres humains et la lutte contre le proxénétisme. » Bernard Chenot, Ministre de la Santé publique et de la population. *Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, n° 254, 22 juillet 1960, p. 1059.*

ou à une personne de même sexe est un point parfaitement indifférent en ce qui concerne l'ordre public. Cela relève de la morale privée, qui n'est pas, ne peut pas être une matière légale. (Les plus hauts prélats d'Angleterre l'ont eux-mêmes affirmé à propos du rapport Wolfenden.) Seul un code à base théocratique pourrait identifier « morale privée » et « loi ». Aucune nation moderne n'y songerait, la France moins que toute autre.

III. — Certaine débauche homosexuelle, certaine prostitution homosexuelle sont des fléaux. A ce titre ils doivent être combattus. Mais ils sont distincts de l'homosexualité en tant que telle. *Condamner l'homosexualité pour lutter contre la prostitution masculine, cela reviendrait à condamner l'amour des femmes pour lutter contre la prostitution féminine.* La prostitution masculine ne joue pas plus de rôle dans la vie des homosexuels ordinaires que la prostitution féminine dans la vie de l'homme hétérosexuel ordinaire. Plutôt moins.

IV. — La protection des mineurs doit être assurée. La loi y pourvoit déjà (Ordonnance du 8 février 1945, incorporée à l'article 331 du Code pénal). Mais l'homosexuel ordinaire n'est pas plus un corrupteur de jeunes garçons que l'homme hétérosexuel ordinaire n'est un corrupteur de petites filles. Les « ballets bleus » ne sont pas plus fréquents que les « ballets roses ». Le législateur n'aurait pas l'idée d'interdire l'amour des femmes sous prétexte de protéger les petites filles. Beaucoup d'homosexuels n'ont aucune attirance pour les jeunes garçons. Beaucoup de ceux qui ont cette attirance ne l'actualisent jamais (sublimation, ascèse personnelle, respect du jeune garçon, peur de la loi).

V. — L'immense majorité des homosexuels (moins voyante, et pour cause, que les prostitués, les délinquants, les travestis et les provocateurs) et qui, pour cette raison, passent inaperçus à presque tous les yeux, mènent une vie respectueuse des lois, digne, et semblable en tout à celle des autres citoyens.

VI. — Que les homosexuels, minoritaires et souffrant de l'incompréhension générale, éprouvent le besoin de se grouper en associations honnêtes et conformes aux lois, qui peut y trouver à redire ? Il n'y a là aucun danger pour la so-

ciété. Il n'est pas question dans ces groupes de faire de la « propagande » homosexuelle. On ne peut pas plus faire devenir homosexuel un « homme normal » qu'on ne peut convertir à l'amour des femmes un homosexuel. Ces groupes veulent être un corps spirituel, une école de morale et d'éducation, aider les homosexuels à vivre leur vocation particulière dans la dignité.

VII. — Les termes « *lutter contre l'homosexualité* » n'ont donc aucune signification valable.

« *Lutter contre la prostitution homosexuelle* », oui, certes ! et avec vigueur. Les homosexuels, dont la plupart souffrent de l'étalage du vice tarifé dans certains quartiers de Paris, dans toutes les grandes villes ou dans certaines régions touristiques de la France, applaudiront.

« *Lutter contre la corruption des mineurs* », oui encore, mais l'ordonnance du 8 février 1945, déjà appliquée par les tribunaux, doit y suffire.

« *Lutter contre la licence des rues et les outrages publics à la pudeur* », oui, toujours oui. Il n'est pas plus tolérable de voir s'exercer sur les boulevards et les parcs la débauche homosexuelle que la débauche hétérosexuelle.

Mais « *lutter contre l'homosexualité en soi* » ? Non.

Cela reviendrait :

- ou bien à une simple position de principe, mais qui ruinerait des centaines de milliers d'existences, multiplierait les occasions de chantage, autoriserait toutes les manœuvres, toutes les intimidations, tous les abus ;
- ou bien à une intolérable immixtion dans la vie privée des citoyens, à une inquisition de tous les instants, à un régime de délation, à une véritable ségrégation, totalement incompatibles avec la Déclaration des Droits de l'Homme et avec les plus élémentaires notions de démocratie.

C'est pourquoi, respectueux des lois, les homosexuels entendent être respectés.

Tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent agir sur l'élaboration des textes en préparation, se doivent d'être conscients des quelques vérités rappelées ici.

Arcadie, qui depuis sept ans a étudié le problème homosexuel sous tous ses aspects et qui a été pour des milliers d'homophiles une sécurité, un guide, une morale, entend être consultée, quand elle entend défendre la vie des homophiles.

LES LUMIÈRES DE L'HISTOIRE

par

MARC DANIEL

Certaines habitudes sont si bien prises qu'elles peuvent, si l'on n'y prend garde, faire figure de données naturelles et éternelles. Nous sommes si accoutumés à manger assis qu'il ne nous vient pas à l'idée que les Romains préféreraient prendre leurs repas couchés sur le côté. Mais personne ne soutiendrait aujourd'hui que cette façon de se tenir à table est « contre nature ». Tandis que ceux qui ont le malheur d'aimer d'amour les personnes de leur sexe ont droit à toutes les condamnations et à tous les anathèmes.

Or l'histoire nous enseigne que cette attitude est toute relative; et cela est de la plus haute importance. Car si l'on veut parler de « nature » et de « contre nature », encore faut-il qu'il s'agisse de faits absolument constants; sinon, comme le notait déjà Montaigne, ce n'est plus de « contre nature » qu'il s'agit, mais de « contre coutume », — ce qui est tout autre chose.

Dans la lutte — qui est celle de chaque homosexuel — contre l'incompréhension, le préjugé, les idées toutes faites, et même la méchanceté agressive de certains partisans d'une soi-disant « morale virile », les arguments que fournit une étude impartiale de l'histoire sont essentiels. Aucun homosexuel ne devrait les ignorer, au moins les principaux d'entre eux. Les voici.

*L'homosexualité a-t-elle toujours été considérée
comme « contre nature » ?*

Que les actes homosexuels soient contraires à la nature, tel n'a pas été l'avis de toutes les civilisations, ni de toutes les philosophies, ni de toutes les législations, ni de toutes les religions.

Sans parler même des peuples « primitifs » — dont il serait trop aisé de récuser l'exemple sous prétexte de leur faible degré d'évolution —, nombreuses sont les sociétés qui ont admis l'homosexualité comme une composante normale de l'activité sexuelle humaine. L'un des plus anciens poèmes de l'humanité, *Gilgamesh* (époque babylonienne, XXII^e ou XXI^e siècle av. J.-C.), met en scène l'amitié amoureuse d'un héros mythologique et de son compagnon Enkiddu. L'histoire nous a livré de nombreux témoignages d'homosexualité chez les Hittites, chez les Gaulois, chez les Germains, chez les Incas, sans parler des Arabes, qui en ont gardé la tradition; nulle part les lois de ces peuples ne portent trace d'une condamnation de l'homosexualité en tant que telle — tout au moins avant l'influence chrétienne.

Mais il y a mieux. Chez deux peuples au moins, l'homosexualité a été intégrée à la vie quotidienne de la société, jusqu'à en devenir une des caractéristiques essentielles. Et quels peuples ! La Grèce antique, patrie de la démocratie, de la philosophie et de l'art, où les plus grands hommes prônaient et pratiquaient l'amour des garçons, de Solon à Plutarque, de Socrate à Platon; et le Japon féodal, terre d'héroïsme et d'abnégation, où la morale austère du « Bushido » faisait du lien amoureux entre le jeune homme et l'adulte le ciment même de la société.

Si l'Italie de la Renaissance — le pays des Michel-Ange, des Leonard de Vinci, des Ange Politien, des Benvenuto Cellini, tous homosexuels — n'a pas « légalisé » l'amour des garçons, c'est que l'Eglise catholique, avec son dogme, s'y opposait; mais il n'en pénètre pas moins toutes les réalisations de cette civilisation unique.

Il serait donc entièrement faux de s'imaginer que, dans tous les pays et à toutes les époques, on a méprisé et condamné l'amour homosexuel.

Bien mieux : nombreuses sont les religions qui ont fait à l'homosexualité sa place, la reconnaissant comme aussi digne de paraître devant la Divinité que les autres formes de la sexualité. En Orient, à l'époque babylonienne, en Inde jusqu'à une date beaucoup plus récente, des prêtres homosexuels officiaient dans les temples, et des rites homosexuels, intimement liés à des rites magiques primitifs, étaient célébrés. Les Grecs, dans leur mythologie, adoraient même des dieux pédérastes, Apollon et son ami Hyacinthe,

Zeus et son ami Ganymède. Les historiens des religions ont, depuis longtemps, mis en lumière les liens qui unissent homosexualité et prêtrise, homosexualité et mysticisme, homosexualité et liturgie.

Ne commettons donc pas l'erreur de croire que la religion condamne forcément l'homosexualité : c'est vrai à certaines époques et dans certains pays; ce n'est pas toujours vrai, ni partout vrai.

*L'homosexualité
constitue-t-elle un danger démographique ?*

Un des arguments qu'on jette le plus souvent à la face des homosexuels est que leurs amours sont stériles, et que, par conséquent, ils constituent un danger de dépopulation.

Ne parlons pas, ici, de ce que cette façon de raisonner a de criticable au moment où beaucoup des premiers penseurs du monde dénoncent au contraire les périls d'une multiplication accélérée de l'humanité. Tenons-nous en aux données historiques.

Certes, les Juifs de l'Ancien Testament avaient peur que les pratiques homosexuelles, très répandues chez eux comme chez les autres peuples de l'Orient antique, gênent leur expansion démographique. C'est ainsi, entre autres raisons, que s'explique la vigueur de la condamnation portée par leurs législateurs contre l'homosexualité, et dont a hérité, par l'intermédiaire du juif Saül devenu saint Paul, le christianisme.

Mais les exemples abondent pour prouver que cette crainte était injustifiée. Homosexuel ne signifie pas impuissant, loin de là. Les Grecs, précisément, et les Japonais, ont si bien proliféré, malgré leur homosexualité légalisée, qu'ils ont essaimé au loin, peuplant, les uns tout le nord de la Méditerranée, les autres tout l'ouest du Pacifique. Les Normands, ce peuple prolifique qui, venu de Scandinavie, a conquis successivement la Normandie, l'Angleterre, l'Italie du Sud et la Sicile, ont étonné l'Europe chrétienne par leurs mœurs homosexuelles, et les ont implantées jusqu'aux bords de la Tamise, comme le prouve l'histoire du roi Guillaume le Roux. Et je ne pense pas qu'il soit besoin d'insister sur l'extraordinaire expansion arabe, qui, sur les ailes d'une démographie pléthorique, a acclimaté conjointement, du Gange au Guadalquivir, l'Islam et la pédérastie.

Ce qui menace un peuple de stérilité, ce n'est pas la plus ou moins grande diffusion de l'homosexualité en son sein, c'est son enlissement dans le confort, et même une certaine conception du mariage, qui sacrifie le sort de la famille à la commodité des conjoints. Les homosexuels mariés ne sont pas, et de loin, les moins prolifiques des parents.

Sans doute — ne jouons pas sur les mots — tous les homosexuels ne se marient pas. Tous ne sont pas même, physiologiquement, capables de relations sexuelles avec les femmes. Mais ceux qui poussent l'homosexualité à cet extrême sont, de toute façon, assez rares, et ce n'est pas à leur catégorie qu'appartiennent les « incertains » et les « bisexuels ». Ils ne sauraient en aucune façon constituer un problème démographique à l'échelle nationale; dans aucune civilisation ils n'ont sans doute dépassé 1 % de la population totale, — ce qui, du point de vue de la propagation de l'espèce, rend leur cas plus négligeable que celui, par exemple, des prêtres et des religieuses catholiques, dont ni l'Irlande, ni l'Italie n'ont à se plaindre pour ce qui est de leur expansion démographique.

*L'homosexualité
est-elle une cause de décadence des civilisations ?*

S'il est un argument qui résiste encore moins à l'examen que celui de « l'homosexualité danger démographique », c'est bien celui de « l'homosexualité symptôme de décadence des civilisations ».

C'est, je crois bien, Gibbon qui a popularisé en Europe au XVIII^e siècle l'idée que la chute de l'Empire romain était due essentiellement à deux causes internes : la pédérastie et le christianisme. Le temps et l'Eglise aidant, l'on a oublié le second de ces éléments pour ne se souvenir que du premier. Aujourd'hui, c'est une image d'Epinal que de montrer en premier plan l'« orgie romaine » à la façon de Thomas Couture (éphèbes, esclaves et citharèdes), avec, en fond de tableau, les hordes barbares envahissant l'Empire. On oublie simplement une chose : c'est que ladite orgie, dont les traits sont empruntés au *Satyricon* de Pétrone, se situe au I^{er} ou au II^e siècle de notre ère, sous les Césars ou les Flaviens, alors que la ruée barbare n'a guère déferlé qu'au V^e siècle, au moment où la morale chrétienne était devenue la morale officielle de l'Empire.

Sans doute, l'amollissement des mœurs de l'aristocratie romaine, sous l'influence du luxe importé d'Orient, a, dès avant l'époque de Pompée et de Jules César, contribué à affaiblir le sentiment civique et à transformer la Rome de brique en une Rome de marbre. Mais pendant plusieurs siècles encore l'armée romaine allait continuer à accumuler conquête sur conquête, victoire sur victoire. Des moralistes et des rhéteurs comme Tacite ou Sénèque auraient tendance à nous faire croire que l'Empire était en déclin dès le 1^{er} siècle. Ce serait oublier l'apogée de Marc-Aurèle, d'Antonin, d'Hadrien (un pédéraste notoire, notons-le en passant, et dont la figure, somptueusement ressuscitée par Marguerite Yourcenar, n'a rien d'une personnalité décadente).

En réalité, les patriciens romains ont aimé les éphèbes au moins dès leurs premières conquêtes en Grèce; et il serait insensé de faire remonter au temps de Flaminius l'affaiblissement de l'Empire. Après tout, Jules César, « femme de tous les hommes et mari de toutes les femmes », Jules César qu'on appelait « la Reine de Bithynie », n'est-il pas resté le symbole même de la gloire inégalable de *Roma Invicta* ?

L'exemple de Rome est particulièrement frappant, parce que c'est le plus connu. Mais combien d'autres décadences de civilisations, où l'on ne décèle aucun rôle joué par l'homosexualité ! Byzance, endormie dans le bruissement de ses querelles théologiques et pétrifiée dans sa haine de l'Occident, alors que les Turcs (combien pédérastes, eux !) faisaient crouler ses murailles. Le moyen-âge occidental, éclatant sous les coups de l'esprit critique renaissant et des nationalismes dans l'enfance. L'Espagne momifiée du XVIII^e siècle, ivre de ses courses de taureaux et de ses bûchers d'hérétiques, coupée du monde. La Russie tzariste, hostile à tout renouveau et sclérosée dans un autocratie désuet...

Ailleurs, nous voyons bien des civilisations fortement marquées par la pédérastie s'écrouler, mais il est aisé de montrer que, comme à Rome, l'homosexualité y existait bien longtemps avant le début de la décadence, et qu'il n'y a là par conséquent aucun lien de cause à effet : la Chine impériale, le Japon féodal, la Grèce classique, l'Empire arabe, la Turquie des Sultans. Les causes de décadence des civilisations sont innombrables; Arnold Toynbee, qui les a étudiées avec une sorte de vertige, n'a pas rencontré parmi

elles l'homosexualité. Une civilisation commence à décliner lorsqu'elle cesse de croire en elle-même et de se sentir supérieure aux autres : voilà le fond du problème. Si notre Occident est en « régression » sur le plan mondial, c'est que, partout, il se fissure de l'intérieur, et qu'il n'a plus de message à apporter au reste du monde; ce n'est pas parce que certains hommes ont des goûts sexuels différents des autres, phénomène qui se retrouve de chaque côté de tous les rideaux de fer ou de bambou de la planète.

L'homosexualité affaiblit-elle les armées ?

En fait, il faut même aller plus loin. Non seulement l'histoire ne fournit aucun exemple de peuple « déchu » par la pédérastie, mais elle abonde en peuples dont l'homosexualité a contribué à affermir la puissance.

Nous touchons ici à un point essentiel qui, malgré André Gide et *Corydon*, est étouffé dans l'esprit de la majorité de nos contemporains par cette vaste « conspiration du silence » dont toute l'humanité homosexuelle pâtit : l'homosexualité est un des ciments les plus forts et les plus naturels des armées de tous les temps et de tous les peuples.

Certes, même les manuels scolaires ne peuvent ignorer tout à fait le Bataillon Sacré de Thèbes, troupe d'amis-amants sur lesquels pleura Philippe de Macédoine après la bataille de Chéronée, et dont la vaillance légendaire a traversé les siècles. Personne ne peut tout à fait éviter de reconnaître dans les pleurs d'Achille sur le corps de Patrocle un des plus frénétiques chants de désespoir qu'ait inspirés la passion amoureuse. Aucun homme cultivé, un tant soit peu familier avec l'Orient, ne peut tout à fait fermer les yeux devant l'évidence des légendes héroïques inspirées au Japon par le Bushido, code d'honneur et de pédérastie.

Mais, à côté de ces exemples célèbres, combien d'autres, moins connus ! Les légions romaines, les troupes des Germains même (qu'on se rappelle le bel épisode de Mérovée et de Gaïlen, qu'a raconté, sans le comprendre, l'évêque Grégoire de Tours), plus près de nous l'armée allemande, sur laquelle les procès de Moltke et d'Eulenburg jetèrent au début de ce siècle de si surprenantes lumières, et l'armée française qui conquiert l'Algérie (« en Afrique nous en étions tous », disait Lamoricière : « seul Changarnier en est resté »), pour ne pas parler d'armées contemporaines.

En fait, l'homosexualité, par l'exaltation du lien d'homme à homme qu'elle représente, constitue un inégalable élément de cohésion militaire. Louvois — le Louvois de Louis XIV — qui n'était pas suspect de tendances de ce genre, disait un jour au roi qu'il n'était pas mauvais que les officiers eussent de l'amour les uns pour les autres, « car lorsqu'il fallait aller à la guerre... ils étaient bien aises de quitter les dames et d'entrer avec leurs amants en campagne ». On ne saurait mieux dire; et Frédéric II de Prusse, qui s'y connaissait en armées, regrettait que les préjugés de son époque l'empêchent de rendre obligatoires les relations homosexuelles entre ses soldats.

L'atmosphère exclusivement masculine des armées attire, cela va de soi, les homosexuels; aussi n'existe-t-il probablement aucune partie de la société où ils se rencontrent en si grand nombre, et cela aussi loin que l'histoire remonte. C'est certainement ce qui explique le nombre extraordinaire d'homosexuels et de bisexuels que l'on trouve parmi les grands généraux de tous les pays et de tous les temps. Au hasard, citons : Alexandre le Grand, Jules César, le Grand Condé, Vendôme, le Prince Eugène, Guillaume d'Orange, Charles XII de Suède, Frédéric II de Prusse, Junot duc d'Abrantès, Changarnier, Lawrence d'Arabie, pour lesquels nous avons des témoignages sûrs, sans parler de maints autres moins connus ou simplement trop récents pour qu'il soit possible de les nommer ici.

En fait, loin de considérer l'homosexualité comme un danger pour la valeur militaire des peuples (si tant est qu'il y ait là un ordre de grandeur bien authentique : mais cela est une autre question), il faudrait plutôt voir en elle un des éléments qui font les armées solides et les grands chefs.

L'homosexualité est-elle synonyme d'effémination ?

Tout le mal vient de ce qu'une propagande insidieuse et largement répandue s'attache à embrouiller les notions et à confondre « homosexualité » et « effémination ».

Sans doute, il y a toujours eu, et il y aura toujours, des homosexuels efféminés. La Grèce antique les a connus, et Aristophane nous en a laissé une description qui, au bout de vingt-cinq siècles, reste étonnante d'actualité. Mais cela n'a pas amené Aristophane, ni l'ensemble de ses contemporains, à s'imaginer que tous les homosexuels étaient ain-

si; et cela prouve à quel point les Grecs, dans ce domaine, étaient plus observateurs que les Français du XX^e siècle.

L'histoire nous offre, nous l'avons dit, à tous les siècles, des exemples d'homosexuels efféminés : pour la France, qu'il suffise de citer Henri III, Monsieur, frère de Louis XIV, le duc de Villars ami de Voltaire, Cambacérès, Jacques d'Adelswärd-Fersen. Mais, pour un homosexuel de cette catégorie, on peut aussitôt en citer cinquante parfaitement normaux d'aspect et de comportement.

Après tout, il faut s'entendre sur le sens du mot « effémination ». S'il s'agit du goût du travestissement, de la parure, des parfums, on peut bien admettre que ce sont là des travers ridicules; mais à notre époque l'on voit plus de jeunes filles en pantalon que d'hommes en jupons. Le « danger social » représenté par ces sortes de travestis et de grotesques est bien minime.

Mais si, par « effémination », l'on entend le goût des arts, de la musique, du théâtre, alors il faut admettre que cette « effémination » ressemble fort à la civilisation tout court, et que les homosexuels sont loin d'en avoir le monopole.

Les civilisations réellement « efféminées », à notre sens, ne sont pas celles où le corps et l'âme de l'homme ont été adorés. Ce n'est pas la Grèce des éphèbes et des athlètes (sport et pédérastie sont deux volets d'une même conception esthétique héritée d'Athènes), ni l'Angleterre élisabéthaine où Shakespeare dédiait ses sonnets à des adolescents, ni l'Italie de la Renaissance où Michel-Ange modelait les muscles puissants de ses héros en improvisant des vers amoureux pour Tommaso de' Cavalieri. Les civilisations efféminées, ce sont celles où l'idéal féminin envahit la littérature, l'art, la pensée, les mœurs. Lorsque la mythologie grecque veut inspirer aux fidèles la peur et l'horreur de l'effémination, elle montre Hercule avili aux pieds de la reine Omphale, — ce même Hercule qui, dans tout l'éclat de sa gloire virile, connaît l'amour avec le bel Hylas.

Si l'on veut savoir ce que c'est qu'une société efféminée, il n'est pas besoin d'aller regarder si loin : il suffit de penser au XVIII^e siècle rococo, alangui sous les Pompadour, les Du Barry, les Marie-Antoinette, avec sa littérature de boulevard et son art de salon; ou encore à la « Belle Époque » vautreée dans ses cafés-concerts, à ses cocottes, sa veulerie, et son hystérie d'adoration de la femme, la femme, rien que

la femme. Il est assez étrange qu'on rende responsable de l'effémination d'une civilisation les seuls êtres précisément qui ne se plaisent que dans la compagnie des hommes, et à qui l'« éternel féminin » reste étranger !

L'homosexualité

est-elle liée aux phénomènes de dégénérescence ?

Certains, non contents de s'imaginer que tous les homosexuels sont des efféminés, vont, dans la ferveur de leur dégoût, jusqu'à prétendre que l'homosexualité est une névrose, et donc un symptôme de dégénérescence mentale.

A cette affirmation insensée il suffit d'opposer les noms de centaines et de centaines d'homosexuels célèbres, de créateurs, de meneurs de peuples, de savants éminents, qui, avec génie ou simplement avec talent, ont contribué pour une part immense au progrès de l'humanité. Dans le domaine de la philosophie : un Socrate, un Platon, un Francis Bacon, un Kierkegaard; dans celui de la littérature : un Virgile, un Shakespeare, un Byron, un Andersen, un Walt Whitman, un Verlaine, un Rimbaud, un Oscar Wilde, un Proust, un Gide, un Garcia Lorca; dans celui de l'art : un Michel-Ange, un Vinci, un Sodoma, un Benvenuto Cellini, un Nattier, un Géricault; dans celui de la musique : un Lully, un Tchaïkowsky, un Brahms; dans celui de la politique et du droit : un Solon, un Jules César, un Hadrien, un pape Jules II, un Frédéric II de Prusse, un Cambacérès, un Cecil Rhodes.

On conçoit qu'en comparaison de cette énumération — très superficielle au demeurant — les quelques noms d'homosexuels névrosés, schizoïdes ou aliénés qu'on pourra citer soient dépourvus de toute espèce de signification. Sans doute, Louis II de Bavière a été à la fois homosexuel et schizophrène; Henri IV de Castille, homosexuel et neurasthénique; Néron, homosexuel (ou bisexuel) et mégalomane; Elagabale, homosexuel et atteint de folie mystique; Gilles de Rais, homosexuel et sadique meurtrier. Mais il ne manque pas, à travers l'histoire, de schizophrènes, de mégalomanes, de sadiques, de neurasthéniques et de fous mystiques entièrement étrangers à l'homosexualité.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que la réprobation qui frappe les homosexuels dans notre civilisation (sans parler des lois répressives qu'ont connues ou que connaissent en-

core certains pays) oblige beaucoup d'homosexuels à une dissimulation, à une auto-mutilation morale, qui résultent souvent en névroses. Cela n'est que trop certain. Mais la névrose, alors, n'est pas liée intrinsèquement à l'homosexualité; elle n'est qu'un phénomène artificiel créé précisément par la condamnation et la frustration. Le problème est tout l'inverse de ce que prétendent ceux qui réclament des lois anti-homosexuelles.

L'homosexualité est-elle un « vice pas français » ?

Il faut bien faire également un sort à l'argument puéril qu'opposent parfois aux homosexuels les plus arriérés des Homais de province : à savoir qu'il s'agit d'un « vice étranger », et que « la France avait ignoré ces mœurs-là jusqu'à notre époque ».

D'abord, il convient de remarquer que tous les pays accusent leur voisin de pratiquer la pédérastie; cela fait partie du folklore des nations. Pour les Espagnols, c'est le « vice français »; pour les Français, le « vice italien »; pour les Italiens, le « vice allemand ». On se rappelle le vieux proverbe : « en France, les seigneurs; en Allemagne, les palefreniers; en Italie, tout le monde »; il en existe plusieurs variantes.

D'autre part, chaque époque fait d'un certain pays la patrie d'élection de ces mœurs. Cela aussi fait partie du folklore historique. Au XVI^e siècle, on disait chez nous « l'infamie italienne »; au XIX^e, « les orgies allemandes »; au XX^e, nous aurions tendance à situer sur la Tamise le centre de la nouvelle Grèce. Pour les Américains, ce sont des mœurs de décadence européenne; pour l'Italien Malaparte, c'est l'invasion américaine qui a déchaîné l'homosexualité sur l'Europe à la fin de la deuxième guerre mondiale. Tout cela n'a pas plus de valeur objective que les innombrables slogans et clichés grâce auxquels, tout au long de l'histoire, chaque peuple croit indispensable de se différencier de ses voisins.

Mais revenons-en à la France. Il est bien vrai que, depuis le XVIII^e siècle au moins, notre pays s'est fait une spécialité du culte de la femme. Que le prestige que nous en retirons soit d'un aloi très pur, on peut se permettre d'en douter. Le « french-cancan », la réputation mondiale des Folies-

Bergère et de Pigalle, les clins d'œil égrillards que lancent, à l'énoncé du seul nom de Paris, les gros éleveurs argentins et les pétroliers du Texas, ne sont peut-être pas ce à quoi le pays de Montaigne, de Descartes et de Voltaire pourrait prétendre de plus relevé. Et des apologies du genre de celle d'Armand Dubarry : « Dieu merci, notre armée ne connaît pas ces abaissements immondes, et du simple piou-piou coureur de bonnes au général en chef, tout le monde y crie Vive la femme! en même temps que Vive la France! » sont, à juste titre, plus humiliantes pour notre orgueil national que la gloire universelle d'un André Gide, Prix Nobel et pédéraste.

Cela posé, tordons une bonne fois son cou à la croyance saugrenue que « l'homosexualité n'est pas française ».

A toutes les époques, et avant même que la France fût la France, nous trouvons des preuves de l'existence de ces mœurs dans notre pays. Le géographe grec Strabon, au 1^{er} siècle, les considérait comme particulièrement répandues chez nos ancêtres les Gaulois. Aux temps gallo-romains, bien entendu, l'amour des garçons fleurit sur le Rhône et la Seine comme sur le Tibre et le Nil; les poèmes d'Ausone, né à Bordeaux et qui vécut en Lorraine, suffiraient à le prouver.

L'invasion des Francs n'était, en aucune façon, celle de gens ignorant l'amour homosexuel : Tacite, déjà, avait dit combien les peuples germaniques aimaient ces sortes de jeux. L'histoire de Mérovée et de Gaïlen, citée plus haut, nous en restitue l'écho discret au temps des Chilpéric et des Clotaire.

Le moyen-âge lui-même, tout chrétien en apparence, est traversé par un courant souterrain d'homosexualité. Des poètes, enveloppant leur inspiration pédérastique dans les voiles de la latinité, chantent les éphèbes au moment même où s'élèvent les monastères et les cathédrales : ainsi un Notker le Bègue, un Marbode du Mans. Les chansons de geste n'ignorent pas que certains chevaliers préférèrent les charmes de leurs compagnons d'armes à ceux des demoiselles : Chrétien de Troyes s'en souvient en écrivant l'histoire de Lancelot, et Marie de France en versifiant le *Lai de Lanval*. Le troubadour Arnaud Daniel rôtit, selon Dante, en enfer, pour avoir brûlé de feux renouvelés de Sodome. Et plusieurs des mouvements d'hérésie, notamment l'Albi-

géisisme qui marqua si profondément l'histoire du Midi de la France au XII^e siècle, sont unis par de mystérieux liens à une conception homosexuelle de l'univers : leurs adversaires ne manquèrent pas de leur en faire grief, tout comme, plus tard, les ennemis des humanistes du XVI^e siècle.

Bien que les lois médiévales condamnent au bûcher les « sodomites », le duc de Berry, frère de Charles V — l'amateur d'art qui nous est resté familier grâce à ses *Très riches heures* — s'affiche avec le jeune Taque Thébaut, et le comte de Blois avec un certain Sohier.

Vient la Renaissance. Le nom d'Henri III est sur toutes les lèvres, avec ceux de ses « mignons », de ses poètes favoris qui chantent l'amour grec (ou italien). Le recteur de l'Université de Paris, Dadon, est compromis avec ses étudiants; l'humaniste Muret échappe de justesse au bûcher; Ronsard lui-même n'est pas exempt de soupçons d'avoir pratiqué certains jeux avec ses pages.

Pour le Grand Siècle, celui de Louis XIII et de Louis XIV, on m'excusera de ne citer que quelques noms parmi des dizaines : Théophile de Viau, le maréchal de Guiche, le Grand Condé, le maréchal de Tallard, le prince de Conti, le maréchal de Vendôme, le Président de Harlay, Lully, sans oublier Louis XIII lui-même, Mazarin, et le propre frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans. Il n'est pas jusqu'à Molière dont la vie ne prête à certaines suppositions en ce qui concerne ses relations avec le jeune Michel Baron. Sur tout cela, Tallemant des Réaux, la Princesse Palatine, Saint-Simon sont intarissables. Et les mêmes mœurs fleurissent sous Louis XV et Louis XVI : le jeune duc de Gesvres alla même, dit-on, jusqu'à y initier le Bien-Aimé ! Voltaire ne trouvait pas choquante l'idée de deux éphèbes enlacés, bien qu'il eût peine à étendre sa tolérance esthétique jusqu'aux « matelots hollandais » et aux « vivandiers moscovites »; mais d'autres, le duc de La Trémoille, le duc d'Antin, le duc de Boufflers, le duc de Villars, ne poussaient même pas si loin la sévérité, et les goûts du peintre Jean-Baptiste Nattier lui coûtèrent la liberté et la vie.

Le très évaporé Cambacérès, cible favorite des sarcasmes de Napoléon, a marqué dans l'histoire grâce au Code civil et au Code pénal dont il est le principal auteur. Mais Napoléon lui-même, du temps qu'il cohabitait avec Junot, ne fit-il pas quelques incursions en terre socratique ?

Le bourgeois, romantique et terre-à-terre XIX^e siècle fran-

çais, avec ses crinolines et ses Bovary, nous paraît, à première vue, la moins homosexuelle des époques : c'est oublier trop aisément le marquis de Custine et ses rendez-vous nocturnes, les curieux passe-temps des Dragons de l'Impératrice, le couple Verlaine-Rimbaud, l'armée d'Afrique et Changarnier, le comte de Germiny. Les relations du cynique Louis XVIII et de Decazes ont prêté à bien des commentaires. Balzac n'a pas ignoré l'amour grec, au domaine duquel ressortit, plus ou moins voilé, l'intérêt que porte Vautrin à Rubempré. Stendhal a confessé que, pour certain jeune homme, il se serait volontiers trompé de sexe. Baudelaire, Zola, Paul Bourget même, ont connu ces mœurs autour d'eux.

Et l'on voudra bien, pour s'arrêter à l'aube du siècle d'aujourd'hui, m'excuser de n'insister ni sur Marcel Proust, ni sur André Gide, ni sur Jacques d'Adelswärd-Fersen, ni sur Robert de Montesquiou, de peur d'avoir à citer trop de noms de nos contemporains parmi les plus illustres.

Comme on le voit, la France, à côté de Vénus — Vénus des châteaux royaux, des beaux quartiers ou des music-halls — a toujours, somptueusement, célébré le culte d'Apolon et d'Antinoüs. Ce n'est peut-être pas assez pour qualifier, comme on l'a fait, la pédérastie de « vice français » ; mais c'est sûrement suffisant pour qu'on n'accuse pas nos compatriotes homosexuels de déroger aux traditions nationales !

Reste enfin à aborder le point le plus délicat, le leitmotiv qui revient le plus fréquemment dans les discours (on n'ose dire les pensées) de tous les Jean Nocher du monde : le péril homosexuel s'accroît ! « ils » se multiplient ! jamais il n'y « en » avait eu autant ! vite, enrayons « leur » expansion avant qu' « ils » submergent tout !

En d'autres termes :

Notre époque est-elle plus homosexuelle que d'autres ?

Et, problème plus grave encore :

L'homosexualité est-elle contagieuse ?

Or, s'il est une question à laquelle l'histoire nous permet de répondre, c'est bien celle-là. Seulement, au lieu de s'obnubiler sur les étalages d'inversion hystérique de Saint-Germain-des-Prés ou de Cannes, il faut considérer plusieurs éléments.

— Tout d'abord, il est certain que l'on parle plus librement de ces choses (et pas seulement de l'homosexualité : de toute la sexualité en général), depuis environ quarante ans, qu'auparavant. Le mot *sexe*, qui n'aurait jamais pu retentir dans un salon vers 1880, est sur les lèvres de toutes les jeunes filles, fussent-elles de la « bonne société protestante ». Il n'est donc pas étonnant qu'on imprime dans les journaux, et qu'on diffuse ainsi dans toutes les classes de la société, des révélations sur les goûts homosexuels de nombreuses personnalités qui, autrefois, auraient été confinées dans un milieu très restreint. Un seul exemple suffira pour illustrer cette vérité; l'aristocratie internationale de 1900 apparaîtrait, à ne lire que les historiens conformistes, comme entièrement vouée aux « grandes cocottes », aux Emilienne d'Alençon et aux Liane de Pougy; or l'*Exilé de Capri* de Roger Peyrefitte nous a révélé que, de Paris à Berlin et de Madrid à Saint-Pétersbourg, on y entretenait autant de Gánymèdes que d'Hébés. Ne prenons donc pas, naïvement, notre ignorance pour le reflet exact de la réalité.

— D'autre part, un certain climat de plus grande liberté morale, sensible aussi bien dans le domaine du mariage que dans celui des relations pré-conjugales ou dans celui de l'homosexualité, favorise, à notre époque, les prises de conscience sur le plan sexuel. Bien des êtres, qui avaient en eux des inclinations homosexuelles mais qui les auraient refoulées au siècle dernier par peur du scandale et du qu'en-dira-t-on, ou simplement les auraient ignorées, peuvent aujourd'hui les actualiser sans danger, et laissent par conséquent s'épanouir leur personnalité homosexuelle pour le plus grand profit de leur équilibre psychologique et physiologique. Admettons donc qu'il y a sans doute, en notre siècle, plus d'homosexuels « conscients » et « pratiquants » qu'à des époques de puritanisme et d'incompréhension, et constatons que cette expansion est inversement proportionnelle au nombre des névroses provoquées par le refoulement d'un instinct essentiel.

— Il est également probable que, dans ce climat de relative liberté, des jeunes gens soient tentés de se prêter à l'homosexualité pour obtenir certains avantages que détiennent des homosexuels notoires (on devine à quels milieux je fais allusion). Mais ces jeunes gens ne sont rien d'autre, sous un certain vernis, que des prostitués. Dans d'autres circonstances, ils se vendraient à des femmes en place; je

ne vois pas ce que la morale y gagnerait. Et puis, notre époque n'a aucunement le privilège de ce genre d'« homosexuels par arrivisme » ! Les favoris des Césars, les « maris » de Néron et d'Elagabale, les mignons d'un Edouard II, d'un Henri III, d'un Jacques I^{er} d'Angleterre, les modèles de Michel-Ange et de Vinci, les « amis » de Philippe d'Orléans, les idolâtres de l'acteur De Max, les compagnons d'Alfred Krupp et d'Oscar Wilde, n'étaient sûrement pas tous d'authentiques homosexuels. Lorsqu'un homosexuel peu délicat sur le choix de ses relations occupe une position élevée par la naissance, la fortune ou le talent, il est inévitable qu'autour de lui s'agglomèrent les jeunes gens pour qui le sexe est avant tout un moyen de parvenir. Cela n'est pas moral, mais les faveurs épanchées sur les maîtresses royales ou ministérielles ne le sont pas davantage. C'est un phénomène aussi vieux que l'humanité, et qui risque bien de durer autant qu'elle.

— Enfin, certains milieux — essentiellement artistiques et littéraires — peuvent sembler, de loin et au premier abord, envahis par les homosexuels au point que les chroniqueurs en mal de formules parlent de « franc-maçonnerie rose ». Mais cela aussi a toujours été vrai, même si le public ne s'en rendait pas compte. Il n'y a certainement pas plus de peintres et de sculpteurs pédérastes aujourd'hui qu'au temps de la Renaissance; pas plus d'écrivains et de poètes pédérastes que dans la catholique France de Louis XIII, autour de Théophile de Viau et de Saint-Amant. La haute couture ? Mais imagine-t-on que, sans homosexuels, la haute couture serait ce qu'elle est ? Depuis que le métier de couturier a été inventé, il est bien évident qu'il a attiré les hommes aux inclinations féminines, et que ceux-ci sont souvent des homosexuels. Où est le mal ?

En fait, le nombre des homosexuels « constitutionnels » est, autant qu'on en puisse juger en l'absence de statistiques précises (et pour cause !) à peu près constant dans chaque région de siècle en siècle; seule varie la fréquence des *pratiques* homosexuelles, selon la plus ou moins grande opportunité offerte aux homosexuels pour satisfaire leurs goûts. Quant aux soi-disant « modes » ou « snobismes » de l'homosexualité, il ne s'agit, dans la très grande majorité des cas, que de prises de conscience d'une tendance profonde préexistante, donc, à proprement parler, d'un épanouissement humain. C'est ce qui explique l'alternance,

dans l'histoire, de « grandes époques » pédérastiques, avec une floraison de génies et de talents homosexuels, tels le siècle de Périclès, celui d'Auguste, le Califat de Bagdad, la Renaissance italienne, l'Angleterre élisabéthaine, le milieu du XX^e siècle occidental, — et de périodes « creuses » où les homosexuels n'ont certes pas manqué, mais où une ambiance hostile ne leur a pas permis de produire tous les fruits dont ils auraient été capables : ainsi l'Empire byzantin, le haut moyen-âge occidental, l'Angleterre victorienne. Le tout est de savoir si c'est, pour l'humanité, un danger ou un enrichissement que de laisser fleurir tous les talents, conformistes ou non.

*
**

L'histoire, telle qu'elle est enseignée dans nos lycées, — et, hélas, même dans nos universités — néglige presque entièrement les facteurs sexuels. C'est tout juste si on ose suggérer, devant un public scolaire, que l'impuissance de Louis XVI pendant les sept premières années de son mariage contribua plus que tout autre phénomène à faire de Marie-Antoinette la coquette évaporée que l'on sait, et joua par là un rôle non négligeable dans l'éclatement de la Révolution française. Il n'y a pas lieu de s'étonner, après cela, si les sous-jacences homosexuelles à travers l'histoire sont soigneusement passées sous silence.

Nous avons vu que, pourtant, ni l'histoire de l'art, ni celle de la littérature, ni celle de la philosophie, ni celle des religions, ni celle des armées, ni celle des sociétés humaines n'auraient été ce qu'elles furent sans l'existence d'un courant, souvent souterrain, mais toujours présent, d'homosexualité.

Du reste l'histoire, tout comme, de son côté, la psychologie, met en évidence ce que les observateurs superficiels et les amateurs de notions toutes faites oublient fréquemment : à savoir que l'homosexualité n'est pas une « anomalie », un « monde à part », mais une partie intégrante et normale de la sexualité humaine. Il n'y a pas, dans le monde, « les homosexuels » et « les autres » : il y a, partout et toujours, des hommes capables de tous les amours, plus ou moins attirés vers l'un ou l'autre sexe, mais fondamentalement disponibles aussi bien pour Eros que pour Vénus. S'il fallait, de tous les noms d'homosexuels cités au

cours de cet article, retrancher ceux des « bissexuels », il n'en resterait pas le dixième. Même Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, qui se fardait et minaudent comme une grande coquette, fut un père prolifique. C'est pour cela que le fameux « problème social de l'homosexualité » est un faux problème, un problème artificiellement créé. C'est la prohibition, l'ostracisme, qui font des homosexuels des êtres « en marge », avec tous les inconvénients que comporte une situation minoritaire dans la société. Si la Grèce, l'ancien Japon, l'Italie de la Renaissance, n'ont pas connu ce problème, c'est qu'ils avaient su reconnaître le caractère normal de l'homosexualité et l'intégrer dans leur système social.

Il faut, en tout cas, garder toujours présent à l'esprit que notre époque et notre pays n'ont aucunement le privilège de ces mœurs; que celles-ci, loin de constituer un danger pour les civilisations, ont au contraire fleuri dans les siècles les plus glorieux de l'histoire; que les sociétés les plus fortement marquées d'homosexualité comptent aussi parmi celles qui ont le plus produit dans tous les domaines et qui ont le plus contribué à enrichir le patrimoine commun de l'humanité; enfin qu'aucune prohibition, aucune persécution, ni les bûchers du moyen-âge, ni les camps de concentration de Hitler, n'ont jamais, et pour cause, réussi à faire disparaître, même provisoirement, une forme d'amour qui est aussi ancienne que le monde et durera autant que lui.

MARC DANIEL.

LE FAIT HOMOSEXUEL

par

SERGE TALBOT

*Il ne s'agit pas de louer ou de blâmer,
il s'agit de comprendre.*

SPINOZA.

Depuis les travaux de Havelock Ellis, de Freud, de Magnus Hirschfeld, des recherches statistiques, phénoménologiques et sociologiques, s'ajoutant aux documents psychopathologiques, ont élargi le problème de l'homosexualité, l'ont, comme l'a dit le Dr A. Hesnard, « affranchi de ses stigmates cliniques — insupportables à la conscience d'André Gide », et l'ont fait déboucher sur le plan humaniste d'une philosophie concrète de *l'être-au-monde*. Mais il faut reconnaître que le *fait*, biologique et psychologique, de l'homosexualité, reste, par le caractère énigmatique de sa genèse, « comme le talon d'Achille de la science sexologique » (A. Hesnard).

Le chapitre que Henry Ey lui consacre, dans le tome II de ses *Etudes psychiatriques* (Desclée de Brouwer et Cie), constitue un exposé très documenté de l'état présent du problème. Avec quelques ouvrages récents, il nous aidera à faire le point actuel de la question.

L'homosexualité est un phénomène fréquent, présentant de multiples modalités historiques et culturelles. Dès le début de son expérience, Freud remarquait que certaines personnes n'éprouvent d'attirance sexuelle que pour les personnes de leur propre sexe, et qu'il y a, chez certains, un plaisir sexuel qui n'émane pas des zones génitales. Il parvint à trois résultats :

« 1° *La sexualité se manifeste très tôt après la naissance, quoique très différente de la sexualité d'adulte : elle est en grande partie diffuse, c'est-à-dire intéressant l'en-semble de l'organisme.*

« 2° Il est nécessaire de distinguer le sexuel, notion générale qui dépasse de beaucoup l'activité en rapport avec les organes génitaux, du génital, qui traduit cette activité.

« 3° Enfin, si la vie sexuelle comprend la fonction qui permet d'obtenir du plaisir à partir de diverses zones du corps, et si ultérieurement elle est mise au service de la reproduction, les deux fonctions ne coïncident pas toujours totalement. » (Dr. A. Hesnard, *L'œuvre de Freud*, p. 37.)

Dans le développement de la sexualité, Freud distingue quatre phases successives : la phase orale, la phase sadique-anale, la phase phallique, la phase génitale. La sexualité ne s'élanche donc pas selon une trajectoire simple, tendue vers un objet unique. Elle ne s'établit qu'après une longue phase d'hésitation, de tâtonnements. « Certaines tendances infantiles persistent plus ou moins. D'autres disparaissent, soit par refoulement, soit par modification de l'attitude du moi à leur égard. » (op. cit., p. 39.) Ce processus d'intégration structurale de tendances partielles dans la fonction sexuelle ou libido, reste fixé aux états qui caractérisent les phases précoces de l'évolution; il se produit des déraillements, des conflits d'identification, des fixations, qui mettent en péril la polarisation de la sexualité sur un objet du sexe opposé.

Bien plus, Freud ajoutait : « Nous nous trouvons en face d'une grande énigme, d'un problème posé par un fait biologique, celui de l'existence de deux sexes... La psychanalyse n'a rien tenté pour résoudre ce problème, qui est sans doute tout entier d'ordre biologique. Nous ne découvrons dans le psychisme que le reflet de cette grande différence, et nos explications se heurtent à une grande difficulté : l'individu ne réagit pas seulement conformément à son propre sexe, mais est aussi accessible aux réactions du sexe opposé, de même que son corps, à côté d'organes sexuels bien développés, possède des rudiments rabougris et souvent sans emploi de l'autre sexe... Le fait de la bisexualité psychique pèse sur nos recherches. » (Cité par A. Hesnard, p. 40.)

Enfin, dit Henri Ey : « La sexualité, qui suppose le désir d'une union réciproque des deux sexes, peut se trouver naturellement mal définie, car le sexe lui-même

« en tant que système anatomo-physiologique (organe sou-
 « mis à une régulation neurohormonale) est moins soli-
 « dement fixé dans sa morphologie et ses activités fonction-
 « nelles qu'il ne le paraît. » (*Etudes psychiatriques*, t. II,
 p. 284.)

Henri Ey dresse un inventaire aussi complet que possible de l'homosexualité, allant jusqu'aux formes ambiguës de l'hermaphrodisme, inventaire dont je vais essayer de montrer les grandes lignes.

L'homosexualité inconsciente (ou, comme disent certains, l'homosexualité « caractérielle ») passe inaperçue du sujet et de son entourage. Elle se traduit chez l'homme par un comportement d'identification féminine : coquetterie, travaux de ménage ou d'aiguille, choix de la profession (cuisinier, coiffeur, couturier, etc...).

Les cas d'activité « bisexuelle » sont beaucoup plus fréquents qu'on ne se l'imagine parfois. Selon Kinsey, près de la moitié des individus soumis à son enquête ont eu un comportement homosexuel durant leur adolescence; 27,3 % d'hommes se livrent ou se sont livrés à des pratiques homosexuelles aboutissant à l'orgasme. Le Dr H. Giese distingue, en parlant des comportements homosexuels entre les réactions et les développements : « Les réactions homo-
 « sexuelles ne présentent, leur développement à part, au-
 « cune continuité qui agirait sur la vie du sujet. Ce sont
 « des comportements passagers, qui obligent à accepter une
 « excitation adéquate, qui généralement ne se répète pas.
 « Elles restent pour la plupart anonymes. A l'encontre de
 « cela, les développements homosexuels comportent une
 « logique intérieure continue qui traverse toute l'histoire
 « de la vie du sujet. » (Dr H. Giese, *L'homosexualité de l'homme*, p. 110.) Schwartz parle à ce propos d' « homo-
 sexualité de situation ».

L'homosexualité ambiguë, dit Henry Ey, est « caracté-
 « risée par le fait que le choix objectal se porte d'une ma-
 « nière privilégiée et le plus souvent exclusive sur un être
 « ambigu, sur un partenaire psychiquement hermaphro-
 « dite, desexualisé... Chez les hommes, c'est le culte du
 « phallus qui les unit à l'exclusion de toute féminité dans
 « leurs rapports réciproques... Dans l'ordre sentimental ces
 « homosexuels s'éprennent d'une sorte d'adoration narcis-

« *sique, celle de ces « amitiés particulières » établies sur « l'identité même du sexe et des modes profonds de sensibilité. » (H. Ey, op. cit., p. 288.) Et H. Ey d'ajouter : « Le roman de Peyrefitte « Les Amitiés particulières » « dépeint admirablement ce type de relations amoureuses « de jeunes éphèbes. Cet amour de l'adolescence reste le « prototype de la passion homosexuelle chez les homo- « sexuels. » C'est l'homosexualité du « troisième sexe » selon la théorie élaborée par Hirschfeld.*

Dans l'homosexualité à forme d'inversion sexuelle, le couple s'identifie au couple hétérosexuel. Ce sont « des femmes dans des corps d'hommes » et des hommes dans des corps de femmes. Le mâle de ce couple, remarque Jean-Paul Sartre, commentant Jean Genêt, « *veut coïncider avec « l'image qu'il a surprise dans des yeux soumis, et quand « il croit y parvenir, l'image meurt d'être atteinte et le dé- « sir avec elle; c'est l'orgasme. » (J. P. Sartre, Saint Genêt, comédien et martyr, p. 108.)*

Enfin l'homosexualité plonge parfois ses racines dans l'hermaphrodisme.

« *Voici », écrit Henry Ey, d'après Huguet, « comment « se présente actuellement le problème de la morphologie « de ces êtres bisexués. Il existe un hermaphrodisme glan- « dulaire dû à la présence de gonades mâles et femelles, et « qui peut se manifester par une morphologie variable et « parfois latéralisée (mâle d'un côté, femelle de l'autre), « un hermaphrodisme tubulaire (ou pseudo-hermaphrodis- « me) qui manifeste une diminution entre le sexe de la « glande et celui des canaux. Ce pseudo-hermaphrodisme « est parfois interne, mais le plus souvent (90 % des cas) « il est externe; il est généralement masculin (71 à 90 % « de cas de garçons à morphologie féminine). » (op. cit., p. 290.)*

Selon les uns l'homosexualité serait une anomalie chromosomique des propriétés de l'espèce; selon les autres, qui tiennent compte du fait qu'elle est latente chez tous les hommes, elle serait une anomalie du développement libidinal dans l'histoire de l'individu. Tous cependant sont d'accord sur un certain nombre de faits dont la solution adoptée devra rendre compte. Nous allons passer rapide-

ment ces faits en revue. Les études de psychologie affective de l'école psychanalytique et de psychologie animale montrent que l'homosexualité se rencontre dans la masse spécifique humaine, comme dans celles des espèces voisines. Le jeune enfant, dans la phase d'auto-érotisme manifeste un intérêt et un plaisir très vif pour son propre sexe. Le premier organe qui se manifeste comme zone érogène est dès la naissance la bouche. Puis il y a un érotisme anal, que la règle de propreté oblige l'enfant à refouler. Enfin le petit garçon entre dans la phase œdipienne et manipule son pénis, tout en se livrant à des phantasmes relatifs à une activité sexuelle quelconque à l'égard de la mère. Plus tard il subit la menace imaginaire de la castration, menace qu'il prendra au sérieux lorsqu'il constatera que, contrairement à son imagination naturelle, la fille ne possède pas de phallus.

Le premier effet de cette menace, écrit le Dr A. Hesnard, est « de lui faire renoncer, pour sauver son pénis, à la possession de la mère. S'il possède en lui un élément féminin important, cet élément gagne en puissance, entraînant sa virilité et lui imposant une attitude passive à l'égard du père. Il peut renoncer à la masturbation infantile, mais compense ce moindre intérêt à son organe mâle par une augmentation de la vie de phantasme, au cours de laquelle son identification naturelle au père le cède au moins à une identification, plus défavorable, à la mère... Non seulement il se féminise, mais sa peur haineuse du père ou de sa dépendance dévirilisante à l'égard de celui-ci commandent son attitude sociale... N'osant plus aimer la mère, il cherche à être aimé d'elle. » (Dr A. Hesnard, *L'œuvre de Freud*, p. 61.)

Freud a montré, écrit Henry Ey, que « la structure même de la sexualité infantile l'inclinait vers le partenaire du même sexe tant en ce qui concerne la recherche du but sexuel que pour le choix objectal. Le monde sexuel de l'enfant est en effet gouverné d'une part par le principe du plaisir, le désir du plaisir qui s'identifie avec la manipulation des zones érogènes, et d'autre part le narcissisme qui réfléchit sur son propre sexe l'énergie libidinale. » (*Etudes psychiatriques*, p. 292.)

André Gide observait dans *Corydon* que l'homosexualité existe dans beaucoup d'espèces animales : chats, chiens, pi-

geons... Depuis, on l'a observé chez les fourmis, chez les abeilles. S. Zuckermann, qui a consacré un ouvrage à la vie sexuelle et sociale des singes, l'a étudiée chez les babouins et les chimpanzés. L'étude des comportements animaux montre quelles profondes racines l'homosexualité plonge dans la couche libidinale archaïque de la sexualité.

L'homosexualité « se présente sans doute, au moins à « l'état sporadique, dans toutes les races humaines. Et chez « certains peuples elle a pris l'envergure d'une véritable « habitude nationale », écrit Edward Westermarck dans *L'origine et le développement des idées morales* (tome II, p. 440). L'homosexualité est répandue, ou l'a été, en Amérique dans un grand nombre de tribus indigènes, chez les peuples habitant les régions côtières de la mer de Behring, dans l'archipel malais, chez certaines tribus australiennes, à Madagascar, en Afrique, en Asie mineure et en Mésopotamie, chez les Tartares et Caratchais du Caucase, chez les Persans, chez les Afghans, parmi les Mahométans de l'Inde, en Chine, au Japon où elle remonte aux âges les plus reculés, chez les Celtes, chez les anciens Scandinaves... (voir Westermarck, *ouv. cité*, chap. XLIII).

Robert Flacelière, dans son ouvrage sur *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*, montre comment la Grèce a érigé l'amour des garçons presque en institution nationale : « On constate même que le mot « amour » « (erôs) est assez rarement employé dans les textes de « l'époque classique quand il s'agit de l'attrait normal des « sexes et qu'il est presque réservé à l'amour homosexuel. « Un poète comme Eschyle, qui n'avait jamais représenté « au théâtre l'amour-passion entre un homme et une femme, « avait pris comme sujet de ses « Myrmidons » l'amour « charnel d'Achille et de Patrocle... Le fameux bataillon « sacré de Thèbes au IV^e siècle est un exemple typique de « bravoure collective soutenue et cimentée par des amitiés « particulières. » (p. 138-139).

Rome et l'Italie ont connu de bonne heure des coutumes analogues. Selon Polybe, à la fin du VI^e siècle, bien des Romains payaient un talent pour posséder un beau jeune homme. « Sous l'Empire », écrit Westermarck, « il était « d'usage, dans les familles patriciennes de donner au « jeune homme pubère un esclave du même âge comme

« *compagnon de lit, afin qu'il pût satisfaire ses premiers élan* gènesiques. Il y eut des mariages formels entre hommes, célébrés avec toute la solennité des épousailles normales. » (op. cit., p. 447). Edward Westermarck termine le chapitre consacré à l'amour homosexuel en montrant que la condamnation de l'homosexualité par les religions zoroastrique, hébraïque et chrétienne, est dû au fait que l'amour homosexuel était intimement associé à l'incrédulité, l'idolatrie ou l'hérésie (p. 469, 472).

Selon Freud, l'étiologie de l'homosexualité se découvre dans l'histoire du développement de l'individu, c'est-à-dire dans son enfance; la libido resterait fixée aux états qui caractérisent les phases précoces de l'évolution, la sexualité régressant aux phases infantiles. « *Premier attachement affectif à une autre personne* », l'identification joue un rôle important dans la genèse de l'homosexualité.

« *Le jeune homme, longtemps fixé à la mère, s'identifie avec elle. Au lieu de renoncer à la mère après la puberté, il se transforme en elle et recherche les objets susceptibles de remplacer son propre moi et qu'il puisse aimer et soigner comme il a été aimé et soigné lui-même par sa mère. L'individu finit par subir une transformation psychique d'après le modèle de la personne qui avait servi jusqu'alors d'objet libidinal. Il y a eu successivement : remplacement de l'objet perdu par l'identification et l'introjection de l'objet dans le moi.* » (Dr A. Hcsnard, *L'œuvre de Freud*, p. 78.)

Les conditions homosexualisantes du milieu familial sont, d'après Freud, la moindre virilité du père, d'où absence d'identification à un modèle viril, et la virilisation corollaire de la mère, symboliquement phallique et castratrice.

« *La mère a une influence dévirilisante sur son fils dans beaucoup de cas, quand elle maintient une grande intimité avec lui. Surtout lorsque la naissance de ce fils a compensé par sa venue au monde la déception sexuelle de la mère dans le mariage, favorisée d'ailleurs par une déception plus profonde, celle de l'envie du pénis, dans ces cas, l'enfant est vraiment, pour le désir de la mère, un véritable phallus symbolique.* » (Id., p. 86).

Pour expliquer l'homosexualité, Jung distingue un élément mâle au sein de la psychologie féminine : l'*animus*,

et un élément féminin au sein de la psychologie masculine : l'*anima*. L'hétérosexuel s'identifie à son *animus* et cherche dans le monde extérieur la projection de son *anima*. Chez l'homosexuel, c'est l'inverse qui se produit. La théorie de Jung met l'accent sur la bisexualité de l'individu. « Celle-ci entre en jeu, selon la doctrine de Freud, « lorsqu'on a constaté que le petit garçon a, non seulement « une attitude ambivalente envers le père et une attitude « de tendresse libinale envers la mère, mais qu'il se com- « porte en même temps comme une petite fille, en prenant « une attitude de tendresse féminine à l'égard du père et « une attitude correspondante d'hostilité jalouse à l'égard « de la mère. » (Dr A. Hesnard, *op. cit.*, p. 75.)

Le point de vue des biologistes est dominé par l'idée que le sexe se différencie seulement au cours du développement et qu'il existe des états initiaux « ambosexuels » qui persistent plus ou moins longtemps. De 1912 à 1929, Goldschmidt a établi l'hypothèse de l'intersexualité sur une base expérimentale. Voici, d'après Henri Ey, comment se présente actuellement le problème anatomo-physiologique de l'homosexualité. Selon Champy et Tusques, il existerait, commune aux deux sexes, une couche de caractères morphologiques et de comportements sexuels. « Le comportement « polarisé sur un objet hétérosexuel est un phénomène « secondaire... Les variations spontanées ou expérimentales « des caractères ne manifestent pas seulement la possibilité « de passage d'un sexe à l'autre, mais découvrent un fond « commun de la morphologie et du comportement sexuel, « fait qui concorde avec cet autre fait... que le dévelop- « pement embryologique se produit à partir d'une indiffé- « renciation primitive. » (*Etudes psychiatriques*, t. II, p. 301.) L'homosexualité serait l'expression d'une disposition constitutionnelle génétique, une anomalie chromosomique des propriétés de l'espèce.

« Tout paraît se passer comme si le développement endo- « gène de la spécialisation sexuelle utilisait des mécanismes « neuro-hormonaux et notamment pituitaire-gonadi- « ques, mais dépendait d'une fonction génétique fondamen- « tale d'orientation. Goldschmidt, étudiant les croisements « de lysmatria dispar, a pu réaliser, en une série ininter- « rompue, la production de toute la gamme des formes « hermaphrodites possibles. Il a été ainsi conduit à admet-

« tre que les facteurs M (masculin) et F (féminin) figurent
 « chez tous les individus. Il admet que la formule mâle
 « est de type MMF et la formule femelle MMFF. Certains
 « individus sont constitués selon une répartition génétique
 « de ces facteurs telle que, lorsque F domine M, à leur stru-
 « ture génétique correspond une homosexualité phénoty-
 « pique. » Selon Goldschmidt, il y aurait plus de sujets
 masculins (phénotypiquement masculins) dans les fratries
 d'homosexuels hommes que dans la moyenne de la popula-
 tion. C'est ce que Théo Lang, de 1937 à 1940, a tenté de
 démontrer par des travaux statistiques. Ces travaux « sem-
 blent indiquer que tout au moins pour un petit nombre (10
 à 20 %) de cas d'homosexualité il s'agit d'individus dont
 la structure génotypique est intersexuelle, celle d'*n* hommes-
 femmes », puisque là, où selon les prévisions conformes
 aux statistiques portant sur la population moyenne, on
 devrait trouver 106 hommes sur 100 femmes, on trouve
 121 hommes pour 100 femmes. » Examinant le cas de
 mélange hermaphrodite de caractères ambisexuels, Henri
 Ey conclut avec beaucoup de prudence : « Le problème de
 « l'homosexualité touche à sa limite à celui de l'herma-
 « phrodisme, et s'il est absurde de vouloir réduire toute
 « l'homosexualité à l'hermaphrodisme (en ignorant l'écart
 « qui sépare les formes d'homosexualité de la libido et ses
 « déterminations biologiques) il est peu raisonnable de
 « de n'en pas tenir compte (en ignorant l'importance du
 « courant hormonal et de l'orientation chromosomique
 « dans la différenciation du sexe). » (op. cit. p. 302-304.)

Ce qui est incontestable c'est l'existence d'une fatalité
 sexuelle. L'homosexualité n'est pas un « vice », mais une
 disposition naturelle, ou, suivant la juste expression de
 Christian Murciaux, une « fatalité de l'âme et de la chair ».

« Je ne suis pas fait comme eux », dit un héros de Mau-
 rice Pons. « Est-ce ma faute ? et les hommes détestent ceux
 « qui ne leur ressemblent pas. Dès qu'on cesse de ressem-
 « bler à tous les autres, tous se détournent de vous, et
 « chacun se met à vous haïr. Vous êtes honni, proscrit !
 « A la moindre occasion ils vous écharpent. » (Métrobate,
 p. 108.)

Les homosexuels ne peuvent pas faire autrement. Sen-
 tant autrement que la plupart des gens, ils vivent des expé-

riences insurmontables, et nul ne devrait avoir le droit d'intervenir quand il s'agit du domaine intime d'un être humain. Le style esthétique de l'homme homosexuel, qui est chez lui un substitut du désir de paternité, son « *comportement brillant, fin, témoignant de la culture, orienté vers tout ce qui est beau* » (Dr Giese), ont cependant profondément influencé la civilisation. L'esthétique de l'hermaphrodite dans la sculpture de l'Antiquité, l'influence de la sensibilité homosexuelle sur la littérature, le cinéma, la haute couture contemporaine suffisent à le prouver.

Freud avait montré qu'un problème se pose au sujet de l'homosexualité tant féminine que masculine : celui de l'appartenance du phallus (symbolique). « *L'homosexuel « homme obéit à un primat du phallus, qu'il recherche « chez le partenaire. L'homosexuelle use d'un pénis imaginaire dans sa relation avec sa partenaire.* » (A. Hesnard, *op. cit.*, p. 87.)

L'homosexualité est donc présente dans les cultes phalliques. L'image du phallus, dit Havelock Ellis, « *est portée « comme amulette pour garantir du mal et invoquer comme « un charme pour attirer la bénédiction... Dans l'histoire « de la culture humaine il a eu une signification surhumaine : il a été le symbole de toute la force fécondatrice « de la nature, l'incorporation de l'énergie créatrice dans « le monde animal et végétal, ce fut un simulacre digne « d'adoration et le signe de l'extase par excellence. Comme « symbole, le phallus sacré a été lié à toutes les conceptions les plus hautes et les plus profondes de l'humanité, « et cela si intimement qu'il est possible de les voir partout « mais qu'il est impossible de les trouver nulle part.* » (*Etudes de psychologie sexuelle*, t. V.)

Elle est contenue dans le mythe de la race primordiale androgyne des Titans, mythe repris par Platon dans le *Banquet*. Comment des être androgynes ne seraient-ils pas homosexuels ? « *Dans la Bible aussi* », dit J. Evola, « *on « parle de l'androgynat des êtres primordiaux faits à l'image « de Dieu (« il le créa mâle et femelle »), Genèse, I, 27.* » (*Métaphysique du sexe*, p. 71.)

La doctrine cathare se représente, dans l'état précosmique, le paradis céleste : « *et l'homme s'y trouve : un grand*

« ange aux deux natures (féminine et masculine) non séparées : l'Adam primordial. » (Fernand Lequenne, *Le drame cathare*, p. 161.)

L'homosexualité inspire le péché contre les Anges, à Sodome, et elle devient une phobie pour la tradition judéo-chrétienne; pour ses persécuteurs, elle est une véritable obsession. C'est par des accusations d'homosexualité que l'Église justifie des persécutions contre les hérétiques, Cathares ou Templiers. Ces accusations paraissent peu plausibles. Mais, comme le rappelle René Nelly, « les Cathares ont été très indulgents pour les fautes découlant de la « temptatio carnalis. Des péchés imputables au corps — « créé par le Mal — l'âme n'étant point responsable, « n'ayant aucun pouvoir de les éviter, tant qu'elle n'avait « pas atteint un niveau ontologique supérieur. » (*Spiritualité de l'hérésie. Le catharisme*, p. 140.) Les lucifériens croiront même découvrir les traits de Satan, du Dieu noir, sous la personnification de Jéhovah, le dieu impitoyable de l'Ancien Testament, qui veut maintenir l'homme dans l'ignorance et écrase sans pitié Sodome et Gomorrhe. Lucifer (qu'il faut distinguer de Satan) serait l'étoile de lumière descendue apporter à l'homme prisonnier dans la matière le moyen d'évoluer.

On sait que Platon considérait l'amour homosexuel comme la forme la plus proche de l'amour inspiré par la beauté pure et par l'Aphrodite Uranie, plutôt que l'Eros éveillé par une femme, parce que dans ce second cas, on serait poussé à un plus grand degré par la volupté de l'acte vénérien: l'amour homosexuel était pour lui le point de départ vers le Beau abstrait, le chemin de la vertu, une arme contre la tyrannie. Et J. Evola nous apprend que le « Nazar Hal-« Mord de certains milieux initiatiques arabes reprend « le thème de l'amour platonicien du Phèdre avec une base « dans la beauté incarnée par des éphèbes, se légitimant « avec ces paroles du prophète : J'ai vu mon Seigneur dans « la forme d'un adolescent imberbe. » (*Métaphysique du sexe*, p. 85.)

En instituant le tabou anti-sexuel, l'Église, comme l'a montré Rattray-Taylor dans son *Interprétation sexuelle de l'histoire*, a déclenché une flambée de perversions et de névroses. Par réaction aux préjugés du christianisme officiel naquit un aspect de la magie où justement la sexualité

et l'homosexualité étaient nécessaires : le sabbat et la messe noire — ces deux cérémonies spécifiques du satanisme — se terminaient en effet par une libération des tendances profondes des participants exaltés, pour un temps, au-dessus des contraintes sociales. Cependant il ne faut pas voir toujours des obscénités dans des pratiques qui sont en réalité des rites magiques. Toute magie homosexuelle n'est pas forcément satanisante. Chez les Chamans, remarque Westermarck, le changement de sexe peut procéder de la croyance que ces Chamans transformés ont, tels leurs confrères femmes, une puissance particulière. J. Evola, étudiant les techniques de transmutation dans le Kundalini-Yoga et dans le Taoïsme, écrit : « Quant à l'esprit « du Yoga tantrique, ce qui le caractérise le mieux est « cette expression d'un texte : « Quel besoin ai-je d'une « femme extérieure ? J'ai une femme en moi. » On fait « allusion ici au principe féminin qu'on porte au plus profond de son être, et qui correspond à « notre Diane », « à l'« Eve » ou « Hébé occulte », dont parle aussi l'hermétisme occidental. » (*Métaphysique du sexe*, p. 203.) L'Anglais Aleister Crowley, mort en 1947, se serait fait le héraut, selon Evola, d'une « loi de Thélème » d'inspiration tantrique. Il expose une religion de la joie et du plaisir, destinée à faire découvrir à l'adepte sa vraie nature à travers des expériences érotiques spéciales. Il parle d'une *Sex-Magic* dans son ensemble homosexuel, et semble croire que l'orgasme porte « aux ouvertures de la conscience sur le plan suprasensible » (Evola, *op. cit.*, p. 363). N'était-ce pas l'ambition de Rimbaud dans la fameuse *Lettre du voyant* ?

Après avoir traité de l'homosexualité en tant que fait, avoir essayé de donner sur ce problème le point actuel de la psychanalyse, de la psychologie, de la biologie, avoir montré son importance dans l'histoire de la civilisation, nous allons passer à l'évaluation dont elle est l'objet. L'homosexualité n'est pas blâmée quand elle constitue une habitude nationale. En Chine, écrivait le Dr Matignon, en 1899, « l'opinion publique reste tout à fait indifférente à ce genre de distraction, et la morale ne s'en émeut en rien; puisque cela plaît à l'opérateur et que l'opéré est consentant, tout est pour le mieux. » (cité par Westermarck). Les anciens Scandinaves ignoraient dans leurs lois l'homosexualité; dans un de leurs poèmes, le héros va jusqu'à se van-

ter d'avoir des descendants nés d'un autre homme ! Chez les Grecs le véritable amour était en fait homosexuel, les poètes lyriques de l'ancienne Grèce regardaient les femmes comme un instrument de plaisir ou comme la continuation de la famille.

L'attitude des Hébreux et des Chrétiens à l'égard de l'homosexualité est fondée en grande partie sur l'antagonisme au paganisme qui l'avait autorisée. L'homosexualité était associée à la nudité, aux bains publics, au gymnase et à toutes les institutions païennes réprouvées par l'homme abrahamique. Pendant tout le moyen-âge, et même plus tard, les législateurs chrétiens crurent qu'il ne fallait rien de moins qu'une mort douloureuse au milieu des flammes pour expier un tel péché. C'est le mouvement rationaliste qui amena un changement en ce domaine. « *Punir de mort la sodomie, c'était là* », déclara-t-on, « *une atrocité : la loi doit l'ignorer complètement, si elle se perpète sans violence. Elle ne viole le droit de personne, son influence sur la société est tout indirecte.* » (Westermarck, *op. cit.*, p. 465.)

Le Code Napoléon s'est rangé à ce point de vue : il ne considère pas comme un délit le commerce homosexuel s'il se pratique dans le privé entre adultes consentants.

En 1929, Edward Westermarck, qui fut, rappelons-le, non un collaborateur d'*Arcadie*, mais professeur de sociologie à l'Université de Londres (où la pratique de l'homosexualité constitue encore un délit), Westermarck écrivait : « *Ce changement dans l'attitude légale en matière d'homosexualité correspond incontestablement à un changement dans les opinions morales. Encore qu'il soit impossible de mesurer le degré de la condamnation morale, j'imagine qu'aujourd'hui peu de gens attachent à cet objet le caractère d'énorme culpabilité qu'y attachaient nos aïeux. On s'est même demandé si la moralité avait quelque chose à faire avec un acte sexuel que commettent deux adultes par consentement mutuel, qui ne produit pas de descendance, et qui, après tout, n'intéresse le bonheur de qui que ce soit, hormis les partenaires.* » (*op. cit.*, p. 466).

Et il renvoyait à *The Ethics of Socialism*, publiée à Londres en 1893 par E. M. Bax.

Depuis trente ans, sous l'influence de grands écrivains et d'éminents hommes de science, cette opinion s'est répandue largement dans tous les milieux. Jean-Paul Sartre a pu écrire à ce propos : « Où est le crime ? Où est le forfait ?... Il vaut mieux certainement coucher gentiment avec un petit ami qu'aller voyager en Allemagne nazie quand la France est défaite et étranglée. » (Saint Genêt, comédien et martyr, p. 212.) Personne ne lui a jamais répondu !

Le Dr A. Hesnard, après avoir étudié *L'univers morbide de la faute*, propose « une morale dédaigneuse de l'intériorité du mal, dite péché, et dont l'extériorisation d'efficiencie serait uniquement le souci de ne pas nuire, le respect de l'homme, l'acte avec et pour le semblable — solidarité et entr'aide, tolérance en acte — système de préceptes positifs allant du respect élémentaire de la vie et de la personne des autres jusqu'au dévouement et à la charité. » (*Morale sans péché*, p. 137.) Il remarque justement : « La morale traditionnelle ne badine pas avec le tourment sexuel des inoffensifs ; mais elle omet de censurer la réalité sociale du crime : elle persiste à le magnifier dans l'histoire et les institutions. » (p. 161).

Hesnard dénonce « les chaînes souvent absurdes ou contre-naturelles de la mythomoraie intérieure. » On connaît, dit-il « le cas du parangon de chasteté qui, obéissant à une dure contrainte de pureté, est constamment choqué par le désordre des mœurs, regrettant dans le fond, amèrement, sans se l'avouer, devant le spectacle de la licence satisfaite d'autrui, de ne pas avoir envoyé promener ses exigences puritaines. » (p. 93).

Certains proposeront sans doute, à une époque où la doctrine de l'abstinence n'est guère pratiquée par la majorité sexuelle, d'imposer aux homosexuels une continence absolue. Mais les opinions les plus autorisées vont à l'encontre de cette attitude. « Celui à qui n'est pas donné le don de la continence ne deviendra pas chaste par le jeûne ni les veilles », disait déjà Luther dans ses *Propos de table*. Krafft-Ebing a montré que l'abstinence sexuelle peut produire un état d'excitation nerveuse générale. Freud, qui a étudié à fond l'obsession de l'anxiété, finit par la regarder comme produite par l'abstinence et pense qu'elle peut être guérie par une exécution régulière de l'acte sexuel.

« Je n'ai jamais eu l'impression », dit Freud, « que l'abstinence ait aidé les hommes d'action indépendants ou les penseurs originaux, les libérateurs courageux ou les réformateurs; la conduite sexuelle d'un homme est souvent symbolique de sa méthode de réagir aux phénomènes du monde extérieur; l'homme qui s'empare énergiquement de l'objet de son désir sexuel a des chances de montrer la même énergie et la même ténacité dans la poursuite de ses autres buts. » (cité par Havelock Ellis, *Etudes de Psychologie sexuelle*, t. VIII.)

Le Dr Giese, étudiant plus spécialement la continence homosexuelle, est amené à une conclusion analogue : « Lorsque que le libre consentement est absent, et que le renoncement est supporté comme une contrainte, la continence homosexuelle peut prendre des formes inquiétantes. » (*L'homosexualité de l'homme*, p. 52.)

Comme l'écrivait un homosexuel à un prêtre : « Un homme orienté vers son propre sexe est toujours imparfait s'il renonce à sa nature et mène une vie solitaire et pleine d'amertume, qui l'éloigne de la société humaine et empêche son développement professionnel, qui est toujours plus complet s'il est accompagné de bonne humeur et du bonheur de celui qui travaille. » (cité par Giese, p. 175.)

L'homosexualité peut se dérouler dans l'ordre ou s'orienter contre l'ordre. Elle se déroule dans l'ordre quand l'homosexuel prend sa responsabilité de la liaison. « La liaison », dit Giese, « suppose le vivre avec (*wohnen bei*) la vie avec un autre homme..., l'habitude et la fidélité, la confiance. Tant qu'il existe tel ou tel ordre, tant qu'il est représenté, ou reconstruit, le médecin fait tout ce qui est nécessaire ou possible. Ce qui suit n'appartient plus au cadre du besoin de traitement. Il s'agit d'aider l'homme qui agit d'une manière défectueuse, de l'orienter vers le droit chemin. La question de savoir si ce chemin mène dans son déroulement ou à sa fin à l'élimination de la tendance homosexuelle importe moins que de savoir s'il mène à un véritable ordre. Finalement, si une personne prend en main son destin et si elle s'en rend responsable, elle n'a plus besoin de médecin. » (p. 291).

L'histoire de notre revue est celle d'un long effort pour aider les homosexuels à prendre en main leur destin, à le

LE FAIT HOMOSEXUEL

vivre non dans la honte et la mauvaise foi, mais dans l'authenticité, non dans le danger des aventures clandestines, mais dans la confiance de nobles amitiés. Si une loi devait un jour abroger les dispositions libérales du Code Napoléon, elle serait une lettre morte, car elle n'aurait certainement pas l'appui du sentiment populaire. Mais elle donnerait à des milliers d'hommes et de femmes le sentiment qu'ils sont rejetés de la communauté nationale, elle multiplierait les délits, les désordres et les chantages et elle détruirait l'œuvre de tous ceux qui cherchent à guider les homosexuels dans la voie de la stabilité, de la confiance et du bonheur.

SERGE TALBOT.

HOMOPHILIE ET SOCIÉTÉ

par

ANDRÉ-CLAUDE DESMON

MORALE SEXUELLE, ORDRE PUBLIC ET HOMOPHILIE

Le comportement sexuel de l'individu n'est entièrement libre dans aucune société. C'est là une évidence. Mais il est plus rare de constater que ce comportement subit, dans nos sociétés contemporaines, deux déterminations extérieures de nature essentiellement différentes. L'une est celle de l'opinion et s'exprime par une pression collective diffuse; l'autre est celle de l'Etat par le truchement de ses lois et de ses institutions. Ces deux déterminations coïncident le plus souvent dans leurs effets, parce qu'elles traduisent globalement, chacune à leur manière, le patrimoine culturel, éthique et religieux que nous a légué la Tradition : c'est ainsi par exemple que l'opinion approuve et que l'Etat sanctionne, chez nous, le mariage monogamique. Mais il est des cas où une divergence peut se produire entre une fraction plus ou moins grande de l'opinion et les institutions fixées par l'Etat, divergence qui révèle bien alors combien ces deux déterminations que nous subissons sont différentes finalement quant à leur origine et à leur inspiration. C'est ainsi que le divorce pourtant admis par les lois continue d'être considéré comme une sorte de méfait dans certains milieux « bien pensants ». C'est ainsi encore qu'au moment même où le législateur reconnaît la dignité des « mères célibataires » en les dotant d'un statut juridique, en leur reconnaissant le droit aux prestations familiales, nous voyons, dans nos villages, la « fille-mère » mise au ban de la société comme étant celle qui a péché

honteusement. De telles divergences nous invitent déjà à examiner comment l'Etat doit se situer face à l'opinion de la foule et face aux mœurs traditionnelles, lorsqu'il légifère sur le comportement sexuel de l'individu. Mais si nous considérons maintenant le cas particulier de l'homophilie, nous nous trouvons en face de la plus forte divergence qui puisse être, puisque l'opinion lui est hostile dans sa grande majorité tandis que la loi n'en fait pratiquement pas mention, du moins en France. Comment expliquer une telle situation ? S'agit-il d'un oubli qu'il faut réparer ? ou bien n'est-ce pas plutôt une sage décision ? Pour en décider, il importe d'examiner dans quelle intention l'Etat légifère et de confronter cette intention à cette espèce de dictature que fait peser sur tous l'opinion.

L'opinion est un pouvoir aveugle et irréfléchi. Faite d'un ensemble d'habitudes de penser et d'agir, où la paresse mentale et l'inertie jouent un grand rôle, elle porte des jugements entiers, sans nuance, sans considération des cas particuliers. C'est elle qui décide de « ce qui se fait » ou de « ce qui ne se fait pas » et malheur à celui qui contrevient à ses oukases ! Non, cependant, que tout ce qu'elle colporte soit nécessairement sans valeur, mais elle est, par elle-même, incapable de donner la raison de ses décrets. Dès lors, c'est à nous de la juger, de réfléchir sur ses sources et d'estimer sa réelle valeur. Or, où s'alimente l'opinion qui, dans notre pays, dirige et soutient les mœurs sexuelles ? La réponse ne peut faire de doute : c'est dans la tradition chrétienne. Certes les institutions de l'Eglise n'ont plus valeur officielle; certes beaucoup de gens se sont éloignés de ses croyances, mais il n'en reste pas moins que les mœurs contiennent encore comme un reflet des prescriptions religieuses. C'est ainsi qu'il n'est pas « convenable » pour des jeunes gens d'avoir des relations sexuelles avant d'être mariés, pas « convenable » pour une jeune fille d'avoir des enfants, pas « convenable » pour une épouse de tromper son mari, etc... Ou, plus exactement, il n'est pas convenable que tout cela soit fait *au su et au vu de tous*, car dans ce domaine fluect de l'opinion ce qui dirige tout ce n'est pas tant la valeur des actes que le souci du « qu'en dira-t-on ». L'opinion a donc, en gros, conservé le contenu des interdits religieux mais en oubliant leur signification première. Dans ce domaine, la préoccupation du plus grand nombre est de ne pas déroger aux critères usuels de l'hono-

rabilité, mais ces critères sont ceux justement fixés par de longs siècles de civilisation chrétienne.

La pression collective, concernant les mœurs sexuelles, trouve donc son origine dans une morale religieuse. Les conséquences qui en résultent sont importantes. Une morale religieuse, en effet, vise non seulement à assurer la dignité de chacun en ce monde, mais à lui procurer le salut éternel en l'autre. A côté d'authentiques valeurs humaines, elle admet des impératifs religieux transcendants, compréhensibles seulement dans le contexte d'une foi. En un mot elle demande plus qu'il n'est requis par une morale spécifiquement humaine. Ajoutons à cela que le phénomène religieux véhicule, depuis la nuit des temps, des tabous ancestraux. Le christianisme n'échappe pas à cette loi; il suffit pour s'en convaincre de considérer la suspicion qu'il a toujours jetée sur le plaisir sexuel en général, sur l'homophilie en particulier. La morale sexuelle religieuse n'est pas neutre à l'égard de la sexualité.

Mais s'il en est ainsi, on peut se demander si l'Etat peut se contenter, lorsqu'il légifère sur le comportement sexuel de l'individu, de consacrer par la loi les mœurs traditionnelles. S'il le faisait cela rendrait à accepter d'un bloc la morale sexuelle chrétienne et finalement à outrepasser son rôle.

Quel est ce rôle, en effet, sinon de maintenir l'ordre et la moralité publics afin d'assurer à chacun le maximum de liberté individuelle compatible avec le bien de la nation ? Son ambition est bien plus modeste que celle de la religion : il ne s'occupe pas du salut des âmes mais seulement de la dignité humaine. Bien plus, dans notre tradition libérale, il s'interdit de faire œuvre de moralisateur, estimant que le domaine des croyances et de la morale appartient aux libertés individuelles intangibles. La conduite de chacun ne l'intéresse que dans la mesure où, soit par la contrainte, soit par le mauvais exemple, elle empiète sur la liberté des autres. Il est facile de trouver dans le code des exemples de cette attitude.

Ainsi l'ivresse n'est punissable que si elle est manifeste et se produit dans un lieu public. De même la consommation *solitaire* des stupéfiants ne paraît nulle part visée par la loi; mais leur vente, leur achat, leur transport sont réglementés de telle sorte que la consommation solitaire est

rendue pratiquement impossible. On voit bien là quand et comment intervient l'Etat : il ne s'agit pas de juger la valeur d'un individu ou d'essayer de le convertir, mais seulement d'éviter que son exemple fasse tache d'huile au détriment de la santé du pays; et encore l'action de l'Etat est-elle indirecte, se bornant à agir sur les instruments ou les matériaux, non sur l'individu lui-même. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'interdire toute publicité pour les produits contraceptifs : ce faisant le législateur ne prend pas position sur le meilleur usage du plaisir sexuel mais se conforme seulement aux impératifs d'une politique démographique jugée provisoirement nécessaire.

L'Etat réduit donc son intervention au minimum requis par l'ordre public en s'abstenant toujours de trancher sur la valeur morale des conduites. Il se doit d'avoir, à l'égard de la sexualité, une position rigoureusement neutre. Il ne se prononce pas sur le principe de la prostitution (chacun est libre de son corps) mais il entrave celle-ci par des réglementations extérieures afin qu'elle ne dégénère pas en trouble; il ne se prononce pas sur la liberté sexuelle en dehors du mariage mais il pratique une politique de protection familiale en estimant que la famille est la cellule de base de la société; l'indissolubilité du mariage le laisse, en principe, indifférent et il admet le divorce, mais il élimine les simples caprices et surtout se préoccupe du sort des enfants. Les motivations de l'Etat sont donc claires; elles ne se préoccupent que du bien public. Dès lors sa position à l'égard des mœurs traditionnelles est nette : lorsque celles-ci expriment d'authentiques valeurs et tendent à la plus grande dignité de l'homme, il doit les consacrer par des lois et des institutions; mais lorsque, soit à cause de préjugés irréflectés, soit à cause de l'influence d'impératifs religieux qu'elles reflètent encore, les mœurs exigent plus qu'il n'est requis pour le Bien de la Cité, il doit s'employer à les faire évoluer et à édicter des lois plus souples, plus justes. La législation sur le divorce et la protection sociale accordée aux mères célibataires en sont de bons exemples.

Si nous appliquons maintenant ces principes à l'homophilie, qu'en résulte-t-il ? Tout d'abord, l'Etat ne peut, en raison de la neutralité qu'il doit observer vis-à-vis de la vie sexuelle privée des individus, se prononcer sur le principe de l'homophilie. Il n'a pas à émettre d'opinion sur la

valeur du plaisir sexuel ni sur la manière dont on le connaît, donc l'homophilie, considérée en elle-même, doit le laisser indifférent. La seule question qu'il peut se poser, qu'il a le droit de se poser, c'est de savoir si l'existence de l'homophilie fait courir un danger quelconque à la société.

Mais un danger pour quoi ? pour ce qu'il est convenu d'appeler la « moralité publique » ? Ce serait alors reconnaître que l'opinion a raison de se scandaliser, ou de paraître scandalisée devant l'homophilie; ce serait reconnaître une valeur à un tabou injustifié; ce serait confondre une prévention ancestrale avec une claire vision de la valeur des choses. Car, en effet, quel est l'enseignement, depuis plusieurs décades, du savant, du moraliste, du sociologue ? sinon que l'homophilie n'est ni une maladie, ni une tare qui priverait l'individu de tout équilibre psychologique ou de toute possibilité de vie sociale; que l'homophilie n'est pas un vice qui priverait l'individu de toute dignité morale et justifierait sa mise à l'écart de la collectivité; mais, qu'au contraire, elle est une simple particularité sexuelle nullement incompatible avec un sain équilibre psycho-physiologique et une parfaite intégration dans la vie sociale. Certes il y a des formes aberrantes de l'homophilie. Mais n'y en a-t-il pas dans le monde de l'hétérophilie ? Et lorsque l'Etat se protège, à juste titre, contre les cas de violence, d'incitation à la débauche, d'outrage public à la pudeur, condamne-t-il pour autant la sexualité en général ? En vérité, les aberrations sont les mêmes pour l'homophilie et pour l'hétérophilie et les mêmes peines doivent les sanctionner. Car, dans l'un et l'autre cas, ce qu'il s'agit de punir ce n'est pas l'acte sexuel lui-même, mais seulement la violation de la liberté d'autrui. Il est donc impossible, une fois respectées les lois communes à tous, de prétendre que l'homophilie soit un danger pour la moralité publique.

Est-elle un danger sous un autre rapport ? par exemple pour une politique familiale et démographique ? Il est difficile de le soutenir. Tout d'abord il est impossible d'obliger les gens à se marier et à avoir des enfants. Bien mieux, il est souhaitable pour l'unité familiale que l'homophile exclusif ne se marie pas. Enfin, il est certain qu'une attitude moins hostile de l'opinion n'entraînerait pas une augmentation de la proportion des homophiles. Cette proportion, d'ailleurs faible, semble constante à travers les dif-

HOMOPHILIE ET SOCIÉTÉ

férentes couches sociales, les différentes races, les différentes civilisations.

Il apparaît donc qu'en aucun cas l'homophilie considérée en elle-même — et non sous ses formes aberrantes — puisse être tenue pour un danger public; dès lors aucune législation pénale spéciale ne peut être requise contre elle et en ce sens le code français est parfaitement logique avec ses principes.

Les homophiles sont voués officiellement au régime de l'amour libre, ceci parce que leurs unions ne concernent en rien la société, mais seulement eux-mêmes. Les valeurs qui ont nom « amour, affection, fidélité » sont des valeurs morales que l'État ne saurait imposer aux individus, c'est à eux de les découvrir et de se les imposer.

Tout ce qu'on peut souhaiter de l'État, c'est que les autorités, les magistrats, tous ceux qui ont charge d'appliquer les lois, le fassent avec équité, sans prévention, dans l'esprit même où elles ont été conçues.

HOMOPHILE ET HONNÊTE HOMME

Le monde homophile est peu et mal connu. Qu'en connaît la foule, en effet, sinon ce que lui disent les chansonniers et certains journaux sur les mœurs des gens du spectacle et de la mode ? ou encore ce qu'elle peut voir elle-même lorsque quelques excentriques efféminés et maniérés se pavanent, habillés de façon extravagante, sur les boulevards et dans des bars spécialisés ? Qu'est-il, ce monde homophile, pour les autorités, sinon un lot misérable de maniaques qui se recherchent et s'exhibent dans les lieux publics en offensant la pudeur ? Qu'est-il pour les psychiatres, sinon le spectacle de névropathes angoissés, souvant à la limite du désespoir, en tout cas peu aptes à la vie collective ?

Or, le monde homophile ne se réduit pas à ces apparences un peu trop visibles. Loin d'en former le noyau central le peuple des excentriques et celui des déséquilibrés sexuels n'en constituent que des manifestations dégradées et marginales. En vérité, le monde homophile se compose,

dans sa majorité, de gens dont on ne parle pas parce qu'ils ne font pas parler d'eux : parce qu'ils ont une profession où ni le scandale, ni l'originalité ne sont rentables; parce qu'ils ont trop de dignité pour s'abaisser à fréquenter certains lieux; parce qu'ils sont d'eux-mêmes assez équilibrés pour se passer des secours du médecin psychiatre. Ces homophiles, qui sont-ils ? Ce sont des gens comme les autres, parfaitement intégrés à la société : de tous les âges, on les rencontre dans toutes les couches sociales et dans toutes les professions; plusieurs sont mariés et pères de famille. Ils font partie de ce qu'on appelle communément les « honnêtes gens » avec leurs défauts et leurs qualités et sont, somme toute, ni plus, ni moins parfaits que les hétérosexuels. Les uns sont davantage sentimentaux et recherchent une affection durable; d'autres sont plus légers et s'accommodent volontiers de plaisirs passagers, mais quelle différence en cela avec le monde de l'hétérosexualité ?

« Mais, dira-t-on, s'il en est ainsi, tout va très bien et il n'y a pas de problème de l'homophilie. Il suffit que la société se protège contre ceux qui sont nuisibles et qu'elle laisse tranquilles les autres. Et surtout qu'on cesse d'agiter cette question ! »

Tout irait très bien, en effet, et tout ceci serait parfait s'il n'y avait *une petite différence essentielle* qui change tout et rend singulièrement hypocrite et caduque la solution du sens commun. Cette différence consiste en ceci que les homophiles « honnêtes » ne jouissent, auprès de leur concitoyens, de cette réputation d'honnêteté qu'à la condition de maintenir leurs goûts dans la plus stricte clandestinité. Certes, nulle loi ne les menace (du moins en France), mais ils savent que si leur particularité venait à être découverte, ils devraient subir la dictature tyrannique d'une opinion hostile. Ils ne doivent leur tranquillité qu'à leur silence et à leur discrétion.

Or cette clandestinité absolue qui leur est ainsi imposée *de facto* rend leur vie *beaucoup plus difficile* et risque, par les conditions d'isolement qu'elle crée, de compromettre gravement leur équilibre psychologique, sentimental et moral. Les homophiles qui ont une vie équilibrée et vivent comme d'honnêtes gens ont en ceci beaucoup plus de mérites que les hétérophiles. Ceux-ci vivent au grand jour dans une société faite pour eux et qui leur offre le secours de

ses institutions; ceux-là, au contraire, ne parviennent généralement à l'équilibre final qu'après avoir traversé de graves crises dont la principale est de se découvrir différents des autres face à un monde hostile. Tous ne parviennent pas à surmonter cette difficulté et beaucoup — beaucoup trop — viennent grossir les rangs des névrosés dans les couches inférieures du monde homophile. Qu'on se représente, un instant, le monde d'obstacles que rencontrera un adolescent qui se découvre homophile, le nombre de dangers qu'il frôlera avant d'arriver à l'âge adulte ! Parmi ses camarades, dont il ne pourra partager les aspirations, il devra simuler et fera ainsi la dure expérience de la solitude. S'il se confie à ses parents ou à ses éducateurs, que récoltera-t-il le plus souvent ? des discours bien intentionnés, des conseils plus ou moins avisés, une surveillance accrue mais peu de véritable compréhension. Les premiers homophiles qu'il rencontrera, il y a de fortes chances pour que ce soient les plus visibles, les plus entreprenants, et donc les moins recommandables. Lorsqu'il connaîtra enfin le plaisir auquel il aspire et auquel il a droit, il est probable que le mystère qui l'entoure, la difficulté et le risque qu'il faut vaincre pour l'atteindre, en auront accentué l'attrait et déformé à ses yeux l'image qu'il convient de s'en faire. C'est ainsi qu'un certain nombre de jeunes gens amoureux au moins autant de l'insolite et de l'aventure que du plaisir lui-même sont pris au piège de cet aspect particulier et en subissent une déformation durable et dangereuse. La difficulté et le risque augmentent, en effet, le prix du plaisir, lequel tend à prendre dans leur vie une place disproportionnée. L'idée d'aventure, bientôt associée à celle de plaisir, les pousse à changer sans cesse de partenaires et à multiplier les rencontres, dans des conditions toujours plus risquées. Il en résulte vite une dégradation de la sensibilité, un affaiblissement du sentiment naturel de pudeur et la porte est alors ouverte à un pan-sexualisme obsessionnel et envahissant qui risque de les conduire à la déchéance morale et sociale. Certes, il n'y a là nul déterminisme et nombreux sont ceux qui savent trouver d'eux-mêmes quelle place ils doivent accorder au plaisir dans leur vie, mais le danger est néanmoins très réel pour les plus faibles. On voit là un exemple du danger encouru par ceux qui, comme les homophiles, sont obligés de soustraire tout un pan de leur vie au contrôle de la société. La pseudo-liberté que procure l'absence de censure sociale est un piège pour ceux

qui n'ont pas en eux-mêmes, dans leur propre valeur, de quoi conduire correctement leur vie.

Mais l'homme ne vit pas seulement de plaisir. Supposez que notre adolescent ait su accorder au plaisir sa juste place, il aura encore à se débattre avec les embûches de la vie sentimentale. Accordons-lui la chance de rencontrer l'ami de ses vœux et de voir son amour partagé. Mais que représente cette union aux yeux de la société ? Quel avenir lui est offert, aussi heureuse et harmonieuse soit-elle dans le présent ? Les deux amis ne peuvent trop ostensiblement vivre ensemble et ils doivent dissimuler leur amour sous l'apparence d'une simple amitié. Aucune institution, comme le mariage, ne vient consacrer les promesses qu'ils peuvent se faire; aucune pression sociale — parents, amis, opinion en général — ne vient les aider à maintenir leur cohésion dans les moments de faiblesse ou d'humeur. Enfin et surtout il leur manquera toujours le meilleur ciment des unions hétérophiles, à savoir, l'enfant. Tout reposera donc sur leur vertu et leur bonne volonté. Encore faut-il que leur association ait d'autres bases plus solides, moins fluentes que le plaisir et la passion, sinon elle ne résistera pas à l'usure du temps et aux difficultés de la vie. Si l'horizon de leur amour se borne égoïstement à la recherche de leur bien-être au sein d'un émoi sentimental plus ou moins mièvre, s'ils n'ont pas la volonté de pallier l'absence de l'enfant par la réalisation d'une œuvre commune où chacun d'eux manifestera le meilleur de lui-même, alors c'en est fait de leur union et leur tentative de stabilisation sombrera à la première difficulté. C'est ainsi qu'on rencontre des homophiles qui, pour avoir sous-estimé l'énorme somme de volonté qu'exige une vie commune harmonieuse, retournent, après quelques tentatives, au plaisir plus onéreux des aventures passagères, ou bien d'autres qui — ce n'est pas mieux — consomment leur vie hâtivement à la recherche vaine de l'amour idéal. On voit, là encore, que le pire danger pour les homophiles c'est la gratuité de leur vie, leur manque d'insertion dans la société, conséquence inéluctable de la clandestinité où les maintient l'hostilité de l'opinion.

Mais il est encore une autre facilité dans laquelle les homophiles risquent de tomber : c'est celle de rompre pres-

que tous les contacts avec « les autres », les hétérophiles, et de vivre exclusivement entre eux.

Cette tentation existe au sein de toutes les minorités mais il importe de la combattre énergiquement sous peine de voir s'accroître l'isolement des homophiles. Dans la douce quiétude des petits groupes d'« amis » on contracte, en effet, des tics, des manières d'agir et de parler et on perd de plus en plus le contact avec le réel. Il arrive alors un moment où les « amis » sont tellement marqués par leurs habitudes qu'ils se font remarquer en public sans même qu'ils s'en aperçoivent. Bien plus, à toujours se fréquenter les uns les autres, ils viennent à éprouver un sentiment de fausse sécurité qui les rend volontiers provocants : ce sont alors ces excentriques que nous évoquions en commençant. Ainsi, par une sorte d'inversion, qui procède toujours de la même coupure à l'égard du monde des réalités, du même isolement au sein d'un monde de rêve et de facilité, une petite minorité rejetée par l'opinion en vient, par l'artifice d'une originalité provocante, à transformer sa faiblesse en supériorité. Mais ce n'est qu'une activité de fuite, une solution ludique qui ne résoud aucun problème. Celui qui est équilibré, au contraire, est celui qui n'éprouve pas le besoin de se faire remarquer, qui n'est pas obsédé vingt-quatre heures sur vingt-quatre par sa « particularité » et qui tant par ses relations que par son activité professionnelle est parfaitement intégré à la société.

Mais on mesure mieux maintenant combien cette intégration est difficile; combien d'embûches il faut éviter, quelle somme de volonté il faut développer pour y accéder. Encore nous sommes-nous placés dans les conditions les plus favorables en supposant que notre adolescent rencontrerait facilement d'autres homophiles. Ce n'est pas toujours le cas. S'il est timide, s'il subit fortement l'emprise de sa famille, s'il habite un village ou une petite ville, il risque de demeurer isolé longtemps. S'il est croyant il sera déchiré entre sa nature et les interdits de sa religion. Peut-être mal conseillé, ou croyant bien faire, contractera-t-il mariage. Le voilà face à une épouse et à des enfants dont il devra se cacher toute sa vie. Si de surcroît, c'est un hypersensible, alors sa vie sera un perpétuel tourment. Jusqu'à quel point sera-t-il assez fort pour supporter ce conflit interne ? Avouons qu'« une telle situation est pour le moins névrogène ».

Ainsi donc, du fait de la clandestinité et de l'isolement où les contraint l'hostilité ambiante, la vie des homophiles est beaucoup plus difficile et soumise à plus d'occasions de rupture que celle des hétérophiles. Qu'on ne vienne pas accuser de cela l'homophilie elle-même ! Longtemps, en effet, arguant des formes dégradées du phénomène, on a tenté de le réduire à une maladie ou à un vice. Mais une description plus proche du réel, tant scientifique que sociologique, oblige à réviser ce jugement hâtif : l'équilibre psychologique et la dignité morale sont parfaitement compatibles avec l'homophilie. Les homophiles ne sont, à priori, ni à guérir, ni à punir, tout au plus à aider. Les aberrations sociales qu'ils représentent dans certains cas — d'ailleurs en nombre très limité — ne leur sont pas propres : on les trouve aussi bien dans le monde de l'hétérophilie. Ce ne sont pas les conséquences directes de l'homophilie mais seulement celles d'un mauvais équilibre, dû lui-même à une mauvaise intégration sociale.

Comment dès lors favoriser cette intégration ? Il n'est pas question ici de prétendre tout résoudre. Du moins peut-on indiquer dans quelle direction doit être recherchée une amélioration progressive. Tout le mal est dans l'hostilité de l'opinion. Quelles que soient les racines ancestrales de cette hostilité, il n'est pas dit qu'elle ne puisse s'atténuer à la longue. Il faudrait pour cela que tous ceux qui ont audience publique — les écrivains, les professeurs, les magistrats, les prêtres — s'emploient toujours à aborder ce problème avec sérieux et à interdire qu'on le prenne à la légère. Ainsi le public serait mieux renseigné, abandonnerait ses préventions et s'habituerait à juger les homophiles plus sur leur conduite effective que sur leur particularité. Il faudrait aussi que tous ceux qui sont amenés par leur profession à rencontrer des homophiles — les éducateurs, les médecins — soient capables de leur prodiguer des conseils utiles au lieu de tenter vainement de les guérir ou de les faire changer de goûts. Il faudrait enfin que les homophiles eux-mêmes sachent s'entr'aider, voire même se critiquer mutuellement lorsque le besoin s'en fait sentir. Cela suppose évidemment que les plus équilibrés, les plus forts, n'hésitent pas à consacrer une partie de leur temps à cette tâche, soit dans des initiatives individuelles, soit — ce qui est mieux — au service d'organisations collectives lorsqu'elles existent.

HOMOPHILIE ET SOCIÉTÉ

Ainsi, peu à peu, l'association des termes « homophile » et « honnête homme » paraîtra-t-elle moins surprenante au grand nombre et ne seront plus montrés du doigt que ceux qui méritent de l'être.

ANDRÉ-CLAUDE DESMON.

RELIGION ET HOMOSEXUALITÉ

par

ROBERT AMAR

La condamnation de l'homosexualité remonte à l'Ancien Testament, lequel traduit en grec par 72 savants hébreux, retraduit en latin, retouché par saint Jérôme, est arrivé jusqu'à nous dans la seule version officiellement reconnue par l'Eglise Romaine, appelée Vulgate. Il imprégna la pensée de l'Occident, traduite dans les morales et dans les codes.

Pour le peuple élu, dont Moïse (né environ 1500 ans avant Jésus-Christ) fut l'homme d'Etat, le libérateur et le législateur, l'expansion — donc la fécondité — était une nécessité, le « Croissez et multipliez », la loi suprême. Dès lors, les homosexuels sont des criminels puisqu'ils n'y contribuent pas; pendant de longs siècles, à travers les lois de Justinien et du Droit Coutumier, avec les tortures et le bûcher, ils resteront (ils restent, hélas ! en trop de cas) victimes de conceptions historiquement périmées.

« De Moïse, qui n'est pas Dieu, sont sorties la honte de la chair, les impuretés, les souillures;

« De Moïse sont sorties les purifications, les voiles, les refoulements, les hypocrisies.

« De Moïse est sortie la loi qui sans cesse salit et nettoie... qui lave l'extérieur du plat et le dehors du sépulcre.

« Le Christ, notre Seigneur, nous a affranchis de Moïse. Mais nous sommes restés imprégnés de la vieille angoisse judaïque. Et les peuples, mangeurs de Bible, portent des habits plus clos, des yeux plus secrets et des turpitudes mieux cachées que les autres », constate le grand poète catholique, Marie Noël (*Notes Intimes*, Stock, 1959).

Signalons, en passant, que l'épisode de la destruction de Sodome et Gomorrhe, attribuée aux fautes homosexuelles, a fait l'objet d'une critique serrée de texte d'où il ressort que les péchés des habitants de ces villes étaient, aussi, autres et fort nombreux.

Le Juif Saül, devenu Paul depuis sa conversion, reprend dans trois de ses Epîtres la condamnation de l'Ancien Testament; mais, nulle part, dans les Evangiles, on ne relève dans la bouche de Jésus une parole à ce sujet, alors qu'il dénonce, dans le cœur de l'homme, l'orgueil, le manque de Foi et de Charité, l'attachement aux biens matériels, la violence, le refus du pardon, le pharisaïsme, etc. De ce silence, nous ne voulons tirer aucune interprétation mais il devait au moins être rappelé (1).

Nul ne s'attend à ce que les pratiques homosexuelles, formellement condamnées par l'Eglise, à travers l'Ecriture Sainte, saint Paul, la Tradition des Pères et les Conciles, le Code de Droit Canonique, cessent tout à coup de l'être. Mais si toute faute contre la chasteté hors mariage engage gravement, que ce soit sur le plan homo ou hétérosexuel, le péché mortel « suppose une violation substantielle, accomplie en pleine advertance et plein consentement » selon les termes du Traité de théologie morale du R. P. Vittrant. C'est là où est le nœud de la question. Si, en effet, sont reconnues la possibilité de lois de la Nature ni rigoureuses, ni uniques, des variétés et des orientations selon les constatations des savants, les sexologues en particulier, il faut se demander comment les fautes homosexuelles doivent être considérées.

Depuis Freud et ses continuateurs, les philosophes attachés à l'étude de la psychologie des profondeurs, nous savons que ce qui constitue le vrai réel, ce n'est pas ce qui apparaît en pleine clarté mais ce qui se dissimule au plus intime et au plus obscur de nous-mêmes.

Nos gestes, nos paroles ne sont que l'écume, dernière manifestation de remous s'agitant dans les abîmes. Ne considérer que la surface, c'est se condamner à ignorer l'essentiel et le pourquoi des choses, donc à errer gravement si l'on prétend juger nos démarches et nos aventures individuelles.

« S'il est un point où la confrontation s'impose, écrit Charles Baudouin, c'est bien celui où la psycho-pathologie et la vie spirituelle se rencontrent... La psychanalyse pose ici des problèmes auxquels on ne peut plus échapper... Il y a l'ignorance des spirituels qui se voilent pudiquement la face de certaines réalités, mais cela n'empêche pas

(1) Lire dans *Arcadie*, n° 71 et 72, l'étude détaillée de Christian Genf sur *Le nouveau Testament et l'homosexualité*.

ces réalités d'exister, de s'imposer de plus en plus à mesure qu'une science se constitue, qui en dégage les lois : et il est trop clair que la politique de l'autruche ni bien sûr le mouchoir de Tartuffe ne sont des attitudes spirituellement recommandables. Pauvre spiritualité que celle qui aurait peur du vrai !

« ...Il n'y a pas de spiritualité abstraite mais des âmes vivantes dont chacune a sa physionomie, son tempérament spirituel, lui-même intimement conditionné, dans l'ensemble organique du « composé humain », par des réalités psychologiques et physiologiques, peut-être fort humbles, mais inéluctables. »

De cela, les théologiens, depuis quelques années, ont pris conscience, peut-être avec retard mais avec lucidité. Donnons-en quelques témoignages récents, nous excusant de ces longues citations, indispensables à notre démonstration.

« De plus en plus, on reconnaît donc que le prêtre ne peut pour diriger les âmes se fier à quelques notions psychologiques empiriques dites de bon sens mais qu'il lui faut se mettre au courant des principales acquisitions de la psychologie récente. » (R. P. Tesson, professeur à la Faculté de Théologie de l'Institut Catholique de Paris).

« Une science de l'homme ne peut dissocier l'étude des infrastructures biologiques, des instincts et des réflexes, de tout problème métaphysique ou surnaturel, pour rejeter sur un plan purement métaphysique le domaine moral qui, au regard d'une observation impartiale, est indissociablement lié au développement de tout l'organisme humain. » (Abbé J. Rambaud, professeur à la Faculté de Théologie de Lyon).

« Les théologiens étudient l'homme tel qu'ils se le représentent dans son essence d'animal raisonnable, dans son état parfait de pleine possession personnelle, sans se préoccuper des antécédents historiques ou psychiques qui l'ont amené à ce point d'arrêt... Et les modernes au contraire, ne s'intéressent qu'au mouvement antérieur qui aurait conduit la race et l'organisme, de l'animalité à l'intelligence, de l'enfance à la raison, et qui continue de lester de lourdes successions ancestrales nos actes apparemment les plus libres.

« D'un côté, une nature bien définie et fixée sur elle-même, que l'on soumet à la pose pour la photographier une fois pour toutes, avec d'autant plus de succès qu'on l'a

rendue plus immobile. D'autre part, un courant en pleine évolution qui s'engendre lui-même pour se dépasser en se continuant; le présent y est grevé du passé, et l'avenir pré-figuré dans l'actuel; le conscient y apparaît issu de l'inconscient qui le pousse, l'explique à la fois et le combat, le conditionne en tout cas en le soutenant dans cette existence dont le drame se renouvelle à chaque instant sans se répéter jamais...

« Le spirituel vit dans la chair, dans la chimie, dans la physique... Un regard angélique qui oublierait les sous-sols charnels sur lesquels repose notre spiritualité n'est pas celui que Dieu attend de ses théologiens, et les hommes, de leurs prêtres. » (Chanoine Eugène Masure, professeur au Grand Séminaire de Lille.)

« Il y a des réalités qu'un théologien et un moraliste ne peut ignorer, pas plus qu'il ne peut ignorer les découvertes physiques, chimiques ou biologiques. Il peut encore moins négliger les apports de la sexologie que ceux des autres sciences, parce qu'il s'agit là directement du comportement concret de l'homme en tant qu'être personnel... La sexualité est une des réalités les plus essentielles de l'être humain... Le mode de pensée d'un homme est conditionné par sa constitution sexuelle globale, tant psychologique que physiologique.

« Il est de fait que les progrès de la sexologie se sont accomplis en dehors des préoccupations habituelles des traités de théologie morale et que celle-ci est restée à une psychologie tout à fait traditionnelle, assez schématique et superficielle, qui ignorait, et pour cause, les réalités explorées de la psychologie des profondeurs. Or la sexologie, science encore toute jeune, a fait des progrès rapides et substantiels... Il semble bien qu'à l'heure actuelle on ne puisse plus négliger ces découvertes qui viennent éclairer d'un jour nouveau tout l'aspect subjectif de la moralité sexuelle et doivent donc en principe aider à la réalisation concrète de l'idéal moral objectif.

« Dans la neutralité collective du peuple chrétien, les relents et les remous d'un jansénisme toujours plus ou moins latent et dur à mourir ne faisaient qu'entretenir cette sorte de refus de voir un problème dont les éléments de solution manquaient. L'erreur de l'enseignement moral traditionnel en matière de sexualité est de considérer de manière sous-entendue que tout être humain est en pleine possession de

lui-même et que le pathologique, au sens large, n'existe pas... Beaucoup trop de ministres chargés de dispenser, à tous les niveaux, l'enseignement moral, ont fini par confondre l'idéal... avec la réalité vitale, palpitante, se débattant au milieu de ses ombres. D'où cette application brutale des principes généraux aux situations personnelles, sans un souci suffisant de comprendre ces situations dans leurs données concrètes. Cette attitude est très proche du légalisme pharisien, si l'on y réfléchit; elle fait fi du mot de saint Paul et de toute la doctrine qu'il résume : « la Lettre tue et l'Esprit vivifie. » (Abbé M. Oraison, docteur en Théologie).

Cette nécessité de la liaison Spiritualité - Science moderne étant reconnue, il faut que les recherches s'organisent et que leurs conclusions parviennent dans une audience de plus en plus étendue, à commencer par les milieux dont la responsabilité de direction est plus grande.

Des groupements s'y emploient avec des collaborateurs de valeur et une activité grande en journées de rencontre et en publications. Citons, parmi d'autres, *Psyché*, le *Grouppe Lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques*, le *Centre d'études Laennec*, les *Etudes carmélitaines* (« ouvertes à tous ceux qui, au dedans comme au dehors des cloîtres, ont le courage de se poser les problèmes et de vouloir les résoudre » comme s'exprime leur animateur, le P. Bruno de Jésus-Marie, déclarant « les sciences, servantes de la Théologie »).

*
**

Puisque travaux il y a, il faut nous demander maintenant quel apport ils ont fourni aux problèmes de l'homosexualité et nous poser les questions : y a-t-il là-dessus, du côté de la pensée religieuse, quelque chose de changé ? Si oui, quels témoignages en avons-nous ?

Dans son ouvrage *Vie Chrétienne et Problèmes de la Sexualité* (1), l'Abbé Marc Oraison, qui réunit la double

(1) Ed. Lethielleux, 1952. Cet ouvrage, revêtu du *Nihil Obstat* d'un théologien et de l'*Imprimatur* d'un vicaire général, maintenant évêque auxiliaire de Paris, a été mis, néanmoins, au catalogue de l'*Index*; la raison, que nous avons puisée à bonne source, en est que la Congrégation romaine, qui a pris la décision, a entendu le soustraire aux mauvaises interprétations du grand public, peu habitué aux subtilités et aux nuances qui sont monnaie courante dans ces matières délicates.

compétence du docteur en théologie et du docteur en médecine, consacre des « remarques » à l'homosexualité. Certains les liront avec l'attention qui leur impose la dramatique antinomie de leur condition : culpabilité d'action (en faisant ce que Dieu ne veut pas qu'ils fassent) et culpabilité d'état (en étant au départ ce que Dieu veut qu'ils soient). Résumons-en ici l'essentiel.

L'homosexualité — qui est à l'origine des drames personnels les plus poignants, apparemment sans issue, continus et d'une cruauté particulièrement gratuite, est une réalité extrêmement polymorphe et l'on ne saurait fonder un jugement moral sans une connaissance de cette complexité.

Elle est la chose la plus difficile à juger dans sa réalité objective et surtout dans ses réalisations subjectives, requérant une évaluation des troubles en eux-mêmes et une connaissance des conditions psychologiques des individus.

Brisure ou erreur dans l'évolution instinctuelle normale, elle traduit la fragilité irréductible et pourtant contradictoire du « composé humain », l'impossibilité de reprise des instincts par la volonté consciente qui peut amener l'individu humain en opposition avec les lois biologiques essentielles.

(Pour la paix de certaines consciences, il faut lire ce qu'il écrit du péché mortel formel « événement rare », de la distinction entre l'acte conscient et l'acte volontaire, ainsi que celle du « volontaire de choix », rationnel, libre, et du « volontaire d'exécution », profondément conditionné par le psychisme inconscient.)

Quelle doit être l'attitude du moraliste chrétien à son égard ? Il nous faut ici, eu égard à son importance, citer ce texte *in extenso* :

« Il faudrait réagir... contre l'aveugle sévérité d'une réprobation horrifiée qui se refuse à comprendre. La législation civile est sur ce point très difficile à établir de façon juste. Il y a en effet des retentissements sociaux que l'autorité de l'État se doit de prévenir dans la mesure du possible. Mais on ne saurait aucunement considérer les homosexuels comme des criminels. Une condamnation à la prison ou à une amende pour un « attentat à la pudeur » chez un homosexuel est de fait aussi stupide, en général, que le serait un procès-verbal pour un évanouissement sur

la voie publique. C'est là une perspective complètement fautive dès le départ. Or cette perspective correspond souvent dans la mentalité du public « bien pensant » à une réprobation violente et sans appel, portant non pas sur le fait mais sur les personnes. Les homosexuels sont aisément considérés comme des monstres dangereux, repoussants, voués à l'avance à la damnation éternelle. Cette attitude, outre la sottise de l'ignorance, est aussi opposée à la charité chrétienne élémentaire que le narcissisme lui-même; mais au lieu d'être un conflit instinctuel, elle est un jugement, ce qui est beaucoup plus grave. Encore une fois, il serait inadmissible de mettre hors-la-loi les scoliotiques sous le prétexte qu'ils ne sont pas construits comme tout le monde. Il s'agit d'une maladie de l'instinct; et ce n'est pas parce que le drame se joue en un domaine qui intéresse directement la vie morale qu'il serait permis de l'oublier. »

Notre auteur proclame — en conclusion — la nécessité d'une campagne à promouvoir dans les milieux éducatifs et de direction spirituelle à ce sujet, réclamant d'eux : « une étude claire et méthodique des données expérimentales, une intelligence attentive et charitable, une objectivité scientifique dégagée de certains a priori qui sont des confusions ou des ignorances. » Rude tâche, en vérité, pente raide à remonter !

Et précisément si nous signalons maintenant l'ouvrage *Psychiatrie et Catholicisme* écrit par deux professeurs de l'Université Catholique d'Amérique, le Dr Vandervelt et le R. P. Odenwald, O.F.M., préfacé par S. E. Mgr O'Boyle, archevêque de Washington — dont une traduction française a paru en 1954 chez l'éditeur Mame — c'est pour montrer que, malgré le souci réaliste de quelques théologiens et les acquisitions de la science, les errements anciens continuent à avoir cours.

Qu'on en juge : « L'homosexualité était si commune dans certains pays de l'Antiquité qu'on peut la considérer comme un des principaux éléments de leur décadence et de leur chute », assertion qui est proprement une contre-vérité. Ailleurs, on parle de « tendances perverses ».

Les auteurs veulent bien concéder que la société n'est pas très équitable envers les homosexuels, les considérant le plus souvent avec suspicion, mépris ou hostilité et que leur réaction est compréhensible devant l'ostracisme social, le chantage, la persécution légale et la crainte constante

que leur situation en souffre. Mais, ajoutent-ils, la société a le droit de se protéger contre un mal qui peut s'étendre, « il en va de celui-la comme d'une maladie contagieuse ». Pas de raison, donc, de combattre les lois établies contre l'homosexualité.

Si l'on admet une modification de la législation, c'est avec cette considération que « nombre d'homosexuels... devraient être traités au même titre que des malades mentaux et, pour cette raison, envoyés plutôt à l'hôpital qu'en prison. » Et voilà, tout simplement.

Nous en avons assez dit pour être édifiés. Le fait même qu'un tel livre ait pu paraître récemment viendra modérer notre espoir de voir, dans un proche avenir, la généralité des auteurs et des confesseurs réviser leurs conceptions périmées. On ne remonte pas aisément un courant fort de plus de vingt siècles. Sans doute des efforts sont faits, ici et là, que nous ne méconnaissons pas, tels les cours de psychopathologie, donnés dans quelques séminaires et noviciats de religieux; ainsi seront réduits les malfaçons dans la direction des âmes et les ravages qui ont pu être faits en elles, en toute bonne foi.

*
**

La loi anglaise condamne comme un crime, on le sait, les actes homosexuels (masculins seulement) commis même en privé et avec un adulte consentant.

Alerté par quelques scandales, le Ministre de l'Intérieur constitua, en 1954, un Comité d'études chargé de fournir au gouvernement, au Parlement et à l'opinion publique, sur cette question, des éléments de connaissance et d'appréciation. Il tira son nom du Professeur d'université qui le présida, Sir John Wolfenden; les quatorze autres membres étaient des juristes, des médecins, des éducateurs et une personnalité de l'Eglise Anglicane.

Au terme de 62 réunions, de l'examen de quantité de documents et de l'audition de nombreux témoins, le Comité publia ses conclusions en forme de rapport, en septembre 1957.

A l'unanimité, moins la voix d'un magistrat écossais, il recommandait la modification de la loi pour que les relations homosexuelles entre adultes consentants dans un lieu

privé ne tombent plus sous le coup de la loi pénale.

Que le vieux puritanisme d'Outre-Manche compte encore des tenants solides, tels l'Archevêque de Cantorbéry et l'Eglise d'Ecosse, rien d'étonnant à cela. Il n'en est que plus intéressant de remarquer, dans le camp opposé, pour souhaiter le changement de la législation, l'Eglise Méthodiste, très importante par le nombre et l'influence de ses fidèles, les Quakers, secte particulièrement rigoriste ainsi que l'évêque anglican de St Albans.

Quant au seul pasteur anglican du Comité, le Révérend Derrick Sherwin Bailey, il y avait apporté, outre son expérience, l'ouvrage considérable qu'il faisait paraître à Londres et New-York en 1955, *L'homosexualité et la tradition chrétienne occidentale*. Se plaçant sur le plan de la critique historique, il considère la Bible, la loi romaine, la législation et la doctrine de l'Eglise médiévale. Au moyen-âge, l'*Ordo Naturae*, c'est l'*Ordo Dei*; donc tout ce qui est en dehors de cet ordre de la nature est contraire à Dieu. Que soient donc anathèmes les sorciers, hérétiques, bougres et autres participants de l'*estrange*.

Muni d'armes solides, le Révérend conclut en mettant cruellement en lumière les incohérences et les erreurs de la loi anglaise actuelle.

Tout récemment, en mai 1960, a été créée une *Société pour la Réforme de la loi sur l'homosexualité*, qui se révèle très active par ses publications, ses démarches particulières et ses interventions dans la presse. Son comité d'honneur réunit, parmi d'autres personnalités, l'Archevêque d'York et les évêques de Birmingham, Bradford, Exeter, Reading, Ripon.

Apportant, au nom du *Comité consultatif catholique romain*, sa contribution aux travaux du *Comité Wolfenden*, le Cardinal Griffin, archevêque de Westminster, lui remit, en 1956, un rapport auquel collaborèrent d'éminent théologiens et des spécialistes laïques.

Après un rappel de la position de l'Eglise catholique, ce document expose — sans qu'un parti soit pris — les différentes théories quant à l'origine des tendances homosexuelles. Et il conclut : « Ce n'est pas l'affaire de l'Etat d'intervenir dans un domaine purement privé. Les péchés ne concernent la loi humaine que dans la mesure où ils affectent la moralité publique... De telles sanctions sont inefficaces, injustes dans leurs conséquences, disproportionnées avec

la gravité de la faute commise et favorisent indubitablement le chantage et autres formes de corruption... Les tentatives de l'Etat pour envahir le domaine de la conscience individuelle, quelque bonnes que soient les intentions, échouent toujours et aboutissent souvent à un mal effectif. Le *Volstead Act* aux U.S.A. fournit la meilleure illustration de ce principe. »

Le rapport recommande, finalement, de restreindre l'objet de la loi à la corruption des jeunes, aux offenses contre la décence publique et à la prostitution masculine (1).

*
**

A l'Institut Catholique de Paris, le 5 janvier 1960, le *Centre Catholique d'éducation familiale* réunissait un vaste auditoire de parents et de prêtres autour du Dr Eck, neuro-psychiatre réputé, qui parlait de l'homosexualité, étudiée par lui depuis plus de vingt ans. (Son exposé a, depuis, été publié en un fascicule.)

On pouvait mesurer le chemin parcouru, en entendant, dans un tel cadre et devant un tel public, des affirmations comme celles-ci : « On ne peut être objectif vis-à-vis [d'elle] tant qu'on ne veut y voir qu'une offense à la morale : ce n'est pas une raison valable, parce que l'on n'aime pas une chose, pour déclarer sa consommation immorale et peccamineuse...

« On peut être responsable du développement de certaines tendances, mais on ne peut être responsable d'avoir cette tendance...

« L'*Eros* nous sépare, l'*Agapé* doit nous rapprocher. S'il y a une culpabilité vraie dans le fait de l'homosexualité, elle n'est pas tant chez celui dont le crime est d'être ce qu'il a été fait, que chez ceux qui sont responsables des erreurs qui ont permis que cela soit. Si l'homosexuel pêche souvent par ses abandons et par le besoin de s'afficher, la déviation qu'il subit n'est habituellement pas son fait. C'est

(1) On lira avec intérêt, pour plus de détails, dans *Arcadie*, les articles si documentés de Marc Daniel :

- sur le Rapport Wolfenden, n° 46 à 51 inclus, 58 et 72;
- sur l'ouvrage du Révérend D.-S. Bailey, n° 19-20;
- sur le Rapport du Cardinal Griffin, n° 60.

le péché du monde, notre péché, le péché de ceux qui ont créé le climat dans lequel certains, victimes d'un des aspects les plus troublants du problème du Mal, n'ont plus la possibilité d'un réel amour. Avons-nous le droit de nous moquer d'eux, de les juger, de les bannir ?... Ma pitié serait une injure et mon sourire, un blasphème. Je veux vous aimer, toi mon frère de Sodome et toi ma sœur de Gomorrhe, tels que vous êtes, tels que vous n'avez pas souhaité d'être, mais tels que Dieu a permis que vous soyez. »

*
**

Une encyclopédie, *Catholicisme*, œuvre collective monumentale, est en cours de publication aux Editions Letouzey et Ané, à Paris, sous la direction de l'Abbé G. Jacquemet.

Son fascicule n° 20, paru en 1959, portant le *Nihil Obstat* et l'*Imprimatur* de l'Ordinaire de Paris, consacre à l'article « Homosexualité » treize pages grand format, à double colonne, auquel ont collaboré divers spécialistes, tous clercs (1).

Psychopathologie, Etiologie, Thérapeutique sont traitées avec objectivité et clarté. Mais c'est le chapitre consacré à la morale qui nous retiendra ici.

On y trouve rappelé le jugement traditionnel très sévère sur l'homosexualité, considérée dans son essence (en dehors des éléments subjectifs de chaque action concrète) que la théologie justifie par le principe de la finalité procréatrice, ce en quoi elle reste à l'écart des données les plus certaines de la science.

L'auteur déclare bien téméraire celui qui affirmerait que les éléments de la responsabilité totale sont toujours présents et que c'est chaque cas concret qui doit être examiné, en se souvenant que des névroses ont créé cet état ou l'accompagnent, rendant impossible l'exercice normal de la volonté et que des sujets obsédés sont entraînés par une impulsion fatale.

A la suite de ces remarques, nous trouvons cette affirma-

(1) Nous l'avons analysé en détail dans *Arcadie*, n° 75.

tion dont l'importance ne saurait être trop soulignée : « *L'homosexuel n'a pas le devoir de supprimer son inversion, de changer sa nature (peut-être, s'il est un homosexuel vrai, cela lui est-il aussi impossible que de changer la couleur de ses cheveux)* ; mais comme tout chrétien, il doit aimer la vertu de chasteté et s'appliquer à l'observer. »

Notre moraliste sait « que la volonté de conversion ne suffit pas à supprimer immédiatement tout retour des vieux actes familiers (surtout en matière d'érotisme)... mais ces choses... subies plus que voulues, accomplies dans la défaite malgré tous les efforts en sens contraire, ne peuvent pas charger la conscience, du moins gravement. »

Il se rend compte de la situation dramatique de l'homosexuel : détourné du mariage par son inversion, il n'a devant lui que la voie de la chasteté absolue... il faut qu'il devienne un être sans érotisme du tout. Mais ils sont l'exception ceux qui trouveront dans cette obligation le moyen d'une vie spirituelle supérieure et comme, par ailleurs, les ressources actuelles de la thérapeutique sont très limitées, il ne peut lui offrir nulle issue.

C'est pourquoi, se tournant vers les confesseurs, il leur demande de se rendre sensible à la misère profonde de ces pénitents, mis en marge de la vie normale, qui ont besoin non de dureté mais de compréhension.

« Quand il devient probable qu'on se trouve devant un sujet qui ne se normalisera jamais et qui ne pourra pas non plus tenir sans accident la voie de la chasteté, il reste, du moins, deux certitudes à lui donner (et c'est un devoir de le faire) : tout sert au bien, même le péché, si on s'y oppose autant qu'on le peut et qu'on unisse la souffrance qu'on en éprouve à celle du Christ, pour la rédemption ; — le plus grave handicap né d'un psychisme malade n'empêche jamais l'amour de charité, qui est la forme même de la Sainteté, selon l'Évangile. »

*
**

Ce qui ne saurait plus être contesté, maintenant que la théologie morale n'ignore plus les acquisitions de la science c'est que l'homosexuel est, comme tout homme, appelé à se sauver dans et avec le corps et l'âme qui lui ont été assignés et qu'il n'a pas choisis ; que la valeur qu'il a aux yeux de Dieu ne dépend pas de la qualité de son psychisme mais

de ce qu'il aura su réaliser avec lui; que le Seigneur ne haït rien de ce qu'Il a fait, nous aimant, au contraire, comme nous sommes, dans nos misères et nos insuffisances et à cause d'elles.

Dans ces considérations orthodoxes, l'homosexuel chrétien trouvera des idées-forces. Et s'il se désole, parfois, de les voir autour de lui encore ignorées ou contestées, qu'il reste confiant et serein car la morale éternelle et divine est toujours du côté de la lumière.

ROBERT AMAR.

DEUX RÉALITÉS

par

PIERRE NEDRA

Dans la nuit du 18 au 19 juillet, à l'Assemblée Nationale, à la fin d'une discussion concernant « les fléaux sociaux » qu'entendait combattre le gouvernement, particulièrement alcoolisme et prostitution, un sous-amendement fut, à la requête d'un député lorrain, ajouté au texte de « loi-cadre » proposé par le rapporteur.

A toutes les « mesures » destinées à lutter contre la prostitution, ce député avait instamment demandé qu'on ajoute : « ...et toutes mesures propres à lutter contre l'homosexualité ».

« Et ... »

L'honorable député avait en effet évoqué « la gravité de ce fléau qu'est l'homosexualité, fléau contre lequel nous avons le devoir de protéger nos enfants », avait argué de « notre civilisation dangereusement minoritaire » et avait enfin précisé que « les textes visant la prostitution ne concernant pas exactement l'homosexualité, ...le gouvernement devait prendre position afin d'alerter l'opinion » (*Journal Officiel* des Débats politiques et parlementaires du 19 juillet 1960, p. 1981).

Il s'en était suivi un débat rapide, confus et tristement burlesque, bien peu digne de l'assemblée nationale des représentants d'un pays « civilisé » : beaucoup de journaux s'offusquèrent avec raison de tant de légèreté et d'inconséquence, auxquelles une femme eut le remarquable mérite d'opposer un peu de raison et de tenue, en rappelant ses collègues à la décence. Il est absolument vain de rappeler ici ces misères... « Verba volant » et peu de gens lisent le *Journal Officiel*. On lui préfère *Cinéma*, *Confidence*, *Nous Deux* et *Le Miroir des Sports*, bref l'armature intellectuelle et morale d'un grand pays, fils de Descartes et de Claude Bernard.

Le surlendemain, au Sénat, le texte de la « loi-cadre », enrichi du sous-amendement n° 9, fut adopté sans discussion.

Dans le Gouvernement, apparemment, n'avait été pour rien dans cette adjonction dont, — « les choses étant ce qu'elles sont » en cet automne 1960 — il est libre après tout d'user ou de ne pas user.

Il n'en reste pas moins que la « petite histoire » de l'État français (et peut-être la grande !) devront relever que ce terme d'« homosexualité » apparut, alors, pour la première fois en France, dans un texte de portée législative.

Depuis, quelques journaux ont épilogué, ou aimablement plaisanté, sur cette innovation, au moins verbale, et les perspectives qu'elle peut permettre d'imaginer, mais en fait sans intérêt véritable (1), pour une question que l'immense majorité ignore... et dont elle se moque...

Là est le drame...

Draine d'une minorité... que personne n'a mieux senti et scruté en ses causes profondes que l'abbé Marc Oraison, docteur en théologie et docteur en médecine, dans quelques paragraphes de ses *Réflexions sur la sexualité* au chapitre IV de son livre : *Devant l'Illusion et l'Angoisse*, dans la collection « Les Idées et la Vie » chez Arthème Fayard (voir *Arcadie*, n° 58, page 35).

Les aventures de l'instinct sexuel, explique-t-il « atteignent au plus secret des inquiétudes informulées de la « moyenne normale » ...elles retentissent auprès des gens peu informés dans une zone de sensibilité profonde très obscure mais primordiale. La législation et la jurisprudence sont indéniablement marquées de cette sorte d'effroi sacré, au point qu'elles sont empreintes encore très fortement de la confusion entre la morale personnelle et la protection de l'ordre public. Les « idées » courantes sont à ce point de vue d'une ignorance et d'un primarisme surprenants. »

Arcadie suggérait alors au Palais de Justice de bien vouloir « entendre l'abbé Oraison », ce qu'il fait souvent du reste.

Elle ne pensait pas, alors !... au Palais Bourbon.

(1) Seul, *Paris-Presse* a parlé de « fléau nouveau » : merveilleuse stupidité. On a été plus sérieux à *La Lune Rousse*.

Il faut noter d'abord que, s'abandonnant à la solution paresseuse du blocage des questions, et de leur confusion, l'Assemblée française, fatiguée après un long débat déjà complexe, ne retrouva quelque énergie qu'à la faveur des grossièretés faciles qui fusèrent alors çà et là, et adopta ce fameux « et », on peut le dire : en toute ignorance de cause.

S'il s'agissait vraiment d'autre chose que de jeux parlementaires, assez oiseux en l'occurrence, la plus élémentaire probité intellectuelle et juridique (mais elle eût demandé quelque effort), eût été d'exiger en tout cas que fussent bien distinguées ces deux questions absolument étrangères dans leur principe — de la prostitution et de l'homosexualité. Il est à penser d'ailleurs que l'immense majorité de l'Assemblée a compris par là : la prostitution, *et aussi* la prostitution homosexuelle. Cependant, l'intention du requérant, nous l'avons vu, était autrement précise. La signification de ce « et » n'eut même pas les honneurs d'une discussion. On passa... et l'on vota.

Arcadie a déjà eu l'occasion, à propos du fameux Rapport Wolfenden, et des discussions (autrement sérieuses) qu'il suscita en Grande-Bretagne, de s'élever contre cette conjonction qui reliait deux séries de faits d'ordre aussi différent : l'un social et moral, l'autre physiologique et psychologique.

Il y a trois ans, à propos des titres arborés par certains journaux, elle écrivait : « ...prostitution et (?) homosexualité... » « L'homosexualité est une des deux formes bien connues de l'impulsion sexuelle, l'autre étant l'hétérosexuelle — la première n'intéressant que 3 à 5 % des hommes et des femmes — 11 % écrivait récemment un journal canadien — la seconde étant générale et courante pour 90 à 95 % des humains.

« ...Fait biologique, en tout cas, et fait sexuel.

« ...De ces deux sexualités insatisfaites, il résulte la prostitution qui est un désordre, ou si l'on veut, une plaie, qui répugne à la conscience profonde de chacun, qui est pour cela condamnée par les morales idéalistes, mais qui est un fait, dont ont souffert toutes les sociétés, à toutes époques.

« Fait social, en tout cas, et fait moral.

« Prostitution double du reste : l'hétérosexuelle, la plus banale et répandue, l'homosexuelle plus secrète... »

Les dangers, de l'une et de l'autre, étaient analysés, et l'on rappelait que depuis la lointaine Genèse jusqu'à Wol-

fenden, « les chefs des peuples légifèrent », sans que le problème avance beaucoup !

« Mais ce qui est proprement intolérable, ajoutait *Arcadie*, c'est le tandem présenté aux foules : prostitution et *homosexualité*. C'est absurde : on n'allie pas des faits aussi dissemblables, l'un sociologique, l'autre biologique... On induit [ainsi] le public en erreur. Bêtement et méchamment. » (n° 46, pages 19 et 20).

*
**

Or, au moment même où cet honorable député attirait l'attention de l'Assemblée sur la « gravité du fléau... contre lequel nous avons le devoir de protéger nos enfants », il mêlait, *pour ses collègues au moins*, les deux choses : la prostitution (c'est-à-dire les deux prostitutions) et l'homosexualité.

Certes, on le comprend un peu; il pensait alors à cette prostitution homosexuelle quelquefois trop visible, très visible, et tout aussi scandaleuse que l'autre dans son principe. Surtout à coup sûr, lorsque des mineurs — comme des mineures pour l'autre — la pratiquent.

Eh bien ! là-dessus, disons nettement, catégoriquement, que s'il s'agit de sévir contre la prostitution, contre *toutes* les prostitutions — contre les quatre prostitutions (2) — tous les lecteurs d'*Arcadie* sont entièrement d'accord avec ce parlementaire... « pour protéger nos enfants », et... que l'on veuille bien, ici, s'épargner et nous épargner une ironie trop facile.

Aucun « enfant », aucun mineur, aucune mineure, ne devrait pouvoir commercialiser ses charmes, offerts... ou recherchés : c'est bien entendu. Rien n'est plus pitoyable et dangereux que ce commerce de l'amour — quel que soit cet amour, vendu ou acheté. Ses séquelles, pour les jeunes surtout, sont particulièrement graves, ses conséquences innombrables, et d'abord la dégradation morale de l'individu, plus avilissante même que n'est redoutable sa dégrada-

(2) Il y a en effet, quatre prostitutions :

- Celle de l'homme pour l'homme, parfois très voyante et qui choque davantage la majorité du public;
- Celle de la femme pour l'homme, partout la plus banale;
- Celle de l'homme pour la femme, très clandestine;
- Celle de la femme pour la femme, plus secrète encore.

tion physique éventuelle. Notre directeur, à plusieurs reprises, l'a rappelé avec force, l'a crié, ici même.

Et si, après quatre mille ans, de nouveaux législateurs, soucieux avec raison du bien public, cherchent encore à résoudre ce problème des prostitutions, vieux comme le monde, infiniment complexe et délicat, personne ici n'y trouvera rien à redire !...

Il semble bien que la commercialisation de l'amour puisse et doive à juste titre être l'objet de réglementations, même très strictes et sévères, si l'on veut. Faut-il rappeler du reste que quantité d'ordonnances et règlements déjà existants pourraient être appliqués bien plus sérieusement qu'ils ne le sont ?... Si les pouvoirs publics se décidaient à exercer sur la prostitution homosexuelle les mêmes contrôles vigilants que sur la prostitution hétérosexuelle, il n'y aurait pour tout le monde, que des avantages : la décence publique et la sécurité des citoyens y gagneraient. Ce trafic pernicieux et son excessive licence, qui prend parfois sur la voie publique l'allure d'un marché ouvert, sont en effet à réprimer et à décourager. Mais c'est justement cette lutte-là qui est si difficile, aussi bien pour la prostitution hétérosexuelle que pour celle qui intéresse la minorité. L'auteur de l'amendement a eu en vue, surtout, on veut le croire, cette homosexualité agressive... et commerciale, favorisée par les différences d'âge, et qui lui paraît, comme à beaucoup de gens, plus intolérable encore que l'autre prostitution, simplement du fait du vieux tabou oriental, juif et chrétien, qui frappe la sexualité unisexuelle. Elle nous paraît en effet intolérable... mais pas plus intolérable que l'autre : c'est le même mal social... que tous les régimes ont si souvent essayé de combattre. Ballets bleus ou ballets roses. Le garçon qui se vend n'est pas plus à plaindre ou à défendre — ou à interdire — que la fille qui se vend — et le vieux qui achète la fille ou le garçon est dans la même situation peu reluisante... peu morale, encore qu'il y ait là toute une gamme très nuancée qui peut faire de lui cent personnages intermédiaires, depuis le plus insupportable corrupteur, jusqu'au plus vénérable bienfaiteur.

*
**

Mais qu'à propos de ces problèmes de commercialisation des rapports sexuels, on vienne mêler celui de la « direction sexuelle », (ainsi que l'écrivait en 1894 l'un des plus sérieux

sexologues depuis Aristote), — ce serait une aberration, elle intolérable, et un recul vers on ne sait quelles ténèbres !

« L'ignorance de la majorité des hommes ne doit pas surprendre. Les vues d'ensemble n'appartiennent pas à la majorité... » Il n'en reste pas moins, et on l'a « su à toute époque », « ...que la nature humaine n'est pas modifiée d'une façon sensible par la direction de la sexualité ». Voilà ce qu'établissait déjà, il y a 66 ans, une publication savante (*Uranisme et unisexualité*, p. 28, patronnée par l'Université de Lyon; voir *Arcadie*, n° 47, pages 4 et 63).

Depuis lors, innombrables sont les savants, biologistes ou médecins, aussi bien en France qu'en tous pays étrangers qui — par l'observation minutieuse et l'expérimentation même — ont apporté à cette notion de direction indéterminée, double, flottante ou résolument opposée à celle de la majorité des êtres, les appuis les plus indiscutables, — et cette certitude que *la nature* n'est pas uniforme : un conformisme sexuel qu'imposerait telle ou telle morale, serait précisément une violation de la nature, de cette nature individuelle dont « l'unicité » irréductible, pour reprendre le terme de Jean Rostand, fait l'originalité et parfois l'exceptionnelle valeur morale de la « personne humaine ».

C'est dans cette même perspective que dès les premières livraisons de cette revue, le Professeur René Guyon avait déjà analysé avec une extrême précision le conflit d'une tradition de « terreur sexuelle » avec ces données si variées de la réalité biologique. Il expliquait dans ses ouvrages et dans les n° 2, 3, 4 et 21 d'*Arcadie* que le « déni de liberté sexuelle » était le résultat de cette pression de « l'opinion » ignorante, voire de l'obscurantisme en certains pays, et il éclairait la route vers « les réformes libératrices ».

Certes, on peut dire que tout cela est aujourd'hui tacitement mis au crédit de cette « liberté de la personne humaine », que les Déclarations et les principes de nos constitutions ont voulu défendre, en 1789, en 1848, en 1946, en 1958 — et que les Nations Unies, en 1948, ont proposée comme but suprême de « civilisation » à tous les peuples de l'univers.

Mais, avant toutes choses, et de toute manière, il convient de ne pas mettre sur le même plan, ni moral, ni social, deux séries de faits totalement différents :

la commercialisation de l'amour, précisément les quatre commercialisations de l'amour :

— affaire publique, à beaucoup d'égards,

et

la direction diverse, selon les individus, de l'impulsion sexuelle :

— affaire privée, sans aucun doute.

La *nature* du rapport sexuel, pratiqué en privé, en dehors, bien entendu, de toute contrainte, et de tout agiotage, doit être absolument indifférente aux pouvoirs publics — au nom justement de cette liberté des personnes, de « toutes les personnes humaines », adultes s'entend... ou en tout cas, après la majorité sexuelle qui peut être différente de la majorité civile, militaire, pénale, etc... (Voir là-dessus l'article de Daniel Guérin dans *La Nef*, n° 15, de mars 1958, p. 39).

C'est bien d'ailleurs ce droit imprescriptible à la liberté du corps — de la citoyenne ou du citoyen — qui a tant de fois gêné maints juristes au moment de légiférer contre la prostitution. Une « interdiction », une « condamnation », en est inconcevable, même sur le plan théorique. On ne peut, en conscience, qu'en admettre une *réglementation*, c'est-à-dire une accommodation du droit de l'individu aux exigences de l'ordre social et de la décence publique.

Ce droit d'user à son gré de son corps, dans le respect absolu d'autrui, bien entendu, c'est le respect dû à cette grande force mystérieuse qui pousse les êtres les uns vers les autres — et pas toujours les femmes vers les hommes, ou réciproquement — le plus puissant ressort de toute vie, chacun le sait, avec à côté, chez les humains, parfois, et non sans rapports avec elle, l'exaltation de leur intelligence jusqu'au génie créateur. Cette force, pour l'individu, pour chaque individu, si déshérité qu'il soit, c'est sa raison de vivre : attenter à cette vie essentielle, la plus intime, la plus personnelle, ce serait l'assassiner « au plus secret et au plus sacré de lui-même », comme l'a écrit Mme Marguerite Yourcenar, comme l'ont pensé tant de philosophes et de religions.

*
*
*

C'est ici que se situe le drame de la minorité. Car il s'agit bel et bien de la défense des droits d'une minorité. Et pourtant... personne ne peut nier, ni en France, ni aux Nations Unies, que la véritable « civilisation », c'est essentiellement la défense des minorités, quelles qu'elles soient — compte tenu évidemment de la défense, non moins essentielle et légitime, du corps social.

D'où la difficulté d'accorder ces deux défenses, ou si l'on préfère, ces deux protections, surtout auprès de foules et de « majorités », aux yeux de qui traditionnellement, le comportement minoritaire est condamné. On sait assez aujourd'hui comment des textes très anciens, mal traduits et mal compris, ont rappelé aux Juifs de la Bible l'antique discipline de procréation obligatoire : l'exigence tribale, essentielle alors au point de vue économique et militaire, condamnait toute activité sexuelle inféconde. A une époque, il va sans dire ! où l'on n'avait guère de connaissances sur la multiplicité des formes et des démarches de la vie et de la nature. (Voir G. Rattray Taylor, *Interprétation sexuelle de l'Histoire*, et *Arcadie*, n° 71 et 72 : *Le nouveau testament et l'homosexualité*, p. 615 et 668. Et aussi Evola, *Métaphysique du sexe*. Histoire de l'acte sexuel... et sa valeur... selon les époques... Passim.)

Si vraiment l'on voulait s'élever à l'idée de suspicion, de restriction, voire de condamnation d'une activité sexuelle minoritaire, qu'aucune loi d'aucun régime, qu'aucune férocité même médiévale, n'a jamais pu d'ailleurs décourager, à travers toute l'histoire, parce que justement elle est « dans la nature des choses » — il conviendrait d'abord de se pencher véritablement sur la question, et de se livrer à de longues études variées et quasi infinies, dont la plupart de nos législateurs, même avec la meilleure volonté du monde, se sentiraient accablés, avant de les entreprendre.

Car nous sommes ici dans un cas où la « conscience » exige avant tout la « science ». Ils apprendraient du reste ce qu'on s'est gardé jusqu'à nos jours, dans l'enseignement en pays latin, de laisser même entrevoir (3), que les civilisations les plus nobles et les plus brillantes ont justement bénéficié d'une composante homosexuelle plus ou moins caractérisée. Laissons ici toutes explorations et références sociologiques (4), mais rappelons que si « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », comme *Arcadie* le répétait après Montaigne et tant d'autres, « conscience sans

(3) Notons pourtant que cet été dans des ouvrages quasi scolaires, le Professeur Robert Flacelière, de la Sorbonne, a très timidement entrepris de lever un coin du voile sur ces réalités (pour le siècle de Périclès).

(4) Comparer *L'envers du grand siècle*, de Félix Gaiffe, 1924, et *Hommes du grand siècle*, de Marc Daniel, 1957.

science » n'aboutit qu'à vent, misère et parfois iniquités involontaires (n° 65, p. 310).

Il est bien évident que ce n'est pas au cours d'un débat parlementaire qu'on peut décider de la liberté physiologique des citoyens, ni même seulement en juger ! moins encore légiférer sur l'emploi ou la direction des impulsions sexuelles.

Le législateur doit d'abord accepter les faits, quels qu'ils soient, et sauf si leur nocivité est solidement établie, concilier la liberté de tous avec l'humeur de chacun : c'est sa grande affaire, sa difficile et noble entreprise. Concilier le libre jeu des impulsions, des préférences, des aptitudes de chaque citoyen avec l'intérêt supérieur du corps social, accommoder cette défense de la liberté avec celle de la société, voilà sa préoccupation idéale. Mais hiérarchiser, contrer ou condamner les aspects divers de la sexualité relèverait d'une théocratie, non seulement désuète, mais franchement primitive au sens le plus péjoratif du mot, ce corps social, fuyant tout conformisme totalitaire, ne pouvant être que la collection complète et harmonieuse de toutes les « personnes » qui le composent. Et puisque nous en sommes à ces vues générales, on pourrait très bien entrevoir ici qu'il ne s'agirait tout de même pas de réaliser la quadrature du cercle, mais seulement de respecter « les fatalités de la chair et de l'âme » (Murciaux), à condition bien sûr, de triompher de nombreux préjugés, irraisonnés par définition, et peu raisonnables en fait. Mais, « il est plus difficile de désintégrer un préjugé qu'un atome ». (E. Dyor, *Arcadie*, n° 60, page 19).

Des impulsions mystiques les plus éthérées jusqu'aux impulsions sexuelles les plus inattendues, aucune, dans une société qui assurerait toute la liberté de l'individu, ne devrait prêter à critiques ou à sourires, étant bien entendu que cette liberté ne devrait jamais empiéter sur celle d'autrui, ni de quelque manière lui nuire.

Mais on entend de nos jours la liberté de façon si curieuse ! Tout un chacun, avec son permis de conduire, peut semer la mort sur les routes, et demain l'on applaudira l'aviateur qui s'élèvera à 60 kilomètres du sol. Cependant, allez donc installer votre méditation solitaire, même en banlieue, même à la campagne, au sommet d'une colonne isolée, comme un quelconque saint Siméon Stylite !... la police ne vous concèdera pas longtemps cette liberté pourtant inoffensive...

Les lois, les mœurs, la liberté... quel sujet de réflexion ! C'est pourquoi Reichenbach nous a montré dans son *Amérique insolite* des choses encore plus extravagantes que Fellini dans sa *Dolce Vita*, — justement par leur aspect officiel ou légal.

Sans analyser ici ces aspects curieux de la « civilisation occidentale », revenons à ce qui devrait être la règle d'or, en fait, de la liberté : le scrupuleux respect d'autrui, par chacun. Mais la société qui réaliserait cela se cherche encore, c'est le moins qu'on puisse dire. Un juge américain affirmait l'an dernier que la « liberté n'est réelle que lorsqu'elle signifie liberté de faire et de dire des choses que la majorité réprouve et trouve choquantes... » (*One Magazine*, février 1959). En effet les hommes travaillent trop souvent, semble-t-il, à se brimer les uns les autres sans raison, pour le plus grand dommage de tous. Ils vivent parmi les préjugés, les tabous, les erreurs.

*
**

Car il faut bien arriver enfin à cette formule qui a été employée à la Chambre par l'honorable député : « ce fléau qu'est l'homosexualité »... et il a parlé, lui aussi, de « l'extension de ce fléau ».

Franchement, on aimerait beaucoup que quelqu'un de bonne foi, éclairé, veuille bien expliquer, démontrer ou montrer (comme disait Voltaire), en quoi l'homosexualité a été, est, ou pourra être un « fléau »...

On répète toujours des mots analogues ou aussi effrayants. Comme arguments, le fameux « contre nature » pulvérisé par la science... ou tout simplement la répugnance apprise, attitude d'autant plus affichée parfois, qu'elle correspond — la chose est aujourd'hui connue et prouvée — à un refoulement inconscient. A cet égard, l'indifférence absolue est seule une garantie de sincérité. Elle est heureusement assez courante... et dans la ligne de ce « bon sens », plus cher à Descartes qu'à La Bruyère.

A l'Institut Catholique, le Dr Eck, le 5 janvier, en présence de cinq cents parents et éducateurs ecclésiastiques, n'a pas pu dire *en quoi* consisterait le danger de l'homosexualité. C'était pourtant le titre de sa conférence (voir *Arcadie*, n° 74, p. 119, et n° 49, p. 63).

L'argument de la stérilité qui nous parvient, avec toute son orchestration séculaire, de la trop fameuse histoire d'Onan dans la Bible, a été repris le 19 juillet : il paraît

que « notre civilisation est dangereusement minoritaire ».

Cela a été dit. Alors que depuis de longues années, les plus hautes instances internationales, corps savants du monde entier et commission spécialisée à l'O.N.U. dans les problèmes de population ne cessent de jeter le même cri d'alarme : plus que toutes les bombes A et H, plus que toutes les désintégrations possibles, sinon imminentes, le plus terrible danger qui menace les humains, c'est la surpopulation. La fin de ce siècle, avec ses trois milliards d'hommes, est envisagée comme une catastrophe... Dans maints pays, le problème du contrôle des naissances et de la limitation des naissances, et des méthodes contraceptives (Chine, Japon, Grande-Bretagne, U.S.A., etc...) est le problème à l'ordre du jour... On ne peut guère ouvrir un journal, un magazine — ou une revue scientifique — sans tomber sur une allusion à ce « nouveau » (c'est le cas de le dire) cauchemar de l'humanité. Et certes, on sait assez que la « puissance » des nations n'est pas en rapport avec leur population : Il y a l'Inde (huit fois la France) qui achète des armes, et il y a la Suède (à peine plus peuplée que Paris) qui en vend.

On ne cesse d'apprendre aux enfants que les innombrables « hordes » de la Perse ont été vaincues par quelques milliers de Grecs, — et que les grandes victoires (?) de Napoléon sont celles de l'esprit sur le nombre des hommes ou la qualité des armes... A l'heure de la désintégration planétaire, sur le simple geste d'un sexagénaire, tranquillement assis dans son fauteuil de chef d'état-major, l'urgence du « nombre » est une bouffonnerie !

Pour ce qui est de « l'extension » du « fléau » en question, vingt fois il a été démontré biologiquement, psychologiquement, historiquement, que cette fameuse « extension » n'est que leurre et ignorance des faits, pour tout dire. Il y a constance de la proportion homosexuelle à toutes les époques et dans tous les pays. Tous les sexologues le répètent invariablement. Tout le reste est fantaisie malsaine de pamphlétaires ou de journalistes ignares.

Si l'on tient enfin à se placer sur le terrain de la morale, rappelons pour ceux qui ne le sauraient pas, entre autres témoignages (d'officiers, de sociologues, de philosophes, etc...) que la télévision britannique de la pudique mais loyale Angleterre, (où le problème a été examiné avec le sérieux qu'il exige), a interviewé un médecin, hétérosexuel, qui a déclaré que sur le plan moral et civique, la moyenne

du comportement des citoyens homosexuels était supérieure au point de vue de sa valeur et de son efficacité, à celle des citoyens hétérosexuels. C'était aussi ce que pensait des militaires, entre autres ministres de la guerre, un certain Louvois. Ainsi juge-t-on ce « fléau », à Londres, au point de vue qualitatif ! Ainsi le jugeait « ce serviteur » de Louis XIV, qui étonna l'Europe et la fit trembler.

Ne serait-il pas sage, enfin, avant de se demander si l'homosexualité honnête et sincère est un péril moral, de s'aviser que les exhibitions et les provocations — multi-sexuelles — des cabarets de Pigalle composent l'un des aspects les moins *moraux* de notre « civilisation » ? Peut-on juger autrement cette commercialisation déchaînée du défoulement et de l'illusion ?... un peu trop célèbre dans tout l'univers ? et qui draine à Paris un certain contingent de « touristes » dont nous n'avons guère à nous flatter... Ce n'est pas en vain qu'au temps de leur « puissance », Mussolini et Hitler ont traité, ou fait traiter la France par leurs journalistes aux ordres, de « bordel des nations ». Et certes, ils ne pensaient aucunement à l'homosexualité !

Ces gentillesques, au reste, sont banales entre nations « civilisées », en période de tension ! On ne les rappelle ici que pour envisager *des ensembles*. Remplacer une minorité parfois souffrante, souvent mal comprise, dans le magma social sollicité par le conformisme aveugle, au mépris de la « personne humaine » (5).

*
**

Tels sont les faits — indifférents à la grande masse du public bien sûr — mais si importants par leurs contrastes, pour cette minorité qui n'a aucune raison, dans l'ordre et la liberté, de ne pas avoir les mêmes garanties sociales que la majorité, trop souvent oppressive... par pure ignorance.

« Les vues d'ensemble n'appartiennent pas aux majorités ». Constatation plus profonde qu'elle n'en a l'air... Et assez voisine de telle formule sévère, mais juste, de Gustave Le Bon dans sa *Psychologie des foules*, que le Dr Logre rappelait dans *Le Monde* du 31 août. Ni très éloignée non plus, du mot plus lucide encore et plus féroce... de Courteline : « Les hommes ne sont pas méchants... ».

(5) Voir dans *Réalités*, n° 175, d'août 1960, les très généreuses et pertinentes observations du Dr Koupernik, médecin des hôpitaux.

DEUX RÉALITÉS

Quand, si péniblement, l'humanité cherche à triompher des racismes et des intolérances, quand les U.S.A., le Royaume-Uni, la République Fédérale Allemande, l'Autriche..., cherchent à abolir les cruautés, sur ce point, de leurs législations, une discrimination sexuelle pourrait-elle être ici suggérée ? se pourrait-il qu'elle permît des jugements de valeur qui feraient penser aux ségrégations religieuse ou raciale ? L'humanité tourne-t-elle donc désespérément en rond ? N'y a-t-il donc pas un espoir de « progrès moral », même au pays des Droits de l'Homme ? en cette France que l'on dit si « généreuse » ?

PIERRE NEDRA.

UN EXEMPLE, UNE LEÇON, UN AVERTISSEMENT

(Le vote de la Chambre des Communes
du 29 juin 1960)

par

MARC DANIEL

Depuis notre dernière chronique d'Angleterre, nos lecteurs ont pu apprendre, par la presse, que le projet de loi destiné à remplacer dans ce pays la loi anti-homosexuelle de 1885, selon les recommandations du Rapport Wolfenden, avait été repoussé par la Chambre des Communes dans sa séance du 29 juin. Mais, en même temps, on jouait à Londres avec succès deux films consacrés à Oscar Wilde et une pièce de théâtre mettant en scène l'épisode le plus scabreux de la vie de T.-E. Lawrence, les journaux étaient remplis d'articles francs et larges de vue sur l'homosexualité, et les policemen écoutaient placidement un orateur improvisé parler en faveur des homosexuels à Marble Arch. Contrastes toujours surprenants de cette Angleterre à la fois si proche et si lointaine ! De toute façon, le temps n'est plus où nous pouvions affecter, vis-à-vis de nos amis d'Outre-Manche, une certaine supériorité due à l'intelligent libéralisme de notre Code pénal ; si le Parlement britannique a refusé la réforme de la loi, du moins l'a-t-il fait après un long débat, où n'ont pas manqué les interventions honnêtes et courageuses, tandis que, lors de la triste séance de notre Assemblée nationale du 18 juillet, *pas une voix* ne s'est élevée pour rappeler cette vérité, pourtant évidente, que l'homosexualité en soi n'a rien d'un fléau social ! Le temps approcherait-il où Londres serait le domaine du libéralisme sexuel, face à une France ligotée dans un « ordre moral » anachronique ?

I. — LE MEETING DE CAXTON HALL DU 12 MAI 1960

Bien avant le débat du Parlement, la « Société pour la Réforme de la loi sur l'homosexualité » (*Homosexual Law Reform Society*), que connaissent bien les lecteurs d'*Arcadie*, avait organisé dans le vaste Caxton Hall à Westminster, un meeting qui dut être dédoublé en raison de l'extrême affluence des auditeurs (1). Premier des orateurs, l'évêque (anglican) d'Exeter commença par rappeler que l'Eglise considère comme un péché grave toute pratique homosexuelle, entre hommes ou entre femmes, et que l'homosexualité n'est pas plus « naturelle » que le cancer, destructeur du corps humain — comme l'homosexualité est destructrice de la personnalité et de la société humaines; l'Eglise, poursuivit l'évêque, estime, avec saint Paul, que la seule solution chrétienne aux problèmes de la sexualité est la chasteté; quant à la répulsion violente qu'éprouve l'immense majorité des citoyens envers l'homosexualité, elle apparaît au révérend prélat comme justifiée et normale. Mais, cela dit, la loi anglaise telle qu'elle existe depuis 1885 « repose sur une injustice fondamentale », à savoir qu'elle est dirigée uniquement contre l'homosexualité (et même uniquement contre l'homosexualité masculine), alors que toutes les formes de péché sexuel sont aussi graves aux yeux de l'Eglise. En outre, l'évêque d'Exeter remarque que la loi actuelle favorise le chantage et la délation, qu'elle est inégalement appliquée, et que l'emprisonnement semble être la plus mauvaise solution pour « guérir » les homosexuels de leurs tendances. En résumé, conclut le prélat, « la loi est, en elle-même, injuste, et son application est incertaine et inéquitable ».

Après ce point de vue théologique (d'autant plus intéressant que la répulsion qu'éprouve l'évêque d'Exeter pour l'homosexualité est évidente), la parole fut donnée à Mrs Allen, femme-magistrat et mère de famille, qui, se plaçant précisément du point de vue d'une mère soucieuse de savoir ce qu'elle ferait si elle découvrait chez un de ses

(1) *Report of a public meeting held in Caxton Hall, Westminster, on Thursday May 12th, 1960...* Publ. par *The Homosexual Law Reform Society*, 32 Shaftesbury Avenue, London W 1, 20 pages. enfants des tendances homosexuelles, insista à son tour sur

l'injustice et l'inefficacité de la loi actuelle, qui (en raison des peines sévères dont elle frappe l'homosexualité) est un obstacle à une investigation scientifique et franche du problème.

Enfin, un éminent psychiatre, le Dr Neustatter, mit l'accent sur les dangers psychologiques de la loi actuelle, qui provoque d'irréremédiables névroses et un nombre important de suicides. Au passage, il exprima son désaccord avec l'évêque d'Exeter au sujet de sa comparaison entre homosexualité et cancer : « l'homosexualité n'est pas une maladie », dit-il. « C'est une déviation de l'usage courant, mais je n'irai même pas jusqu'à dire que c'est une chose anormale ». Il prit ensuite la défense des homosexuels contre l'accusation de corrompre les jeunes garçons qu'on lance si souvent contre eux, exprima l'opinion que l'homosexualité en soi n'est nullement un fléau social, et pour conclure recommanda l'adoption de la réforme Wolfenden.

Après ces trois exposés, un débat général s'engagea. De nombreuses et intéressantes questions furent posées, portant sur les aspects moraux, sociaux, médicaux de l'homosexualité, et marquant, de la part des auditeurs, une adhésion quasi totale à la réforme proposée (trois opposants contre un millier de participants). Le plus drôle est qu'au cours de la discussion, l'évêque d'Exeter, « coincé » par des contradicteurs impitoyables, dut reconnaître qu'il n'aurait pas dû employer les mots « naturel » et « non naturel », qui ne signifient rien sur le plan moral !

Pour conclure, Mr Kingsley Martin, du journal *New Statesman*, résuma en une brillante et paradoxale allocution tous les arguments contre la loi actuelle, et l'assemblée se sépara après avoir voté à main levée le texte (approuvé par l'évêque d'Exeter) d'une motion adressée au Ministre de l'Intérieur pour l'inviter à « se conformer sans autre délai aux recommandations du Comité Wolfenden concernant l'homosexualité ».

II. — L'ATMOSPHERE A LA VEILLE DU DEBAT DU PARLEMENT

Une patiente et intelligente campagne, due en grande partie à l'activité de la « Société pour la réforme de la loi », avait précédé le débat public au Parlement ; et de nombreux indices montraient que de larges fractions de l'opinion pu-

blique étaient ralliées aux thèses du Rapport Wolfenden.

Depuis le précédent débat du Parlement (en novembre 1958) une évolution indéniable s'était produite. Le sujet avait été étudié, le plus souvent avec un maximum de sérieux, par des Rotary clubs, des groupes politiques locaux, des sociétés médicales, des associations confessionnelles. En avril dernier, lors d'une réunion de « Toc H » (association de morale et de bienfaisance très influente en Angleterre), il fut reconnu que le « goût » et le « dégoût » personnels de chacun n'étaient pas une raison pour l'intervention de la justice. Mieux encore : le 20 mai, l'hebdomadaire *The Friend* (organe officiel de la secte quaker, connue par son intransigance et sa pureté morale) publiait un article retentissant intitulé *Towards a Quaker view of sex* (« Vers une conception quaker de la sexualité ») dont la conclusion était la suivante : « L'homosexualité doit-elle être considérée comme méritant la persécution et l'emprisonnement ? Est-elle même intrinsèquement un péché contraire à la volonté de Dieu ? La réponse à ces questions est moins aisée qu'il ne peut sembler. Les Anciens et les Surveillants (nom des dignitaires de la secte quaker) doivent montrer, à tous ceux qui sont troublés par des conflits d'ordre sexuel, sympathie et compréhension; l'interprétation quaker de la foi chrétienne est capable d'apporter une réponse à leur problème. »

Le numéro du 25 juin 1960 du très sérieux hebdomadaire *The New Statesman and Nation* ne consacrait pas moins de six pages à l'étude du projet de réforme de la loi. Sous le titre *Ahead of Public Opinion ?* (« En avance sur l'opinion publique ») ? Sir John Wolfenden lui-même exprimait son scepticisme sur l'argument opposé à la réforme de la loi par ses adversaires, à savoir que l'opinion publique n'était pas prête. « J'estime difficile de croire que les goûts et les dégoûts des gens soient un critère sûr pour la législation », écrivait Sir John. « Mais de toute façon, est-il vrai que l'opinion publique soit tellement en retard sur ce point ?... Je suis persuadé que l'opinion publique est beaucoup mieux informée qu'autrefois. » A la page suivante, le député Mr Kenneth Robinson, auteur de la proposition de changement de loi, développait ses arguments; puis Mr C. H. Rolph, sous le titre *The Problem for the Police* (« Le problème pour la police ») faisait ressortir l'absurdité et l'injustice du système actuel, qui permet aux officiers de police et aux magistrats, selon leurs opinions personnelles.

de persécuter ou de laisser tranquilles les homosexuels de leur secteur, de sorte que dans tel comté les condamnations pleuvent alors qu'elles sont rares dans le comté voisin. Enfin un article extrêmement spirituel de Mr Edward Hyams (*The spurious problem* : « Le faux problème ») mettait en relief, sous une forme paradoxale et brillante, le caractère anachronique de cette controverse médiévale, et concluait : « Cessons de faire tout ce tapage imbécile et enfantin autour de la vie privée de quelques personnes; débarrassons-nous d'une loi qui correspond à peu près autant à notre époque que l'ancienne loi qui interdisait de voyager le dimanche, et réduisons à néant l'importance ridiculement gonflée de ce faux problème qui ne concerne que les goûts personnels de chacun et n'offre aucun intérêt pour la société dans son ensemble. »

Même dans des cercles beaucoup plus populaires, le vieux tabou anti-homosexuel était visiblement en régression. Le dimanche 22 mai, au « coin des orateurs » de Marble Arch, un jeune homme en chemise rouge à carreaux monta sur une chaise pour haranguer la foule sur l'homosexualité. « Avec un raisonnement clair et beaucoup d'esprit il demanda à ses auditeurs d'appuyer les recommandations du Rapport Wolfenden. Les questions et les réponses étaient franches, sans inhibition, et en même temps sérieuses. Les jeunes policemen qui surveillaient la scène étaient fascinés; ils avaient l'air de n'en pas croire leurs oreilles » (et il y avait de quoi !) (2).

Enfin le *Sunday Pictorial* (journal populaire du genre *France-Dimanche* — en mieux, évidemment) publiait le 26 juin une enquête illustrée, intitulée *The men in the Wolfenden Report* (« Les hommes du rapport Wolfenden »). Il s'agissait du compte rendu d'une conversation entre quatre homosexuels (anonymes), un député, une femme-magistrat (Mrs Allen), un sociologue (Mr Kenneth Walker) et le révérend A. W. Hallidie Smith, secrétaire de la « Société pour la réforme de la loi ». Bien entendu, les arguments développés lors de cette conversation n'avaient rien d'original pour un lecteur au courant de ces questions, mais quelle nouveauté pour le public habituel d'un journal de ce genre ! D'autant plus que l'article se terminait par une conclusion en faveur du changement de loi... Il importe de

(2) *The Guardian*, 23 mai 1960 : « Marble Arch Novelties ».

UN EXEMPLE

noter (car ceci est essentiel) qu'au cours de toute cette campagne d'information, les arguments anti-homosexuels ont été nombreux et librement exposés. A aucun moment il n'a été question de faire l'éloge ou l'apologie des homosexuels. Un grand nombre de personnalités, comme l'évêque d'Exeter, proclamaient leur antipathie personnelle pour l'homosexualité. Mais en définitive la conclusion presque unanime de tout le monde était : a) que la sexualité est une question de morale privée, b) que la loi anglaise actuelle est dangereuse et injuste parce qu'elle favorise le chantage et qu'elle fait obstacle à une étude scientifique sérieuse du problème, c) qu'il n'y a pas de raison de traiter légalement les homosexuels autrement que les hétérosexuels.

III. — LE VOTE DU PARLEMENT DU 29 JUIN 1960

Dans ces conditions, il semblait que le débat de la Chambre des Communes s'ouvrit dans les meilleures conditions possibles. Après l'échec de la tentative de réforme, mollement défendue par le Gouvernement, en novembre 1958, le Gouvernement britannique avait soigneusement évité de remettre l'affaire en question. (Un dessin du *New Statesman* représente le Ministre de l'Intérieur sous la forme d'un chat marchant avec précaution sur un toit brûlant, comme dans la pièce de Tennessee Williams). C'est donc, cette fois, sur l'initiative personnelle d'un député, Mr Kenneth Robinson, que la Chambre des Communes avait à réexaminer le problème. La proposition de résolution était la suivante : « Que la Chambre demande au Gouvernement de Sa Majesté de prendre promptement toutes mesures conformément aux recommandations de la deuxième partie du Rapport Wolfenden ».

Le débat s'ouvrit le 29 juin à 7 heures du soir, par un exposé très modéré de Mr Robinson. Les arguments développés étaient classiques, mais gagnaient du poids à être ainsi prononcés en pleine Chambre. « J'ai pleinement conscience », dit Mr Robinson, « que ce sujet répugne à beaucoup de gens, et sans doute à plusieurs de mes honorables collègues ici-même. C'est un sujet qui touche à de profonds et peut-être primitifs instincts, et qui déclenche de puissantes réactions émotionnelles... Je n'ai aucunement l'intention de suggérer que l'homosexualité est une façon de vivre souhaitable. Au contraire, elle est, à mon avis, indésirable, parce

qu'elle conduit trop souvent au malheur, à la solitude et à la frustration, et parce qu'elle fournit trop rarement une base pour une union durable... » Mais, après ce tribut rendu aux opinions puritaines, Mr Robinson démolissait pierre à pierre l'édifice de la loi actuelle et énumérait toutes les autorités en faveur de la réforme.

La discussion qui suivit dura près de trois heures. C'est dire avec quel sérieux — et même avec quelle passion — la Chambre des Communes examina le problème. Six orateurs prirent la parole en faveur de la motion Robinson, quatre contre. Quel contraste avec l'indifférence et la légèreté dont devait faire preuve l'Assemblée nationale française sur le même sujet, dans l'humiliante séance du 18 juillet !

Il n'est pas question ici de retracer en détail les péripéties de ce grand débat, qui n'occupe pas moins de trente pages dans le compte rendu officiel de la Chambre des Communes (vol. 625, n° 135, 29 juin 1960). Les arguments « pour » sont bien connus de nos lecteurs; ce sont ceux-là mêmes qu'*Arcadie* n'a cessé de développer depuis sept ans, et qui sont tout simplement l'expression de l'honnêteté intellectuelle face à un problème qui, de toute évidence, n'est rendu difficile que par une série de confusions volontaires et de préjugés.

Plus intéressants sont, me semble-t-il, les arguments « contre ». On y voit en pleine lumière la paresse d'esprit de ceux qui, ayant une fois pour toutes arrêté leur opinion, refusent, face aux preuves même les plus évidentes, de revenir en arrière, et préfèrent répéter *usque ad nauseam* les mêmes meurtrières sottises. Ainsi, Mr Lagden, député de Hornchurch : « A mon avis, les homosexuels dans leur ensemble sont des êtres à l'esprit sale, un danger pour la virilité des hommes de nos pays... Les définir comme des gens à l'esprit faussé et possédant peu de self-contrôle, c'est ce que l'on peut trouver de plus favorable à dire sur eux. » Ou encore le Dr Broughton, député de Batley et Morley : « Si les recommandations du Rapport Wolfenden étaient suivies d'effet, cela provoquerait un étalage public d'homosexualité et d'exhibitionnisme... Sans doute Mr Robinson plaide-t-il la cause des homosexuels parce qu'il a de la sympathie pour eux » (admirez la perfidie et la bassesse de l'attaque, qui vise à discréditer l'adversaire en le traitant lui-même d'homosexuel !). Beaucoup plus modéré, Mr Shepherd, député de Cheadle, basa son argumentation sur le

fait que l'énorme majorité des soi-disants « homosexuels » sont en réalité des « bisexuels », et que la loi anglaise actuelle contribue à les maintenir dans la voie « normale » pour leur plus grand bien. « Car, dit-il, une vie sans enfant et sans foyer normal, une vie qui consiste à fréquenter les vespasiennes pour y trouver des relations, n'est pas certes une vie souhaitable ni désirable. Si, par son caractère intimidant, la loi réussit à sauver chaque année ne serait-ce que cent personnes de s'engager dans la voie de l'homosexualité, je crois que cela suffit à justifier l'injustice commise envers d'autres. » En somme, périsse l'humanité plutôt qu'un principe !

Parmi les autres arguments invoqués contre les homosexuels au cours du débat figurent leur « promiscuité » (nous dirions, en français, leur goût des « aventures » sans lendemain), leur prosélytisme, leur tendance à se grouper et à se favoriser les uns les autres (ce que nous appellerions la franc-maçonnerie homosexuelle), l'affaiblissement général des règles morales à notre époque, la crainte d'une effémination croissante de la société. Mais le point essentiel du débat devait être, comme il était prévisible, l'intervention du Ministre de l'Intérieur, Mr Butler. Il est triste, mais indispensable pour la vérité, d'avouer que cette intervention fut un modèle de réticence, de « lapalissade » et de manque de franchise. « P't'êt' ben qu'oui, p't'êt' ben qu'non » : telle fut, sauf le respect dû à un ministre de Sa Majesté, la conclusion d'un discours de près d'un quart d'heure (dont le seul élément nouveau fut la révélation que les œstrogènes seraient désormais utilisées dans les prisons anglaises pour « soigner » les homosexuels).

En gros, la position de Mr Butler fut la suivante : la loi actuelle est, certes, insuffisante et maladroite. Si elle n'existait pas, nous ne demanderions pas qu'elle soit votée. Mais, pour la changer, il faudrait être sûr que l'opinion publique ne s'en offensera pas, qu'un grand mal n'en remplacera pas un petit, et que nous ne risquons pas de déchaîner une vague d'immoralité et de débauche.

Comme on le voit, l'intervention gouvernementale n'était rien moins que courageuse, et plusieurs députés en firent aussitôt la remarque. Mais dès lors les jeux étaient faits : « Avez-vous envie, en entrant dans un café, d'y trouver deux vieillards barbus assis sur les genoux l'un de l'autre et se caressant ? Allez-vous rendre cela possible ? », s'exclama — avec quel goût ! — le général Clarke, député de Port-

smooth. Ces sortes d'appels à des réactions émotionnelles sont plus fortes que tous les raisonnements. La Chambre des Communes le prouva aussitôt en repoussant, par 213 voix contre 99, la proposition de Mr Robinson. Il était 10 heures du soir.

Il est remarquable, dans ce long débat, que les arguments « puritains » se soient peu montrés à visage découvert. Personne n'a invoqué la destruction de Sodome (sauf une fois, sous forme de plaisanterie). C'est indéniablement la preuve que l'esprit britannique a beaucoup évolué depuis l'époque de la reine Victoria, et qu'il ne suffit plus de dire « shocking » pour couper court à une discussion.

Il est remarquable aussi que les partis politiques aient été aussi divisés entre eux, sur ce point, que les églises : il y eut des voix « pour » et des voix « contre » aussi bien parmi les conservateurs que parmi les travaillistes, aussi bien parmi les anglicans que parmi les catholiques, les presbytériens et les quakers. Cela est une nouvelle preuve que le libéralisme en matière sexuelle n'a rien à voir avec la politique. Cambacérés, qui nous a fait notre Code pénal libéral, n'avait rien d'un homme de gauche, et la loi soviétique, qu'on ne saurait accuser de « droitisme », est une des plus sévères et des plus puritaines en matière de morale. Je précise cela à l'intention de certains de nos amis, qui ont tendance à croire que le « vote Mirguet » du 18 juillet n'a été possible que parce que l'Assemblée nationale actuelle a une majorité de droite. Les choses ne sont, hélas, pas si simples !

Reste à tenter d'expliquer le pourquoi de ce nouvel et affligant échec de la raison et de l'intelligence dans le vieux palais de Westminster.

*
**

Lors de la discussion, le député de Batley et Morley, citant une phrase du Révérend Hallidie Smith selon laquelle « il existe dans le public un désir général de voir réformer la loi », s'écria : « Tout ce que je puis dire, c'est que le Révérend et moi devons évoluer dans des milieux très différents ». On ne saurait mieux, en une phrase, résumer la situation.

Oui, bien sûr, les cercles intellectuels, cultivés, les milieux d'écrivains, d'artistes, de savants, d'ecclésiastiques même, sont partisans de la réforme; et beaucoup de gens,

même dans d'autres milieux, sont sensibles aux arguments libéraux. Mais il est bien évident que l'énorme majorité — je dirai même la masse, au sens à la fois numérique et qualitatif — de la population britannique reste inébranlée sur ce problème comme sur bien d'autres. Des siècles de préjugés et de puritanisme ne s'effacent pas d'un coup. Bien des gens (en particulier des vieilles demoiselles, si nombreuses et influentes en Angleterre) croient encore que Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe par le feu en raison de leur homosexualité et estiment que, pour ce « péché abominable », la prison est à peine assez sévère. A ce préjugé émotionnel (indéracinable lorsque le niveau intellectuel n'atteint pas un minimum) s'ajoute trop souvent un préjugé de classe, que les homosexuels anglais ont contribué à créer par leur « snobisme » si typiquement britannique. A force de clamer que toute l'aristocratie étaient teintée d'homosexualité, que les milieux intellectuels étaient remplis d'homosexuels, que la Cour même..., ils ont réussi à faire croire à des millions de gens modestes que l'homosexualité était synonyme de débauche aristocratique, et ont suscité en retour la réaction classique du puritanisme bourgeois. Des affaires comme celles de Lord Montagu de Beauleigh, de Mr Peter Wildeblood, de Sir John Gielgud, de Sir John Harvey, ont fait à cet égard un mal considérable.

Ces réactions populaires — amplifiées par certains députés du genre « vieille Angleterre », traditionalistes et obtus, comme il en existe dans tous les pays —, les députés n'ont pas pu les ignorer. Et, quel que soit le sujet en discussion, un député, ne l'oublions pas, pense d'abord et avant tout à sa réélection, donc à la réaction de ses électeurs. Dans ces conditions, ce ne sont pas les 213 voix hostiles au projet Robinson qui sont extraordinaires : ce sont les 99 voix favorables. Elles sont l'indice d'une évolution, lente certes mais indéniable, et elles permettent d'espérer que le jour où le Gouvernement sortira sur ce point de sa réserve peu glorieuse, la scandaleuse et néfaste loi de 1885 s'effondrera sous les coups de la raison et du bon sens. D'ores et déjà on peut prévoir que son application va devenir beaucoup plus modérée que par le passé et de nombreuses « prosecuting officers » commencent à prendre sur eux de ne plus engager de poursuites dans les cas d'actes homosexuels commis en privé par des adultes consentants.

**

J'ai donné à cet article le titre « Un exemple, une leçon, un avertissement ». On comprend maintenant pourquoi. Ce débat parlementaire britannique du 29 juin est, en effet, pour nous, tout cela.

Il nous a rappelé, avec une opportunité — hélas ! — toute particulière, que lorsque l'on a pour adversaires l'ignorance et le préjugé, on ne peut jamais se vanter d'avoir définitivement gagné la partie. Il reste, en France (nous l'avons vu le 18 juillet) des gens qui, après quatre-vingts ans d'études de sexologie, après Havelock Ellis, après Hirschfeld, après Krafft-Ebing, après Freud, après Kinsey, s'imaginent encore que l'homosexualité est « contre-nature ».

Il reste des gens qui, après Platon, après Plutarque, après Virgile, après Michel-Ange, après Leonard de Vinci, après Shakespeare, après Walt Whitmann, après Federico Garcia Lorca, s'imaginent encore que tous les homosexuels sont des détraqués, des malades, des vicieux, un « fléau social ». Il reste des gens qui, deux cents ans après Voltaire, Diderot, la Déclaration des Droits de l'Homme, le Code Napoléon, voudraient voir la loi pénale française en revenir à la théologie du moyen-âge et s'immiscer dans la vie privée des individus, réglementer la sexualité, faire régner la « vertu » comme s'y efforce la sanglante et grotesque dictature espagnole. Il reste des gens enfin qui, malgré la modération des voix ecclésiastiques les plus autorisées — du cardinal Griffin au *Dictionnaire du Catholicisme* —, s'en tiennent aux notions les plus périmées (et les plus fausses, historiquement parlant) du puritanisme moralisateur anti-sexuel issu de la Contre-Réforme. Tout cela, nous avions peine à le croire. Nous sommes bien obligés de nous rendre à l'évidence.

Les événements d'Angleterre nous prouvent qu'il est plus difficile de supprimer les mauvaises lois que de les voter. Ils nous incitent à la vigilance et à la prudence.

Ils nous montrent aussi que lorsque l'on a affaire à des ennemis de mauvaise foi, tous les raisonnements sont inutiles, mais qu'avec des ennemis intelligents, l'on peut parvenir à leur faire réviser leurs points de vue. Nous avons déjà eu cette heureuse influence sur certains, qui nous étaient hostiles de propos délibéré et par « instinct » (c'est-à-dire par préjugé : car il est bien évident que l'instinct des Grecs de l'Antiquité, par exemple, ou des Arabes de la grande civilisation de Bagdad, ou des Chinois de l'Empire céleste, ou des Japonais de l'époque classique, n'avait rien

UN EXEMPLE

d'hostile à l'homosexualité. Or un « instinct » qui n'est pas universel n'est qu'un faux instinct, un instinct artificiel, exactement un préjugé.) Nous continuerons à faire entendre, sur ce délicat problème, la seule voix possible — celle de la vérité, en toute sérénité d'esprit et avec toute la modération et le calme désirables.

Il ne paraît pas croyable qu'au milieu du xx^e siècle, la législation puisse, dans un des pays les plus civilisés du monde, ignorer aussi froidement les données de la science, de l'histoire, de la philosophie. Et, effectivement, nous ne le croyons pas. Car nous restons persuadés — et le vote de Westminster du 29 juin nous confirme dans cette foi, envers et contre tout — que c'est encore la France qui reste, en un monde de plus en plus déshumanisé, la mère de la justice et des droits sacrés de l'homme.

MARC DANIEL.

LETTRE AU DOCTEUR TOURAINE

par

LUCIEN FARRE

Mon cher confrère,

Il n'est nullement dans mon intention d'entamer une polémique avec vous, mais vos deux articles sur l'homosexualité, parus au début du mois de juin dans la *Presse Médicale*, ne peuvent rester sans réponse. Le problème posé intéresse de jour en jour un nombre plus considérable de personnes — vous en convenez vous-même — et cela suffirait pour qu'on le traite sans faiblesse certes, mais également sans ce parti-pris qui est le vôtre.

En réalité, votre article soulève trois problèmes :

1° Le problème des contaminations vénériennes chez les homosexuels. Ce problème n'a rien d'original en soi. Il peut et doit être résolu comme le problème des contaminations vénériennes chez les hétérosexuels.

2° Le problème de l'homosexualité en tant que mode de vie individuel. Ce problème en entraîne un autre : celui du droit de l'homosexuel d'être ce qu'il est. Ce droit vous paraît dangereux.

3° Le problème de l'homosexualité, comme manifestation supra-individuelle. Ce problème-là, il semblerait que vous ne le soupçonniez même pas. Or, il existe, très vraisemblablement pour chaque espèce, un Génie de l'espèce, responsable de l'histoire de ladite espèce, en particulier de la vie, de l'évolution et de la mort de l'espèce — des migrations, épidémies, famines, guerres, suicides collectifs, etc...

Le premier problème, auquel vous accordez près de trois colonnes et que vous agitez un peu comme un épouvantail, ne soulève pas de discussion, sa solution étant la même, comme je l'ai déjà dit, que l'on ait affaire aux homo-

sexuels ou aux hétérosexuels, bien que les conséquences des maladies vénériennes soient infiniment plus graves chez les hétérosexuels que chez les homosexuels, puisqu'elles peuvent porter atteinte à la race.

Le troisième problème nécessiterait une étude trop complète pour trouver sa place ici. Nous ne ferons donc que le citer, parce qu'il nous paraît nécessaire de replacer l'homosexualité dans son contexte véritable, supra-individuel.

En réalité, il y a même un quatrième problème, sans doute le plus important : celui du « sens » de la sexualité, qui n'est pas du tout, comme on le croit et comme on le définit à tort, identique à la reproduction. Cette valeur « en soi » de la sexualité, ne doit pas être oubliée quand on parle de l'homosexualité. Mais ce n'est pas non plus la place ici d'en discuter.

Reste le deuxième problème; celui du droit de l'homosexuel d'être ce qu'il est.

Or, ce problème, avant même de le considérer, vous le résolvez par la négative. Sans prendre la peine ni de l'examiner, ni d'exposer vos raisons, vous condamnez l'homosexualité au double point de vue moral et social. Pour un peu, vous réclameriez les fers, le bague ou la prison ! Aucun terme ne vous semble trop violent : vous parlez de danger, de péril, de problème redoutable, de branche pourrie et stérile que la société se doit d'abattre. Ce sont exactement les termes qu'employaient les nazis quand ils parlaient du péril juif ! Est-ce là un langage de médecin du xx^e siècle ? Ou peut-être pourrait-on emprisonner les homosexuels dans des camps de concentration, et se livrer sur eux à des expériences sinon instructives du moins amusantes, avant de les jeter dans de nouveaux fours crémateurs, comme au temps de l'Inquisition ?

Sans savoir ce que sont les homosexuels, vous êtes contre. Vous parlez de péril, vous parlez de danger, mais pas un seul moment vous ne précisez la nature de ce péril, la nature de ce danger.

C'est donc à cette question et à cette seule question que je vais tenter de répondre :

Un homosexuel est-il dangereux et pour qui est-il dangereux ?

Nous noterons d'abord, avec vous, qu'au point de vue organique, psychique et social un homosexuel est un homme normal.

D'où provient son danger ?

Parce qu'il ne s'agit pas d'ameuter l'opinion publique contre une catégorie d'individus, en clamant *urbi et orbi* leur indignité ou le péril qu'ils représentent pour la société, il faut encore préciser la nature de cette indignité, la nature de ce péril.

Examinons en détails les possibilités de ce danger.

1° Les homosexuels transmettent-ils plus de maladies vénériennes que les autres ?

Non, ni plus, ni moins, et nous voyons à l'évidence que quand il y a transmission de maladies vénériennes, cette transmission est moins grave pour la société, puisqu'elle ne touche pas à la race. Il y a pas de syphilis héréditaire homosexuelle... et pour cause.

2° Les homosexuels détournent-ils plus d'adolescents mineurs que les hétérosexuels ne détournent d'adolescentes mineures ? Certainement pas. Seulement, dans le premier cas on fait beaucoup plus d'histoires que dans le second. En réalité, il y a certainement proportionnellement beaucoup plus d'adolescentes séduites et abandonnées avant vingt et un ans que d'adolescents dans le même cas. Et cela avec des conséquences infiniment plus graves tant au point de vue moral que social.

Une fille qui n'est plus vierge est encore très mal considérée par une part importante de la population. Mais la conséquence la plus grave est la possibilité de la grossesse avec toutes ses suites : soit l'avortement, dont on connaît l'accroissement, quand ce n'est pas l'infanticide; soit la naissance d'un enfant de père inconnu avec son abandon à l'assistance publique, ou dans le meilleur des cas, sa vie auprès d'une mère qui le considère de plus en plus comme un boulet, une plaie, un stigmaté, jusqu'à ce qu'un mariage tardif avec un nouveau père n'en fasse trop souvent sinon un enfant martyr, du moins un enfant, psychologiquement et affectivement, abandonné.

3° Les adolescents séduits tournent-ils plus mal que les adolescentes séduites ? Aucune enquête n'a jamais été faite à ce sujet. Mais nous pouvons supposer que la proportion des prostitués doit être sensiblement la même dans les deux cas. Les enquêtes de Kinsey nous enseignent cependant qu'un nombre très important d'individus ont eu au moins une expérience homosexuelle à des âges divers, et que cette expérience — par séduction ou par curiosité — n'a pas été suffisante pour en faire des homosexuels avérés.

On ne peut pas faire d'un adolescent normal un homosexuel si cela ne lui plaît pas. A moins qu'il ait une mentalité de prostitué, et dans ce cas, il deviendra un gigolo, un souteneur, un maître chanteur ou un coureur de dot, ce qui n'est guère mieux.

4° Enfin les homosexuels représentent-ils, comme vous l'écrivez, une branche pourrie pour la société ? Vous voulez dire par là, je suppose, que de tels individus sont inutiles et inutilisables par la société et représentent un poids mort dont il faut se débarrasser le plus vite possible ?

A supposer que vous ayez raison, il faudrait alors en faire de même pour un nombre très considérable de gens : vicillards, infirmes, incurables, fous, ivrognes, oisifs, paresseux, ou simplement un peu bêtes, un peu laids, etc...

Mais vous n'avez pas raison. Car comment peut-on parler d'une branche pourrie alors qu'elle a donné des bourgeois tels que Socrate, Wagner, Walt Whitman, Verlaine, Rimbaud, Proust, Gide et j'en passe. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Leur homosexualité n'est sans doute pas la cause de leur génie. Mais elle lui est indissolublement liée. La société leur doit beaucoup, certainement plus qu'aux ivrognes prolifiques qui peuplent les taudis. Et cela nous mène au dernier « danger » que représentent sans doute les homosexuels dans votre esprit.

5° « Branche pourrie et stérile », dites-vous !

Stérile, oui. Mais est-ce un mal ou un bien ? Vous résolvez cette question à votre aise, mais ce n'est pas là l'avis de tout le monde.

La qualité ne va pas de paire avec la quantité. Sur tous les enfants qui naissent combien y a-t-il d'enfants véritablement désirés, et conçus par amour ? Vous êtes-vous posé cette question ? Tous les autres sont venus malgré leurs parents. Incalculables et terribles sont les conséquences de ces naissances non désirées mais honnies.

Non. Lorsque les savants dans tous les pays du monde cherchent des contraceptifs permettant de contrôler les naissances, lorsque de plus en plus de pays se mettent à l'heure du birth-control jusqu'à accepter même les avortements, on ne peut, sans faire sourire, présenter la stérilité volontaire comme un danger social. Si nous considérons ce problème d'une manière supra-individuelle il est très vraisemblable que le développement de cette homosexualité,

qui vous effraie tant, ne soit en réalité qu'une régulation des naissances prévue par le génie de l'espèce humaine, régulation somme toute moins effroyable que celle des épidémies, des famines qui sévissent encore dans diverses parties du globe, ou de la guerre, atomique ou non, sous la menace perpétuelle de laquelle nous vivons quotidiennement.

Non, mon cher confrère, vous n'avez pas le droit d'ameuter l'opinion publique contre les homosexuels, sans avoir défini et précisé quel autre danger ils représentent pour la société, et qui m'aurait peut-être échappé.

Ce sont là mœurs du moyen-âge, indignes du xx^e siècle et plus encore d'un médecin dont le rôle est, non de juger et, pis, de condamner, mais de comprendre, car qui mieux qu'un médecin sait ou devrait savoir que, de la naissance à la mort, tout est maladie, lente décomposition, pourriture, que la norme n'existe pas, sinon dans les tombeaux, ni l'homme tel qu'il devrait être sinon comme corps glorieux, dans l'au-delà ?

S'il existe un problème homosexuel, c'est celui de la compréhension.

Croyez-moi, il y a actuellement d'autres chats à fouetter que de prendre les homosexuels comme boucs émissaires des malheurs nationaux (et avec eux le surréalisme et l'existentialisme, dont on se demande ce qu'ils viennent faire dans cette galère !).

Si deux hommes trouvent leur bonheur dans un contact sexuel réciproque, vous n'avez pas le droit d'empêcher ce bonheur. Il n'y en a déjà pas tellement sur terre.

LUCIEN FARRE.

P.-S. — Nous avons soumis cette réponse à la Presse Médicale avec prière d'insérer. Nous espérons ainsi que les lecteurs de ladite « Presse » pourraient se faire une idée impartiale, sur un problème que beaucoup d'entre eux ignorent totalement.

Malheureusement, la Presse Médicale a refusé de publier cet article. Il nous reste donc à déplorer un tel parti pris d'intolérance, antiscientifique, antisocial et antimédical.

LETTRE AU DOCTEUR TOURAINE

A quand les articles sur la stérilisation des homosexuels, sur leur internement en camp de concentration pour traitement psychosomatique obligatoire et le port de l'Etoile Jaune pour éviter la « contamination » dont se plaint le Dr Touraine ?

Faut c'qui faut, comme disent les braves gens de ma commune.

L. F.

LES HOMOPHILES DANS LES CAMPS DE CONCENTRATION DE HITLER

Quand s'ouvrirent, en 1945, les camps de concentration allemands, une vague d'effroi parcourut l'Allemagne et le monde entier. Mais bientôt l'indignation, la pitié et l'horreur s'effacèrent dans la misère générale qui suivit la guerre, dans le souci quotidien de la nourriture et du logement. Les procès de Dachau restèrent inconnus de larges milieux, et il ne fallut pas beaucoup de temps pour que certains se mettent à manifester des doutes quant à la gravité réelle des horreurs des camps. Trop de gens avaient un intérêt puissant à minimiser les atrocités commises, et à les laisser tomber dans l'oubli le plus vite possible. Quelques livres parurent, pas toujours objectifs, et souvent présentés dans le but de « faire sensation ». Les survivants des horreurs des camps, de leur côté, essayaient de trouver leur place dans la nouvelle société en formation, qu'ils espéraient devoir être conforme aux principes humanitaires fondamentaux. De temps en temps des organisations représentant les intérêts des victimes — notamment des Juifs, les plus durement touchés, des étrangers déplacés, des communistes, des socialistes — tentaient de réclamer des indemnités, le plus souvent sans beaucoup de succès.

Les criminels de droit commun eux-mêmes (si nombreux dans les camps de concentration, et qui au début nuisirent beaucoup à la réputation des anciens internés libérés), souteneurs, assassins et voleurs professionnels, retrouvèrent bientôt leur ancienne vie et disparurent de la vue. Les liens de camaraderie, déjà pas très solides dans les camps, où la misère commune éveillait trop souvent les plus bas instincts, se délièrent rapidement. Et c'est tout juste si les récents procès des anciens médecins des camps de concentration ont éveillé un faible regain de curiosité et d'intérêt pour ces événements du passé.

Or, parmi tous les groupes de victimes, il en est un qui n'apparut jamais dans la lumière de la publicité, qui ne se plaignit pas des dommages subis, qui ne rencontra aucune compréhension auprès des journaux ni des administrations ni des organisations de défense des intérêts des anciens internés : ce sont les homophiles. Parce que l'article 175 du Code pénal allemand (cet article 175 autour duquel on discute depuis des dizaines d'années) fait des homophiles des criminels, ceux-ci ne trouvèrent dans le public aucune pitié, et bien entendu ne purent prétendre à aucun dédommagement. Jusqu'à ce jour, personne n'a cherché à savoir combien d'homophiles furent les victimes des poursuites nazies, ni ce qu'ils ont retrouvé de leur existence et de leurs biens, quand ils ont survécu.

Les procès des anciens médecins des camps viennent de nous rappeler que des milliers d'homophiles furent châtrés de force, souvent dans des conditions bestiales. Dans les camps, ils étaient souvent désignés pour de mauvais traitements particuliers. L'auteur de ces lignes a vu lui-même comment, à plusieurs reprises, un jeune homme d'allure un peu féminine dut danser devant les SS pour être ensuite pendu, les mains et les pieds liés, à une poutre du corps de garde, et battu de façon horrible. Il se rappelle aussi les « parades de latrines », dans un des premiers camps (Sonnenburg), pour lesquelles le commandant choisissait toujours des homophiles.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait souvent d'hommes qui étaient d'honorables citoyens, d'une culture élevée et occupant des situations importantes dans la société et dans l'Etat. L'auteur de cet article a connu un prince prussien, des sportifs importants, des professeurs, des instituteurs, des ingénieurs, des artisans, des ouvriers de toutes les catégories, et naturellement aussi des prostitués, pendant les sept années qu'il a passées dans différents camps. Bien sûr, tous n'étaient pas des gens de valeur, mais la plus grande partie d'entre eux était complètement perdue et isolée dans le monde des camps de concentration. Pendant leurs rares heures de loisir, ils vivaient la plupart du temps isolés. C'est ainsi que j'ai connu la tragédie d'un très civilisé attaché d'ambassade étrangère, qui restait absolument muré et inabordable dans un désespoir sans limite et sans issue; il n'arrivait pas à réaliser la possibilité des cruautés atroces qu'il voyait autour de lui; et un jour, sans raison apparente, il s'écroula, mort.

Il m'est impossible de me rappeler tous ces camarades, toutes ces infamies, toutes ces morts, sans, aujourd'hui encore, sombrer dans un profond désespoir.

Mais tout cela n'a été possible qu'à cause des possibilités légales qu'offrait aux bourreaux sadiques du III^e Reich l'article 175. Je suis aujourd'hui un vieil homme. Dans ma jeunesse j'ai connu les activités et les combats des milieux homophiles — alors unis —, sous Magnus Hirschfeld, Adolf Brandt, Fritz Radzuweit, et d'autres, qui donnent leurs noms honorables pour lutter en faveur du droit. J'ai travaillé avec eux, j'ai espéré avec eux en la compréhension et la justice. Maintenant, le maintien ou la suppression de l'article 175 ne me concerne plus guère personnellement. Mais j'espère pour tous ces êtres humains, connus ou inconnus, qui vivent toujours sous le poids de cette menace constante, que finalement, malgré tout, la raison, les progrès de la science et le courage des médecins l'emporteront. De cette façon, les victimes de tous ces camps de concentration ne seront pas mortes en vain.

B. M. « *Die Runde* ».

JULIEN GREEN

CHAQUE HOMME DANS SA NUIT

La recherche et l'obsession du plaisir.

Plon — 404 p. — 11,70 NF

GUY DES CARS

CETTE ÉTRANGE TENDRESSE

« Un adolescent sous la tutelle d'un homme »

Ed. Flammarion — 320 p. — 6,75 NF

GHISLAIN DE DIESBACH

IPHIGÉNIE EN THURINGE

« Des passions mystérieuses en Allemagne »

Ed. Julliard — 10,80 NF

CHRISTIAN MURCIAUX

NOTRE-DAME DES DÉSEMPARÉS

« L'Homophilie en Espagne... »

Ed. Plon — 9 NF

LE GALOUPET

Dampierre (S.-et-O.) — Tél. : 923-6455

Auberge confortable et tranquille

CUISINE SAINES ET SOIGNÉES

Cordial accueil réservé aux arcadiens

LE PRINCESS HOTEL

au pied des Antiquités

Korte Zilverstraat, BRUGES (Belgique)

Tél. : 370-94

Restaurant et bar en style du XVIII^e siècle

Cuisine très soignée

Chambres avec et sans bain

TRANQUILLITÉ - ATMOSPHÈRE DE DISTINCTION

CHEZ CHARLY

9, Rue d'Argenteuil — PARIS-1^{er}

L'UNIQUE

RESTAURANT DES ARCADIENS

Où se réunissent les amis de tous les pays, dans un cadre très intime et dans une ambiance agréable

Vous pourrez déjeuner et dîner en dégustant les spécialités d'Alsace à des prix très raisonnables

Réservez vos tables, en particulier le
SAMEDI et DIMANCHE SOIR

Tél. : RIC. 90-07

LE RESTAURANT EST FERMÉ LE MERCREDI
(Métro : Palais-Royal ou Pyramides)